LETTRES
AV CLERGE
DE
FRANCE

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Assemblé à Paris en l'année 1685.

Aujourdhuy si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. Hebr. 4. 7.

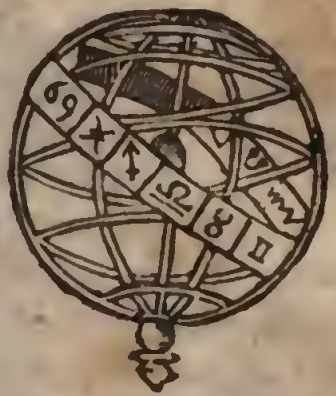

Au Désert chez le Sincère 1685.

AVERTISSEMENT.

DAns les lettres, qui ſont icy adreſſées à l'Aſſemblée du Clergé de France, on ne ſe propoſe pas ſeulement de faire voir que la conduite, qu'on tient contre les Réformez, eſt toute oppoſée à leſprit du Chriſtianiſme; mais auſsi de juſtifier la Religion Réformée dans toutes ſes parties; de montrer en méme temps que la Catholique Romaine n'a aucune conformité avec la Parole de Dieu, à légard de tous les points où elle ne s'accorde pas avec la Réformée; de porter les Cathol. Romains à ſe réformer ſérieuſement & entiérement; & de garantir les Réformez des piéges qu'on pourroit leur tendre. Ceux de la Communion Romaine, a qui Dieu a déja fait connoitre que leur Egliſe a beſoin d'une grande réformation, ſe doivent regarder comme appellez à travailler avec vigueur à ce grand ouvrage. Ils doivent ſe ſouvenir que les tiédes & les timides, ceux qui n'auront pas confeſſé Ieſus Chriſt devant les hommes, qui auront retenu la vérite dans l'injuſtice, qui auront caché le talent qui leur avoit été commis, ou qui ſe ſeront employez lâchement à l'œuvre du Seigneur, ſeront maudits, & précipitez un jour dans l'Etang ardent de feu & de ſoufre. Au reſte, Meſsieurs du Clergé demandent aux Réformez les raiſons de leur ſéparation; cependant la plus part d'entr'eux ne ſouhaittent pas que les Réformez les diſent. Ils ne veulent pas entendre des reproches; ils font comme ce Roy d'Iſraël, qui ſe plaignoit que le Prophéte Michée luy diſoit toûjours des choſes fâcheuſes. Mais qui ne ſait que ſur la matiére du ſalut, la complaiſance eſt cruelle pour ceux qu'on flate, & criminelle devant Dieu? D'ailleurs puiſque Mrs. du Clergé ſont maintenant occupez à dreſſer un formulaire de foy; qu'enſuite ceux qui refuſeront de s'y ſoûmettre, ſeront traitez d obſtinez, de Schiſmatiques, d'ennemis du repos public & de la paix de l'Egliſe, comme on accuſoit le Prophéte Elie de troubler le Peuple d'Iſrael; & que ſous ce prétexte, contre la foy des Edits & Traitez de Pacification, on va renouveller peu-à-peu toutes les horreurs du Siécle paſſé; on ne doit pas trouver mauvais que les Réformez expliquent, comme on le fait dans ces Lettres, les diverſes choſes qui leur donnent tant d'averſion pour la Relig Romaine. Enfin dans ces mémes Lettres on fait voir qu'il eſt juſte que ceux qui témoignent tant de paſsion pour la réünion des Chrétiens, ſe réüniſſent prémiérement eux-mémes avec Dieu, & qu'ils accordent leur Religion avec ſa Parole.

LETTRE
AV CLERGE
DE
FRANCE

Assemblé à Paris au mois de May de l'année 1685.

MESSIEVRS

Il y a déja quelque temps que vous nous adreſſates un Diſcours, auquel il vous plut de donner le nom d'Avertiſſement Paſtoral Dans cét Ecrit vous nous témoigniez en apparence beaucoup de charité ; Vous nous demandiez avec un grand empreſſement les raiſons de nôtre ſéparation, & vous employiez de vives exhortations, pour nous ramener dans le ſein de vôtre Egliſe. Les divers livres, où pluſieurs perſonnes de nôtre Communion avoient

expliqué les motifs ; qui nous avoient portez à nous réformer, & à ſortir du milieu de vous, pouvoient ſuffire pour vous éclaircir ſur cette matiére ; & pour vous faire connoître, que nous ſommes perſuadez que Dieu n'étant pas ſervi dans vôtre Egliſe de la maniére qu'il l'ordonne dans ſa Parole, on ne ſauroit y faire ſon ſalut. On a pourtant pris le ſoin de faire des Réponſes préciſes à vôtre Lettre, & de montrer ſuccintement & ſolidement, les juſtes cauſes qui nous éloignent de vôtre Communion. Cependant au lieu de vous laiſſer toucher à nos raiſons, vous continuez à nous affliger, vous nous accablez de mille maux, vous nous raviſſez nos enfans, vous nous empéchez de ſervir Dieu & de chanter ſes loüanges, vous faites mourir les uns, vous chaſſez les autres de leurs maiſons & de leur Patrie, & vous nous † faites tous ſervir de ſpectacle au Monde, aux Anges & aux Hommes.

Permettez, MESSIEVRS, que dans le déplorable état, où vous nous avez reduits, nous prenions la liberté de vous écrire à nôtre tour, pour vous faire de juſtes remontrances, & pour nous plaindre à vous-mémes des maux que vous nous faites ſoufrir. Vôtre deſſein eſt de nous obliger à rentrer dans vôtre Egliſe : Qu'il nous ſoit permis, MESSIEVRS, de vous repréſenter, que la conduite que vous tenez envers nous, n'eſt pas fort propre pour nous porter à faire ce que vous déſirez.

Si nous croyions que nôtre Religion ne fût pas conforme à la Parole de Dieu, quelle apparence que nous vouluſſions nous danner de gayeté de cœur, & nous expoſer encore dans ce Monde, à tout l'opprobre, à toute la miſére, & à tous les maux imaginables ? Cependant vous nous jettez dans un abyme de calamitez, pour nous forcer d'abjurer une Religion que nous croyons bonne. Nous ſavons bien que vous prétendez que nous ſommes dans l'erreur, mais ce ne ſera pas par de mauvais traitemens que vous nous le perſuaderez. On ne perſuade pas à force de coups les perſonnes raiſonnables. Vous croyez que vôtre Egliſe eſt l'Egliſe Chrétienne & Catholique ; & nous croyons auſſi

† 2. Cor. 4. 9.

que

que nôtre Egliſe eſt l'Egliſe Chrétienne, Catholique & Réformée. Il faut néceſſairement que les uns ou les autres ſe trompent ; & ceux qui le font, ſont ſans doute fort malheureux. Mais enfin il n'eſt pas juſte que ni les uns ni les autres en ſoient crus ſur leur parole. Vous voulez nous obliger d'embraſſer vôtre Religion, mais vous ſavez que Dieu ne veut pas que ſur une matiére de cette importance, on agiſſe ſans discernement. S. Paul nous ordonne a *d'éxaminer toutes choſes, & de retenir ce qui eſt bon*; & S. Iean veut que *b nous éxaminions les eſprits, pour ſavoir s'ils ſont de Dieu.* Agréez donc, MESSIEVRS, qu'avant que de nous déterminer ſur ce que vous éxigez de nous, nous faſſions la-deſſus l'éxamen que nous ſommes obligez de faire.

L'unique moyen que l'Ecriture nous enſeigne, pour reconnoître, ſi ceux qui nous propoſent quelque Doctrine, ſont de véritables Miniſtres de l'Evangile, c'eſt de conſidérer ſi leurs œuvres & leurs Dogmes ſont conformes à la Parole de Dieu, qui eſt le parfait modéle de nôtre devoir, & l'infaillible régle de nôtre foy. En effet, pour commencer par les œuvres, Ieſus Chriſt eſt bien exprés ſur ce ſujet ; * *Vous les reconnoitrez*, dit-il, *par leurs fruits : Cueille-t-on des raiſins ſur les épines, ou des fignes ſur les chardons ? Ainſi tout bon arbre fait de bons fruits, mais l'arbre qui eſt mauvais fait de mauvais fruits: un bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni un arbre mauvais faire de bons fruits ; tout arbre qui ne fait du bon fruit, eſt coupé & jetté au feu : Vous les reconnoitrez donc par leurs fruits. Chacun*, ajoute-t il, *qui me dira, Seigneur, Seigneur, n'entrera pas au Royaume des Cieux, mais celuy qui fait la volonté de mon Pére qui eſt aux Cieux : Pluſieurs me diront en ce jour-là, Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en ton Nom ? & n'avons-nous pas chaſſé les Démons en ton Nom ? & n'avons-nous pas fait pluſieurs vertus en ton Nom ? & alors je leur diray tout ouvertement, je ne vous connus jamais, retirez-vous de moy, vous qui faites le métier de l'iniquité.*

Mais parce que chacun peut s'imaginer qu'il fait de bons fruits,

a 1 Theſſ 5. 21. *b* 1. Jean 4. 1. * Matth. 7. 16, 17. 18, 19, 20, 21, 22, 23.

il faut considéret quelles sont les qualitez des bons fruits, & quelles sont celles des mauvais fruits, afin de juger par là si la conduite que vous tenez envers nous, est bonne ou mauvaise, conforme ou contraire à la Parole de Dieu. Pour cét effet il faut voir ce que l'Ecriture nous dit de la nature, des effets & des maximes de l'Esprit de Dieu, qui anime les fidéles; & ce qu'elle nous enseigne de la nature, des effets & des maximes du Malin Esprit, * *qui opére avec efficace dans les enfans d'incrédulité.*

Elle nous dit donc que l'Esprit qui anime les fidéles, est appellé a *le Saint Esprit*, b *l'esprit de vérité*: Et comme Dieu n'est que charité, & qu'il est le Dieu de paix, l'Ecriture nous enseigne que son Esprit est aussi un Esprit de charité, de paix & de douceur C'est pourquoy il *c* prend pour Symbole une colombe, qui est l'image de la douceur & de la débonnaireté. D'où vient que S. Paul nou dit, que † *le fruit de l'Esprit est la charité, la joye, la paix, l'Esprit patient, la bénignité, la bonté, la loyauté, la douceur* .... Et par conséquent ses maximes sont des maximes de justice, de charité, de bénignité, de douceur, de sincérité, de bonne foy, de loyauté & de paix. En effet Iesus Christ dit à ses Disciples, e *Apprenez de moy que je suis débonnaire & humble de cœur.* Et lors que par l'Esprit Prophétique le Psalmiste considére le progrés que le Christianisme devoit faire, il représente Iesus Christ comme f *monté sur la Parole de vérité, de douceur & de justice.* L'épée dont il se sert pour vaincre ses ennemis, est g *l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu.* Si les Disciples veulent faire descendre le feu du Ciel sur les Samaritains, qui refusoient de les recevoir, il leur dit, h *Vous ne savez de quel esprit vous êtes poussez.* Il n'attire ni ne retient personne par force. Son Peuple est un Peuple i *de franche volonté*; & si les Capernaïtes l'abandonnent, il dit à ses Disciples, k *& vous ne voulez-vous point aussi vous en aller* ? La contrainte dont les Ministres de l'Evangile doivent user, est une contrainte spirituelle & morale. A l'imitation de S. Paul & d'Apollos, ils doivent

* Eph. 6 2. 2. *a* Matt 1. 20. *b* Jean 14. 17. *c* Luc 3 22. *d* Gal. 5. 22 23 *e* Math. 11. 29. *f* Ps 45 5 5 Eph. 6. 17. *h* Luc 9 55. *i* Ps. 110. 2. *k* Jean 6 67.

contrain

contraindre par la force & par l'évidence de la vérité, & par la puiſſance du S. Eſprit qui l'accompagne, & qui amene les penſées captives aux piez de Ieſus Chriſt. Lors que ſous l'idée du Chandelier d'or, ſur le ſommet duquel étoit un baſſin plein d'huile, ou ſous celle du Temple de Iéruſalem, qui devoit être rebâti par Zorobabel, Dieu parle du Régne de ſon fils, & des moyens qu'il employeroit pour l'établir, il dit que ce ne ſeroit a *ni par armée, ni par force, mais par ſon Eſprit.* Pour faire venir les gens à ſoy, nôtre Seigneur n'employe pas non plus les promeſſes des biens terreſtres; au-contraire il avertit ceux qui veulent le ſuivre, qu'ils ſeront expoſez à la haine & à la perſécution du monde; qu'ils ne doivent pas attendre un autre traitement que celuy qu'il a luy-méme ſoufert; & qu'en un mot il faut que chacun prene ſur ſoy ſa croix, c'eſt-à-dire, qu'il ſe prépare auſſi à la ſoufrance. Les ſeules promeſſes qu'il leur fait, c'eſt de leur envoyer le Conſolateur, & de leur donner la Couróne de vie, aprés qu'ils auront vaincu.

Mais la nature, les effets & les maximes du Malin Eſprit ſont bien différentes. Il n'eſt pas ſeulement b *meurtrier dés-le commencement*, il eſt auſſi *menteur & le Pére du menſonge.* Sa qualité de menteur comprend l'injuſtice, la mauvaiſe-foy, la fourberie, la fauſſeté, la calomnie, le faux témoignage, la déloyauté, la perfidie, le parjure: Et ſa qualité de meurtrier eſt la ſource de toutes ſortes de rigueurs, de violences, d'oppreſſions, de cruautez, d'hoſtilitez, d'inhumanitez, de barbaries. Comme l Empire qu'il uſurpe ſur les hommes, eſt tyrannique, il eſt contraint d'employer toutes ces voyes déteſtables, pour les engager, & pour les retenir enſuite ſous ſa domination. Il eſt encore appellé c *le Tentateur*, parce que pour ſe rendre maître des hommes, il les expoſe à toutes les tentations, ſous leſquelles les mondains ſuccombent ordinairement. Tantot il favoriſe le panchant qu'ils peuvent avoir au libertinage. Tantot il leur offre les biens, le repos & la gloire de ce Monde; d *Ie te donneray*, dit-il, *toutes ces choſes, ſi en te proſternant en terre tu m'adores.* Si cela n'eſt pas capable de les ébranler, il les dépoüille de leurs

a Zach. 4 6. b Jean. 8. 44. c Matth. 4. 3. d Matth. 4 9.

biens & de leurs honneurs; il les accable méme de maux, qu'il accumule les uns sur les autres, les derniers étans d'ordinaire plus-grands & plus funestes que les prémiers, comme on le peut aisement voir dans l'histoire de la patience de Iob.

Voilà quel est le caractére & quelles sont les maximes du Malin Esprit, qui depuis la création du Monde ont toûjours été suivies par tous ceux qui ont persécuté le Peuple de Dieu, & principalement par la Babylone mystique. Il faut donc voir maintenant si la conduite que vous tenez envers nous, est conforme au caractére & aux maximes de l'Esprit de Dieu, ou si elle a du rapport avec le caractére & les maximes du Malin Esprit, dont le génie est celuy de l'Anti-Christianisme.

Nous avons long-temps vécu sous la foy des Edits & Traitez de Pacification; & vous savez, MESSIEVRS, qu'en considération de ces grands Edits, nous vous relachâmes nos dîmes, c'est-à-dire, nôtre graisse & nôtre laine, afin de vous faire vivre à vôtre aise, pendant que nous étions pour la plûpart dans la misére. Il étoit donc bien juste, que vous les observassiez de bonne foy, & que vous soufrissiez que nous jouïssions du fruit qu'ils devoient produire. Ces Edits & Traitez de Pacification ne sont-ils pas d'ailleurs des gages & des monumens perpétuels de la foy publique? Combien de fois n'ont ils pas été réïtérez? Combien de fois n'ont ils pas été solennellement jurez dans le Royaume? Combien de fois n'ont-ils pas été confirmez par LOVIS le Grand, nôtre glorieux Monarque, méme en recompense de la fidélité que nous fimes paroitre pour son service, lors qu'une grande partie de ses autres Sujets l'avoient abandonné dans le besoin? Direz-vous aprés cela que ce ne soient pas des Loix beaucoup plus sacrées & plus inviolables, que ne l'étoit *a* le Traité qui fut fait par Iosué avec les Gabaonites, & dont l'infraction fut punie d'une maniére si funeste & si tragique? Voyons donc de quelle façon vous les avez observez.

L'Edit de Nantes, qui est le principal de tous ces Edits, veut entre les autres choses, 1. Que les Sujets du Roy de l'une & de

a voi Iosué 9. & 2. Sam. 21.

l'autre

l'autre Religion, *b vivent paisiblement ensemble, comme des frères, des amis & des concitoyens.* 2. Que *c tous ceux qui font ou feront profession de la R. P. R. soient capables de tenir & exercer tous Etats, Dignitez, Offices, & Charges publiques quelconques, Royales, Seigneuriales ou des Villes*, & qu'ils y soient *indifféremment admis & reçeus*, 3. *d Que ceux de lad. Religion ne puissent être surchargez & foulez d'aucunes charges ordinaires ou extraordinaires plus que les Catholiques.* 4. *e Qu'afin que la justice soit renduë & administrée aux Sujets du Roy sans aucune suspicion, haine ou faveur, comme étant un des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde, les Chambres appellées de l'Edit soient établies, pour connoitre des procés & différens, esquels ceux de la R.P.R. seront parties principales ou garants, en demandant ou défendant, en toutes matiéres tant civiles que criminelles; & de l'éxécution & inéxécution ou infraction de l'Edit, quand ceux de lad. Religion seront parties.* 5. Que ceux de lad. Religion puissent f *vivre & demeurer par toutes les Villes & Lieux du Royaume & Païs de l'obeissance du Roy, sans être enquis, vexez, ni molestez, ni adstraints à faire chose pour le fait de la Religion contre leur conscience.* 6. Qu'à l'égard de l'Exercice de la Religion g *tous Seigneurs ayans haute-justice ou plein fief de haubert, soit en propriété ou usufruit, en tout, ou par moitié, ou pour la troisiéme partie, puissent avoir en telle de leurs maisons desdites hautes-justices ou fiefs susdits, qu'ils seront tenus nommer... l'Exercice de lad. Religion... tant pour eux, leur famille, Sujets, que autres qui y voudront aller.* h *Qu'és maisons de fiefs, où ceux de lad. Religion n'auront haute-justice ou plein fief de haubert, ils puissent faire led. Exercice pour leur famille...* Que tous les autres Réformez i *puissent faire l'Exercice de leur Religion dans toutes les Villes & Lieux de l'obeïssance du Roy, où il étoit établi & fait publiquement par plusieurs & diverses fois en l'année* 1596 *&* 1597 *jusqu'à la fin d'Aoust.* Qu'outre cela k ils aient deux lieux d'Exercice *dans chacun des anciens Bailliages, Sénéchaussées & Gouvernemens tenans lieu de Bailliages.* Qu'il leur soit l *permis de bâtir des lieux pour cét Exercice dans les Villes & Pla-*

b art. 2. *c* art. 27. *d* art. 74 *e* art. 30. & suiv. *f* art. 6 *g* art. 7. *h* art. 8. *i* art. 9 *k* art. 10. & 11. *l* art. 16.

ces

ces où il leur eſt accordé. c *Et qu'en tous les lieux où l'Exercice de lad. Religion ſe fera publiquement, on puiſſe aſſembler le peuple, méme à ſon de cloche, & faire tous actes & fonctions appartenans tant à l'Exercice de lad. Religion, qu'aux Réglemens de la Diſcipline, comme tenir Conſiſtoires, Colloques & Synodes Provinciaux & Nationnaux par la permiſsion du Roy.* 7. Qu'enfin aucunes perſonnes *n'enlevent* f *par force ou induction leurs enfans à peine d'être punis éxemplairement*; mais qu'ils puiſſent faire g *donner à leurs dits enfans l'inſtruction publique en ce qui concerne la Religion, dans les Lieux qui leur ſont accordez*; que pour cét effet * *ils aient des Ecoles publiques dans les Villes & lieux où l'Exercice public de leur Religion leur eſt permis*; a *que les Proviſions qui leur avoient été accordées pour l'érection & l'entretenement des Colleges, ſoient vérifiées & ſortent leur plein & entier effet*; & que dans les Villes & Lieux où l'Exercice leur eſt permis, ils puiſſent b *faire imprimer & vendre publiquement les Livres concernans leur Religion.*

Comment accorderez-vous toutes ces choſes avec la conduite que vous tenez envers nous, & avec le déplorable état, où vous nous avez reduits? Nous vous prions, MESSIEVRS, de ne pas trouver mauvais, que dans cette extrémité nous oſions nous plaindre. Vous employez des illuſions & des prétextes frivoles, injuſtes ou ſuppoſez, pour enfraindre, & pour faire abolir ces Edits & Traitez de Pacification, c'eſt-à-dire, pour violer la foy publique, & pour faire tomber toute une Nation dans un horrible parjure. Vous nous avez déja fait dépoüiller de nos Dignitez, de nos Charges & de nos Offices. Vous nous faites ramper ſur la pouſſiére & dans l'obſcurité. Vous nous faires ôter tous les Emplois, où nous pouvions acquerir dequoy ſubſiſter, & dequoy contribuer aux Charges de l'Etat. Nos Artiſans mémes ſont exclus de Arts & de Métiers, où ils gaignoient leur pain à la ſueur de leur viſage. Pour pouvoir nous accabler avec plus de facilité, vous avez fait donner à ceux de vôtre Communion, & à vous-mémes, toute l'Autorité Politique. Vous nous faites livrer à la haine & à l'ani-

a art. 34. des Particul. b art. 28. c art. 13. d art. 37. des Part. e ibid. f art. 21

moſité

mosité des Parlemens, des Intendans, des Présidiaux & des Prévôts, qui foulent aux piez nos Edits, & qui ne pensent qu'à nous tourmenter, pour nous forcer d'abjurer nôtre Religion. Vous oubliez méme tellement l'équité naturelle, que bien que vous soyez nos parties, & des parties prévenuës & animées, vous ne faites pas scrupule d'être nos Iuges dans les Parlemens, & de nous faire ressentir tous les maux, dont peuvent être capables des personnes passionnées, qui sont juges dans leur propre cause. Vne si étrange conduite, inconnuë dans tous les autres Siécles, & que nulle Nation n'a jamais tenuë, ne vous donne-t-elle pas de l'horreur?

Mais bien loin qu'une pareille considération vous retienne, elle vous rend plus ardents à nous persécuter. Vous nous decrétez, ou nous faites decréter sous des vains ou de faux prétextes, car vos Syndics ne sont jamais en peine de trouver de faux témoins, quand il s'agit de nous opprimer; vous nous faites ensuite trainer dans de basses fosses, vous nous y faites detenir des années entiéres, vous nous y tentez par des promesses, vous nous y troublez par des menaces, & vous nous y faites soufrir mille maux & mille indignitez. Vous n'appellez pas cela inquisition, mais c'en est vne des plus dures & des plus cruelles. Vous nous faites accabler par des surcharges, tout misérables que nous sommes: Ou vous nous faites fouler par des Gens de guerre, qui ne se contentent pas de nous piller, & de dévorer les petites provisions, qui devoient servir à nôtre entretien & à la nourriture de nos Enfans, mais qui éxercent encore contre nous toutes les cruautez & toutes les brutalitez, dont des Infidéles & des bêtes féroces seroient à peine capables. On ne sauroit dire combien de milliers d'ames pleurent & gémissent jour & nuit sous ces diverses oppressions.

Pendant méme que nous soufrons tous ces maux, & que la plûpart de nous périssent, ou sont sur le point de périr de faim & de nudité, vous nous faites ravir les biens que nous avions destinez pour nos pauvres, & qui devoient servir aujourd'huy pour la subsistance de tant de personnes que vous ruïnez. Vous faites appliquer tous ces biens aux hôpitaux, où nos pauvres ne sauroient

entrer ſans renoncer à leur Religion, ou ſans ſoufrir une perſécution continuelle. Cependant vous ne permettez pas que ceux qui ont encore du pain parmi nous, en faſſent part à leurs fréres néceſſiteux; car vous nous empéchez de faire entre nous des Impoſitions, ou des Collectes pour les ſoulager: Et ce qui eſt encore plus criant, vous nous avez fait défendre de recevoir dans nos maiſons ſous prétexte de charité, nos pauvres lors qu'ils ſont malades, & vous avez auſſi fait défendre à nos Conſiſtoires, d'avoir aucuns lieux pour leur ſervir de retraite; à peine contre les particuliers, de 500. l. d'amande & de confiſcation des meubles & des autres choſes employées au ſervice de ces mémes malades; & contre les Conſiſtoires, d'interdiction de l'Exercice de la Religion dans les Lieux, où ils auront des maiſons pour les y recueillir. En conſcience, MESSIEVRS, la Poſtérité pourra-t-elle s'imaginer, que des perſonnes qui font profeſſion de croire, que la charité eſt l'eſprit du Chriſtianiſme, ſe ſoient portées à nous faire faire des défenſes de cette nature?

Tout cela pourtant n'eſt rien au prix de la violence, que vous faites à nos conſciences dans tout le Royaume. Vous nous faites ôter la liberté de nous acquitter des devoirs, que Dieu nous recommende envers ceux, qui reconnoiſſans la vérité de noſtre Religion, veulent l'embraſſer; ou envers ceux, qui ayans ſuccombé ſous la tentation où vous les expoſez, ſe repentent de leur faute, & nous demandent avec larmes d'être receus à la paix de l'Egliſe; ou méme envers leurs Enfans, qui ne ſont pas coupables de la faute de leurs Péres. Vous ne ſoufrez pas ſeulement que nous ſatisfaſſions à nôtre devoir, à l'égard des perſonnes qui vivent dans nôtre Communion; car vous ne permettez pas que nous éxercions nôtre diſcipline, envers ceux qui ont beſoin d'être corrigez, ni que nous inſtruiſions, que nous exhortions, que nous conſolions & que nous fortifions les idiots, les perſonnes foibles, les malades, les priſonniers, & les autres qui ont beſoin de nôtre ſecours. Lors même que vous jugez à propos de laiſſer en quelques Egliſes interdites, un Miniſtre pour baptiſer nos Enfans, vous

luy

luy faites défendre de nous consoler à l'heure de nôtre mort, & de nous inspirer les saintes disposítions où nous devons être, pour nous aller présenter devant le Throne de Dieu. Vn procédé si extraordinaire, & si opposé aux préceptes de l'Evangile, ne sera-t-il pas capable de vous couvrir de confusion ?

Quant à nos Enfans, de quels artifices & de quels stratagémes n'usez-vous point pour nous les ravir ? Ne violez-vous pas pour cét effet les Loix les plus saintes & les plus inviolables, que les Nations les plus barbares ont toûjours constamment suivies ? Vous ne voulez pas que nous leur fassions donner l'instruction & l'éducation, que la Nature & la Loy de Dieu nous obligent de leur procurer. Vous nous avez fait ôter nos Colléges, nos Académies & nos Ecoles; & dans ce méme temps vous nous faites défendre sous de grandes peines, d'envoyer nos Enfans dans les Païs Etrangers, pour leur y faire donner l'instruction dont ils ont besoin : Et pendant que vous nous forcez de les retenir dans le Royaume, vous nous les faites enlever dés l'âge de sept ans; car à cét âge-là vous les avez fait déclarer capables de faire choix de Religion ; il vous suffit de leur faire dire là-dessus quelques paroles, que ces innocens ne sauroient entend re: Aprés quoy ils ne peuvent revenir dans nôtre Religion, qu'ils ne soient sujets à toutes les peines, que vous avez fait ordonner contre les prétendus Relaps, savoir à l'amende honorable, au banniſſement perpétuel, & à la confiscation de tous les biens. Dés-cét âge-là, vous leur apprenez à violer le respect qu'ils doivent à leurs Péres & à leurs Méres, à se soustraire de leur puissance, & à sortir de leur maison. Et quoyque les Enfans aient besoin d'être élevez sous une discipline sévére ; pour gagner plus facilement leurs Esprits, vous forcez leurs Péres de leur donner des pensions, qui favorisent le panchant qu'ils peuvent avoir au libertinage & à la fainéantise; & avec ces pensions vous leur permettez d'aller vivre où bon leur semble. Vous nous avez méme fait ôter nos Sages-femmes, afin que nos Enfans étans abandonnez dés leur naissance à des Sages-femmes Cathol.

Romaines, puiſſent être ondoyez par ces Sages-femmes ſur le moindre prétexte, & que l'on diſe enſuite qu'ayans receu cette ſorte de Baptéme, ils doivent être élevez dans vôtre Religion. Mais vous ne vous arrétez pas-là; Vous nous menacez de faire arracher de nos mains nos Enfans dés l'âge de quatre ans, pour les enfermer dans des Séminaires, où ils ſoient entretenus à nos dépens, & où vous puiſſiez avec liberté leur inſpirer vôtre Créance. Déja méme en pluſieurs endroits on commence de les enlever à cét-âge-là. Et comme vous ne donnez aucunes bornes à vos mauvais deſſeins, dans le méme tems que vous travaillez avec ſoin à faire interdire tous nos Paſteurs, & à les chaſſer du Royaume, vous nous avez fait ordonner de faire baptiſer nos Enfans dans vingt-quatre heures, à peine de 400 l. d'amende; ce qui eſt le moyen d'accabler tant de miſérables, qui n'ont pas du pain à manger, & qui ne ſauroient payer cette ſomme. Vous prétendez méme que ce Réglement n'aura lieu, que juſques à ce qu'il y aura été autrement pourvû; c'eſt-à-dire, que dés que nous n'aurons plus de Paſteurs, pour adminiſtrer le Baptéme, vous nous ferez ordonner ſous de griéves peines, de porter nos Enfans dans vos Egliſes pour y être baptiſez. N'eſt-ce pas-là le comble de l'injuſtice & de l'oppreſſion? Nous ſommes fâchez, MESSIEVRS, que la douleur nous force de nous plaindre de cette maniére.

D'un autre côté, vous nous ôtez la liberté de nous aſſembler pour adorer Dieu en eſprit & en vérité, pour ouïr ſa Parole, pour chanter ſes loüanges, & pour participer aux Sacremens de ſon Alliance. Vous voulez méme que dans les Lieux, où nous joüiſſons encore de cette précieuſe liberté, nous interrompions le Culte que nous rendons à ce grand Dieu, pour faire honneur au pain de l'Euchariſtie, que vous portez en pompe par les ruës; ou pour vous faire honneur à vous-mémes pendant vos viſites Epiſcopales, ce qui nous paroit un excés d'orgueil & d'impiété, qui nous fait hériſſer les cheveux, & qui attaque directement la Majeſté de Dieu. En faignant de vouloir faire éxécuter

de nouveau les Edits de Pacification, vous avez contre la foy de ces mémes Edits, fait démolir un trés-grand nombre de nos Temples. Lorſque dans quelque lieu la perſécution a diminué le nombre des Réformez, & qu'il n'y reſte que dix familles, les autres Réformez ayant ſuccombé ſous la tentation, ou été contraints de chercher ailleurs un azyle, vous faites ſans autre raiſon interdire l'Exercice à ceux qui reſtent, comme ſi le droit que la Loy Divine & les Edits & Traitez de Pacification nous donnent de ſervir Dieu, étoit attaché à certain nombre de perſonnes. A l'égard des Temples de la plûpart des autres lieux, vous dites qu'ils ſont trop prés de vos Egliſes, vous les faites abattre ſous ce prétexte, & ſi nous voulons en bâtir d'autres, vous nous faites marquer des places dans des déſerts, dans des précipices, ou dans d'autres lieux inacceſſibles. Ce n'eſt pourtant pas pour les y laiſſer longtemps ſubſiſter; car ſi un Miniſtre veut s'acquitter des devoirs de ſa charge & de ſa conſcience, envers ceux qui déſirent d'embraſſer nôtre Religion, ou qui ſe repentent de l'avoir abandonnée; Si méme un Catholique Romain, un prétendu Relaps, un de ſes Enfans, un Infidéle, ou un Iuif entre ſeulement dans un Temple, & s'y cache parmi la foule, cela vous ſuffit pour faire démolir ce Temple, interdire l'Exercice, & condamner le Miniſtre, non ſeulement à l'amende honorable, qui comme vous ſavez, ſe fait par les ruës tête nuë, en chemiſe, piez nuds, les mains liées, une torche ardente au point, la corde au col, le Bourreau derriére; mais encore au banniſſement perpétuel hors du Royaume, & à la confiſcation de tous les biens. Toutes ces choſes, MESSIEVRS, ne doivent-elles pas faire fremir les bonnes ames?

Vous faites bien pis encore, car lors que vous n'avez aucun de tous ces prétextes frivoles, vos Syndics employent des fauſſetez, ou ſe ſervent de faux témoins, pour perdre les Miniſtres & pour faire démolir les Temples; comme ils l'ont pratiqué pour faire condamner les Miniſtres & ſupprimer les Exercices de Bergérac, de Nérac, de Montpélier, de Montauban, du Montélimar, & d'un trés-grand nombre d'autres Liéux. Ce ſont des choſes, MESSIEVRS, que vous ne

pouvez pas ignorer, puiſque vos Syndics ſuivent vos ordres, puiſque vous voyez les Ecrits où nous nous plaignons de ces méchancetez & les mettons dans une parfaite évidence, & puiſqu'enfin dans les Parlemens vous étes vous-mémes les Iuges de ces Procés déteſtables.

De cette maniére il n'eſt pas poſſible ſelon le Monde, que nous garantiſſions aucun de nos Temples. Nous ne ſaurions plus faire le compte des Exercices, que vous nous avez fait interdire, & que vous faites ſupprimer tous les jours dans toutes les Provinces du Royaume. C'eſt un torrent qui entraine nos pauvres Egliſes avec une extréme rapidité, & apparemment le peu qui en reſte, ſera bientot interdit. De ſorte qu'il ſeroit mal-aiſé d'exprimer le prodigieux nombre de perſonnes, qui gémiſſent ſans ceſſe parmi nous, étans preſſées de la faim de la Parole de Dieu. Cependant dés-qu'une Egliſe eſt interdite, Vous en éloignez de ſix lieües les Paſteurs & les Propoſans, qui ne ſont pas encore bannis.

Par ce moyen les Troupeaux ſont privez d'inſtruction & de conſolation, & neanmoins vous les empéchez déja en divers lieux, d'aller prier Dieu dans les Egliſes, qui ne ſont pas encore ſupprimées. Vous traitez méme avec tant de dureté les Réformez du Païs de Gez, qu'aprés leur avoir fait ôter leurs Temples ſans aucun prétexte légitime, en telle ſorte que dans le Royaume ils ne ſauroient aller prier Dieu qu'à vingt-lieües de leurs maiſons, vous leur avez fait défendre d'aller à deux pas des Lieux où ils habitent, ſervir Dieu dans les Egliſes qui dépendent du Canton de Berne ou de la Seigneurie de Geneve. Il leur eſt encore défendu d'y aller faire bénir leurs mariages; de ſorte que ſi ces pauvres gens veulent ſe marier, il faut qu'ils aillent à vingt lieües de leur Païs. Certes de pareilles défenſes ſont tellement contraires à la juſtice, à la piété, & aux maximes de l'Evangile, qu'on ne croira jamais que l'Eſprit de Dieu les ait ſuggérées à ceux, qui ſurprenent ainſi l'Equité du Conſeil du Roy. Voulez-vous donc, MESSIEVRS, que nous n'ayons pas ſeulement la liberté de nous marier, afin que nôtre race ſoit bientot éteinte? Voulez-vous méme que nous vivions comme des impies & des profanes ſans éxercice de Religion; ou que nous embraſſions la vôtre contre les ſentimens de nos conſciences?

Mais que ne faites-vous point à l'égard des Egliſes non interdites? Vous les faites ruïner en mille maniéres, & lors qu'elles ne ſont plus en état d'entretenir chacune un Miniſtre, vous ne ſoufrez pas qu'elles s'annéxent, pour pouvoir pluſieurs enſemble fournir à l'entretien d'un Paſteur, qui les inſtruiſe & les conſole alternativement. Mais ce n'eſt pas tout, vous employez, comme il a été dit, toutes ſortes de prétextes pour ravir les Paſteurs aux Egliſes qui en ont; vous les faites decréter, trainer en priſon, interdire, chaſſer du Royaume; & dans le méme tems vous faites défendre aux Egliſes de s'aſſembler en leur abſence, à peine de démolition de leurs Temples; ni d'appeller les Paſteurs des autres Egliſes, ni de convoquer leurs Synodes ou leurs Colloques, pour ſe faire donner d'autres Paſteurs en la place de ceux dont vous les privez. En-un-mot pour diſperſer, & pour faire périr les Troupeaux, vous ne ſongez qu'à faire bannir du Royaume tous leurs Paſteurs. Vous voulez donc abſolument que malgré-nous, nous embraſſions la Religion Romaine, ou que nous vivions comme des impies & des Athées, ſans rendre à Dieu le Culte qui luy eſt deu, ſans être inſtruits de ſa Volonté, ſans célébrer ſa gloire, & ſans participer aux Sacremens de nôtre Salut. Pourroit-on rien imaginer de plus contraire au Chriſtianiſme?

Si dans cette extrémité nous oſons dire, qu'il eſt juſte d'obeïr plûtot à Dieu qu'aux hommes; & que nôtre zéle nous force de nous aſſembler, pour invoquer ſon ſaint Nom, & pour chanter ſes loüanges, vous ſoufrez que ceux de vôtre Communion ſe ſoûlevent contre nous. Alors ſi quelques particuliers oſent prendre des précautions pour éviter d'être égorgez; quoy-qu'ils ne demandent que la paix & la liberté de ſervir Dieu ſelon les Edits & Traitez de Pacification, vous leur faites envoyer des Troupes, comme l'on en fit envoyer contre les Maccabées, lors qu'ils voulurent ſervir Dieu, nonobſtant les défenſes qui leur en étoient faites; Et ces Troupes* pillent, ſacagent, démoliſſent les Temples & les maiſons, violent, maſſacrent les hommes, les femmes,

* Apol. du Projet des Réform.

les filles, les viellards, & les enfans, commettent toutes les autres hoſtilitez, dont les Nations les plus barbares pourroient être capables. On pend, on brule, on rompt tout vifs, ceux qui n'avoient pas voulu ſe laiſſer tuer. On confond méme les innocens avec les préte / as coupables: Il ſuffit qu'ils aient préché, ou prié Dieu & chanté ſes loüanges, au préjudice des défenſes que vous leur en aviez fait faire; ou qu'ils ayent ſeulement délibéré avec leurs fréres, de s'acquiter de ces devoirs religieux. Si quelquefois on n'oſe pas fonder une condamnation ſur un prétexte auſſi injuſte, on s'informe ſi ceux que l'on veut perdre, ne ſe ſont pas tremouſſez, & ſi la douleur ne leur a pas arraché quelque parole, pendant que contre la foy des Edits de Pacification, * on éxerçoit contre leurs fréres, toutes les inhumanitez & toutes les barbaries, que le Démon pouvoit inſpirer, & qui auroient pû toucher des tigres. On employe méme pour témoins, des Malheureux, qui n'ayans pas fait difficulté de ſacrifier leur conſcience & leur ſalut à des conſidérations mondaines, ſont capables pour les mémes conſidérations, des méchancetez & des calomnies les plus atroces. Ceux qui échappent à la cruauté des Bourreaux, ſont contrains de tout abandonner, & d'aller gémir & mandier leur pain dans les Païs Etrangers; & ceux qui reſtent dans le Royaume, ſoufrent contre la foy des Amniſties, toutes les oppreſſions, auſquelles un Païs ennemi ſeroit expoſé durant la fureur de la guerre. On ne ſe contente pas de cela, on fait reléguer ceux que les Amniſties n'exceptoient point, & dont le zéle pourroit affermir les autres. Ils ont beau dire qu'on les a ruïnez, & qu'ils ne ſont pas en état de fournir à leur entretien dans les Lieux où l'on les relégue; il faut qu'ils marchent inceſſamment, deuſſent-ils mille & mille fois périr de miſére. Dans le tems méme que nonobſtant ces Amniſties, il n'y a point de ſûreté pour un trés-grand nombre de perſonnes non exceptées, on les menace de leur faire confiſquer leur biens, ſi elles ne viénent s'expoſer à la merci des Iuges ſuſpets, prévenus & animez. Toutes ces choſes, dont vous étes, MESSIEVRS, l'unique cau-

* *Apol. du Projet des Réfor.*

ſe,

se, n'excitent-elles pas du trouble dans vos esprits ? Et n'appréhendez-vous pas que le Dieu de vengeance ne fasse bien-tot éclater ses jugemens les plus terribles & les plus funestes ?

Mais quelque étranges que soient les choses, que nous avons rapportées jusques icy, en voicy, MESSIEVRS, encore d'autres qui ne le sont pas moins. Si au lieu des hymnes que vous chantez en l'honneur des Créatures, ou des chansons profanes & impudiques, qui sont tous les jours dans la bouche de ceux de vôtre Communion, nous voulons à l'imitation du Psalmiste, & selon l'exhortation des Apôtres, chanter des Cantiques spirituels en l'honneur de Dieu, vous nous imposez silence, & vous nous faites punir comme des criminels. Pensez-vous, MESSIEVRS, que l'on puisse rien imager de plus horrible ?

De plus, pour nous forcer d'embrasser la Religion Romaine, vous nous faites envoyer des Dragons, qui non contens de nous reduire à la mendicité, nous tourmentent encore incessamment. Croyez-vous en bonne foy que le Malin Esprit, peût employer d'autres Apôtres, pour faire des conversions à sa maniére ? Ce sont pourtant-là, MESSIEVRS, les principaux Missionnaires, dont on sert aujourd'huy parmi vous, pour l'avancement de vôtre Religion. Qui sauroit exprimer tous les maux que ces ames féroces nous * ont déja fait soufrir, & qu'elles continuent de nous faire soufrir dans le Bearn, dans le Vivarés & dans le reste du Royaume ? Il n'y a que Dieu qui en connoisse le nombre & l'énormité, comme il n'appartient qu'à sa justice de faire la punition de tant de crimes. Cependant lors que ces Dragons nous ont ruïnez, & que nous sommes prêts de mourir de faim, vous nous envoyez vos Dames de Miséricorde, qui nous offrent de l'argent, pour nous tenter ; ce qui s'accorde fort bien avec tous les autres moyens, que vous mettez en usage, pour tacher de nous ébranler.

Mais vous n'en demeurez pas-là : Vous faites déja la recherche des Livres de piété, qui pouvoient servir à l'instruc-

* Apol. du Projet des Reform.

tion & à la consolation du pauvre Peuple, à qui vous avez ravi les Pasteurs, & qui par ce moyen est privé de l'ouïe de la Parole de Dieu, & des autres pieux Exercices, qui étoient établis parmi nous. Méme dans des Provinces entiéres, où ces saints Exercices sont supprimez, vous faites fermer les boutiques des Libraires de nôtre Communion, afin que ne pouvans plus débiter ces sortes de Livres, les lumiéres, le zéle & la piété de ce Peuple infortuné soyent bientot éteintes. Que pourroit-on faire de pis, MESSIEVRS? Ne considérez-vous pas que c'est se rendre ennemi de la lumiére & du Service de Dieu, & imiter les anciens Persécuteurs de l'Eglise, qui ôtoient aussi aux Chrétiens les Livres de piété qui pouvoient les instruire & les consoler.

D'ailleurs, lors que nous sommes au liét de mort, non seulement vous nous faites priver de toute consolation, mais en plusieurs endroits vous nous faites tourmenter au milieu de l'agonie; Vous nous faites inquiéter par mille questions importunes & captieuses; Vous nous faites mourir dans une émotion & dans un trouble inconcevable. Et quoy que l'on n'ait rien pû gagner sur nos esprits, souvent vous ne laissez pas de dire, que par quelque inclination de tête, ou par quelque mouvement des levres ou des yeux, nous avons témoigné que nous voulions abjurer nôtre Religion; & d'abord vous vous rendez maitres des nos Enfans, & vous les faites élever dans la Religion Romaine. Ce n'est pas tout, vous faites méme éclater vôtre haine aprés nôtre mort, vous nous persécutez jusqu'au tombeau: Car vous ne permettez pas que nous soyons enterrez dans les Cimétiéres de nos Péres; Vous ne soufrez pas que tous nos Parens & tous nos amis nous rendent leurs derniers devoirs, en accompagnant nos corps jusqu'au Sépulchre; Vous ne voulez pas seulement qu'ils nous enterrent en plein jour, & aux heures qu'il est à propos de le faire. Et le peuple de vôtre Religion, à qui vôtre conduite inspire de la fureur contre nous, se porte quelquefois à cét excés de barbarie, que d'arracher nos corps

de

de leur tombeau, ou de leur cercueil, & de les trainer par les ruës, comme il eſt arrivé dans la ville de Pezenas en Languedoc, dans pluſieurs Lieux de Poitou, & ailleurs. Ainſi contre toute juſtice, & contre toute humanité, contre la foy des Edits & Traitez de Pacification ſi ſouvent réïtérez, ſi ſolennellement jurez, & tant de fois confirmez par nôtre grand Prince, & nonobſtant la fidélité que nous avons fait paroître pour ſon ſervice, nous ne pouvons ni naître, ni vivre, ni mourir, ni être enterrez en liberté. Vous nous faites paſſer nos jours dans la miſére, dans les alarmes, dans les tourmens, & dans une mortelle affliction de ne pouvoir nous inſtruire de nôtre Salut, ni donner à nos Enfans l'éducation dont ils ont beſoin, ni rendre à Dieu le Culte que nous luy devons, ni nous acquitter des autres devoirs qu'il impoſe à nos conſciences; & la mort méme ne peut pas nous mettre entiérement à couvert de vôtre animoſité.

C'eſt maintenant que * *nous ne ceſſons de pleurer de nuit, que nos larmes ſont ſur nos joües, & qu'il n'y a pas un de nos amis qui nous conſole. Nous ne trouvons point de repos; tous nos Perſécuteurs nous ont atteints dans les détroits. Les chemins de Sion menent dueil, de ce qu'il n'y a perſonne qui vienne aux fêtes ſolennelles: Toutes ſes portes ſont déſolées, ſes Sacrificateurs ſanglottent, ſes pucelles ſont toutes dolentes, & l'amertume eſt en elle. L'Adverſaire a étendu la main ſur toutes ſes choſes déſirables, car elle a vû les Nations entrées dans ſon Sanctuaire.* † *On a prophané ſes Saints Temples, elle eſt reduite en des monceaux de pierres. On a donné les corps morts de ſes Enfans pour viande aux oiſeaux du Ciel.* * *Au dehors l'épée a ravagé, au dedans il n'y a que mort. Ses petits enfans ont été couchez par terre; la face des Viellards n'a point été reſpectée. Les femmes ont été forcées en Sion, & les Vierges dans les Villes de Juda. Ses priſonniers ne font que ſoûpirer; tout ſon peuple gémit, cherchant du pain.* a *Cela ne vous touche-t-il point? Vous tous paſſans, con-*

* Lam. de Jer. 1, 2. 3, 4, 10, 11. † Pſ. 79. 1, 2, a Lam. 1. 20. & 2. 21. & 5. 11. 12. Pſ. 79. 11. Lam. 1. 11.

templez, & voyez s'il y a douleur comme nôtre douleur.

N'en ſerez-vous pas vous-mémes touchez, vous, MESSIEVRS, b *qui nous haïſſez ſans ſujet ?* Comment pourriez-vous maintenant nous montrer vôtre foy par vos œuvres ? Comment juſtifiériez-vous vôtre Religion par toutes les choſes que nous venons de rapporter ? Quel jugement fera-t-on de vous, ſi vous devez être jugez ſelon vos fruits ? N'ouvrirez-vous jamais les yeux, Zélateurs inconſidérez des Traditions de vos Péres ? Permettez-nous de vous dire, que *vous ne ſavez de quel eſprit vous étes pouſſez.* Faites de grace réfléxion ſur tout ce que vous pratiquez, pour tacher d'abolir nôtre Sainte Religion, & vous ſerez vous-mémes ſurpris, que vôtre prévention vous mene ſi loin, & que pour nous perdre, elle vous ait entiérement fait renoncer aux maximes de l'Eſprit de Dieu.

Vous avez vû que le fruit du Saint Eſprit *eſt la charité, la paix, la bénignité, la loyauté, la douceur, la bonté, la juſtice & la vérité.* Mais où trouverez-vous ce caractére dans la conduite que vous tenez envers nous ? Nous ſommes Chrétiens, nous ſervons Dieu avec pureté, nous ne demandons que la liberté de luy rendre le Culte que nous luy devons ; & vous nous opprimez ! Nous ne vous faiſons aucun tort, & vous nous faites ſoufrir mille maux ! Eſt-ce là *la charité, la bénignité, la douceur & la bonté de l'Eſprit de Dieu ?* Nous ne ſouhairons que la paix & la concorde : Quatre grands Rois ont employé tous leurs ſoins à faire des Edits de Pacification, pour maintenir la tranquillité dans leur Etat, & pour faire vivre leurs Sujets, comme des fréres, des amis & des concitoiens. A la faveur de tous ces Edits & Traitez de Pacification, le Royaume a joui de repos durant plus de cinquante ans, & ce calme l'a fait florir, & l'a élevé au deſſus de tous les autres Royaumes du Monde. Cependant vous ne vous appliquez qu'à faire abolir ces grands Edits & Traitez de Pacification, qu'à ſémer la diviſion entre les Sujets du Roy, & qu'à ſapper les fondemens du bon-heur & de la gloire de l'Etat, qui ſe ruïne ma-

b Lam 1. 12. & Pſ. 69. 5.

nifeſte

nifeſtement tous les jours! Eſt-ce-là *cette paix* que le Saint Eſprit inſpire, & recommende à tous les Chrétiens, & principalement aux Miniſtres de l'Evangile? Pour perdre des innocens, vous violez, & vous portez toute une Nation à violer la foy publique, la parole Royale & la religion du ſerment. Eſt-ce-là *cette loyauté* & cette bonne foy, qui eſt auſſi le fruit de l'Eſprit de Dieu? Vous nous dépoüillez de nos Charges, de nos Dignitez, de nos Emplois, & de nos biens; Vous nous faites dévorer par des Troupes; Vous nous reduiſez à mourir de faim. Eſt-ce-là *la juſtice & l'équité* de ce méme Eſprit? Vous ne travaillez qu'à nous plonger dans les ténébres: Eſt-ce-là la maxime de ce Saint Eſprit, qui eſt un Eſprit *de lumiére?* Vous nous empéchez de ſervir Dieu, d'invoquer ſon Saint Nom, & de chanter ſes loüanges. Eſt-ce-là le caractére de l'Eſprit de Dieu, qui eſt * *un Eſprit de priére & de piété?* Enfin pour ſurprendre l'équité du Roy, & pour opprimer ſes Sujets Réformez, vous vous uniſſez avec les Ieſuïtes, dont les maximes infernales ſont toujours fatales aux Etats; & de concert avec eux, † vous vous ſervez de mille illuſions, de mille ſuppoſitions, & de mille ſtratagémes. Vous faites entendre à ce grand Prince, qu'il ne faut que nous preſſer un peu, pour nous faire abandonner une Religion, où vous dites que nous ne ſommes retenus que par le libertinage, ou par quelque entêtement; & cependant vous engagez inſenſiblement ſon Autorité Royale à nous faire ſoufrir toûtes les rigueurs imaginables. Vous dites que vous obſervez les Edits, quand vous les renverſez. Vous aſſurez que vous mettez en uſage les voyes douces & légitimes, quand vous accablez les gens, quand vous les faites gémir dans les priſons, quand vous les faites tourmenter inceſſamment, quand vous les faites mourir de faim, ou dans les plus cruels ſupplices, ou quand vous les contraignez d'abandonner & biens, & femmes, & enfans, pour ſe retirer dans les bois, dans les déſerts, ou dans les Païs Etrangers, où ils puiſſent avec liberté pouſſer leurs cris vers le Ciel, & réclamer la pitié & le puiſſant ſecours de leur Dieu.

* Zach. 12. 10. Eſai. 11. 2. † Etat des Réform.

Est-ce-là *cette vérité* & cette sincérité du Saint Esprit ? N'est-ce pas plûtot le caractére de celuy qui est *menteur & meurtrier depuis le commencement* ? Et ne serez-vous pas vous-mémes convaincus, que ce sont les maximes de ceux, dont parle le Prophéte Esaïe, lors qu'il dit,* *Malheur à ceux qui appellent le mal bien, & le bien mal; qui font des ténébres la lumiére, & de la lumiére les ténébres, qui font l'amer doux, & le doux amer* ?

Pardonnez, MESSIEVRS, à nôtre douleur, si elle arrache de nos bouches toutes ces plaintes, & si dans le lamentable état où vous nous avez reduits, elle nous contraint de vous mettre devant les yeux, le portrait affreux des maux que vous nous faites soufrir. Il y a bien de l'apparence que les bonnes ames, qui peuvent être dans vôtre Communion, s'affligeront à la vûë de tant de choses étranges, que nous avons rapportées; & qu'elles ne pourront assez s'étonner, que l'on ait été capable de se porter dans des excés aussi opposez à l'esprit de l'Evangile. Nous souhaitons, MESSIEVRS, que Dieu vous en donne a tous une juste horreur, afin que prévenans ses jugemens par un salutaire repentir, vous répariez le tort que vous nous faites, & celuy que vous faites aussi à l'Etat, à vos consciences & à vôtre Salut.

Dans une autre Lettre nous ferons voir, s'il plait au Seigneur, que nôtre Religion ne mérite point que pour l'abolir, on renverse ce qu'il y doit avoir de plus ferme & de plus inviolable entre les hommes, & que l'on nous plonge en méme tems dans un abyme de calamitez.

* Esaï. 5 20.

Le 28. de May 1685.

FIN.

SECONDE LETTRE

AV CLERGE'

DE

FRANCE

Assemblé à Paris au mois de Iuin de l'année 1685.

MESSIEVRS

Ceux qui n'ont d'autres lumiéres que celles de la raiſon, ni d'autre régle de leur conduite que l'équité naturelle, & ce principe de piété, ou de crainte de Dieu, que le Créateur de l'Univers a mis dans le cœur de tous les hommes, ne ſe perſuaderont jamais que pour obliger les gens de renoncer à une Religion qu'ils croyent bonne, il ſoit permis de fouler aux piez ce qu'il y a de plus Sacré. Ils ne ſauroient concevoir que ſous ce prétexe, on doive violer la foy publique, les engagemens ſolen-

nels de cinq grands Rois, & la religion du ſerment ; & employer en méme temps toutes ſortes d'artifices, de ſuppoſitions, d'injuſtices & d'inhumanitez. Si des Payens & des Infidéles ne pourroient que déſapprouver une pareille conduite, quelle horreur ne doit-elle pas faire à ceux ; qui ont connoiſſance de l'Evangile, & qui en ont goûté les maximes ? Qui ne s'étonnera donc que des Chrétiens, méme des Théologiens & des Prélats, qui doivent connoitre à fond l'éſprit & les préceptes du Chriſtianiſme, & qui ſont obligez d'édifier tout le monde par leurs actions, ne faſſent pas ſcrupule de mettre en uſage ces voyes étranges & injuſtes, pour nous forcer d'abjurer une Religion, que nous croyons conforme à la Parole de Dieu ? Ne diroit-on pas, MESSIEVRS, qu'il faut que cette Religion ſoit bien horrible & bien abominable, puiſque pour tacher de l'abolir, vous vous jettez dans des extrémitez, autant oppoſées à la raiſon, à l'équité naturelle, à vôtre propre caractére, & au génie de l'Evangile, que les ténébres ſont oppoſées à la lumiére ? Cependant la Doctrine que nous enſeignons eſt orthodoxe, le Culte que nous pratiquons eſt pur, la Diſcipline que nous éxerçons a pour régle l'Ecriture & la pratique des Saints Apôtres, & nôtre Morale ne contient rien qui ne ſoit ſaint & innocent. En un mot nôtre Religion eſt le pur Evangile que Ieſus Chriſt nous enſeigne. C'eſt-ce que nous eſpérons, MESSIEVRS, de vous faire voir avec une ſi grande évidence, que vous en ſerez vous-mémes convaincus, ſi vóus prenez la peine d'éxaminer avec tant ſoit peu d'attention, ce que nous avons à vous dire ſommairement ſur ces quatres Articles. Nous parlerons prémiérement de nôtre Doctrine, & nous juſtifierons dans la ſuite, s'il plait au Seigneur, nôtre Culte, nôtre Diſcipline & nôtre Morale.

L'Auteur du Livre intitulé, *Etat des Réformez en France*, a parlé en paſſant de la Religion Réformée ; & comme la Métode de cét Ecrit-là nous paroit aſſez ſimple & aſſez naturelle, nous tacherons de la ſuivre. Mais d'entrée permettez-nous, MESSIEVRS, de vous dire, que ſi pour l'édification publique nous rendons raiſon

ſon de nôtre foy, nous ne prétendons pas pourtant vous conſidérer comme des perſonnes, qui aient aucune juridiction ſur nous. Il y a déja cent cinquante ans ou d'avantage, que nous ne vivons plus avec vous dans une méme Communion. D'ailleurs les Edits & Traitez de Pacification vous ont impoſé un ſilence perpétuel à nôtre égard; Et nous vous regardons enfin comme nos Parties, & comme des Parties qui ſont dans une grande prévention, & qui ne peuvent s'empécher de faire paroitre à toute heure une extréme animoſité contre nous.

Ecriture Sainte régle de la Foy.

Pour commencer donc à vous parler de nôtre Doctrine, nous croyons que l'Ecriture Sainte eſt l'unique ſource, où nous devons la puiſer; Qu'elle eſt la régle de la foy Chrétienne, ou comme parle S. Paul, * le modéle de la connoiſſance & de la vérité; Qu'ayant été *a* divinement inſpirée, on ne peut l'accuſer d'imperfection, ſans outrager l'Eſprit de Dieu qui en eſt l'Auteur; Qu'elle eſt en effet *b* propre pour inſtruire, pour convaincre, pour corriger & pour former à la juſtice, afin que l'homme de Dieu ſoit accompli & parfaitement inſtruit à toute bonne œuvre; Que *c* ni les hommes ni les Anges ne doivent point évangéliſer au delà de ce qu'elle contient; Que l'on ne doit jamais entreprendre *d* d'y rien ajoûter, ni d'en rien retrancher; Que c'eſt ſelon cette Parole, & non *e* ſelon les Traditions des hommes, que Dieu veut être ſervi; Que c'eſt *f* ſur elle ſeule, que Ieſus Chriſt proteſte que nous ſerons jugez; Et qu'ainſi nous devons rejetter toutes les Traditions qui ne s'y trouvent pas conformes. Nous croyons qu'elle nous a été donnée pour être *g* un flambeau à nos piez & une lumiére à nôtre voye. Qu'elle contient à la vérité des myſtéres, que Dieu ne révéle à ſes fidéles qu'à meſure qu'ils s'appliquent à la méditation de cette ſainte Parole, mais que les choſes qui ſont néceſſaires pour le ſalut, & pour la converſion du pécheur, y ſont clairement enſeignées. Que c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt dit, que *h* la Loy de l'Eternel eſt entiére, reſtau-

* Rom. 2. 20. *a* 2. Thim. 3. 16. *b* 17. ibid. *c* Gal. 1. 8, 9. *d* Deut. 4. 2. & 12. 32. Prov. 30. 6. Eccl. 12. 14 Apoc. 22. 18 *e* Matth. 15. 9. Eſai. 29: 13. *f* Iean 12. 48. *g* Pſ. 119. 105. *h* Pſ. 19. 8, 9.

rant l'ame, que le Témoignage de l'Eternel eſt ſûr, donnant de la Sageſſe au ſimple, que les Ordonnances de l'Eternel ſont droites, réjouïſſans le cœur, & que le Commandement de l'Eternel eſt pur, faiſant que les yeux voyent; ou comme dit le Sage, que * *le Commandement eſt une lampe, la Loy une lumiére, & les corrections de la Diſcipline* celeſte *le chemin de la vie.* Que † Si l'Evangile eſt encore couvert ou obſcur, ce n'eſt que pour les méchans & les faux Chrétiens, & comme parle S. Paul, pour ceux qui périſſent, & à qui le Dieu de ce Siécle a aveuglé les entendemens, afin que la lumiére de l'Evangile de la gloire de Chriſt ne leur reſplendît point. Que c'eſt pour eux ſeulement que la Parole de Dieu ‖ eſt une odeur de mort à mort, ſelon le langage du Saint Eſprit; car n'étans point éclairez & affermis par ce Divin Eſprit, & étans abandonnez à leurs ténébres naturelles, ils bronchent dans les chémins les plus unis, & ♦ tournent à leur propre ruïne ce que l'Ecriture contient de plus beau & de plus ſalutaire: Mais qu'à l'égard des fidéles, qui demandent à Dieu le ſecours de ſon Eſprit, cette méme Parole eſt une odeur de vie à vie, produiſant en eux la vie de la grace, qui ſera ſuivie de la vie de la gloire. Nous croyons donc que nous devons tous la lire & la méditer, pour bien connoitre la Grandeur & la Majeſté, la Puiſſance, la Sageſſe, la Bonté, la Iuſtice & la Miſéricorde de Dieu; l'ignorance, la folie, la miſére & le néant de l'homme; pour admirer les merveilles de ce grand Dieu dans la Nature, dans la Grace, & dans la conduite de ſon Egliſe & de chaque fidéle en particulier; pour bien apprendre nôtre devoir envers luy & envers nôtre prochain; pour nous corriger de nos défauts; pour enflâmer nôtre zéle; pour fortifier nôtre foy & nôtre eſpérance; & pour puiſer dans cette Divine ſource les conſolations dont nous avons beſoin.

Sommes-nous donc des hérétiques, parce que nous avons des ſentimens auſſi raiſonnables & auſſi pieux de la Parole de Dieu? Méritons nous de ſoufrir des traitemens inhumains, parce que

* Prov. 6. 23. † 2. Cor. 4. 3, 4. ‖ 2. Cor. 2. 16. ♦ 2. Pier. 3. 16. Luc. 7. 30.

ſelon

* ſelon l'enſeignement du Roy-Prophéte, nous voulons la méditer jour & nuit ? Ne devez-vous pas plûtot exhorter tout vôtre Peuple à s'appliquer à cette ſainte méditation, qui peut le rendre véritablement heureux, ſelon le témoignage de ce ſaint homme ? Ne devez-vous pas à l'imitation de Moyſe, luy recommender † de mettre cette Divine Parole dans ſon cœur & dans ſon entendement, de la lier pour ſigne ſur ſes mains, de la poſer comme un fronteau entre ſes yeux, de l'enſeigner à ſes Enfans, de s'entretenir d'elle ſoit qu'il ſe tienne dans ſa maiſon, ou qu'il aille par le chemin, ſoit qu'il ſe couche ou qu'il ſe leve, & de l'écrire ſur les pôteaux de ſa maiſon & ſur ſes portes ? Pourquoy privez-vous ce pauvre Peuple de tant de précieux biens, qu'il pourroit retirer de cét éxercice de piété ? Pourquoy luy dérobez-vous la lumiére de cette ſainte Parole, en la tenant couverte du voile d'une langue inconnuë ? Pourquoy au lieu de cette Manne céleſte, le repaiſſez-vous des vaines Doctrines que les hommes ont-inventées ? Ne ſavez-vous pas avec quelle indignation Dieu par le ſur ce ſujet ? * *Quel rapport*, dit-il, *a la paille*, ou la vaine Doctrine des hommes, *avec le froment*, qui eſt ſa Parole ? *Ma Parole n'eſt-elle pas comme du feu, dit l'Eternel, & comme un marteau qui briſe la pierre*, ou le cœur de l'homme, qui eſt auſſi dur que la pierre ? Mais les Doctrines humaines ont-elles cette vertu & cette efficace ? Pourquoy donc en faites-vous concevoir du dégout, en l'accuſant d'imperfection & d'obſcurité ? En diſant, ou en ſoufrant que vos Docteurs diſent, qu'elle n'a été écrite que par occaſion ; que c'eſt une régle de plomb & un nés de cire que l'on tourne comme l'on veut ; qu'elle eſt dangereuſe pour les ſimples ; & que le Peuple Chrétien ne doit pas la lire & la méditer ? Ne ſont-ce pas autant de démentis, que vous donnez à cette Sainte Parole, qui dit tout le contraire ? Sauroit-on rien dire contre un méchant Livre, que vos Docteurs n'ayent dit contre cette Parole Divine ? Ne comprenez-vous point que ce ſont d'horribles blaſphémes contre le Saint Eſprit ? Ne ſavez-vous pas méme que

* Pſ. 1. 2. † Deut. 11. 18. 19. 20. 4 Ierem. 23. 28, 29.

c'eſt [b] aux ſimples & aux petits que Dieu accorde plutot ſes graces, qu'aux Sages & aux Savans? Et que ce ſont ces Sages & ces Savans, qui d'ordinaire préſumans trop de leurs lumiéres, ſont les Auteurs des erreurs & des héréſies? N'appréhendez-vous pas l'anathéme que Ieſus Chriſt prononce contre les Docteurs Iuifs? [c] *Malheur à vous*, dit il, *Scribes & Phariſiens hypocrites, qui fermez le Royaume des Cieux au devant des hommes, car vous n'y entrez point vous-mémes, & vous ne ſoufrez point que ceux qui y entrent, y entrent.* En-un-mot n'eſt-il pas évident que vous ne cachez cette Divine lumiére, que pour éviter que l'on ne reconnoiſſe, que vôtre Religion n'eſt pas bonne? Car comme dit auſſi nôtre Seigneur, [d] *Tout homme qui fait des choſes mauvaiſes, hait la lumiére, & il ne vient point à la lumiére, de peur que ſes œuvres ne ſoient condamnées.*

Doctrine des Réformez.

Quand au fonds de nôtre Doctrine, elle eſt entiérement conforme au Symbole des Saints Apôtres, qui contient les points fondamentaux du Salut. Nous ne ſaurions approuver la conduite de la plûpart des Scholaſtiques ou Docteurs de ce dernier tems, qui ſe dégoutans de la ſimplicité de ces principes, font de la ſainte Théologie une Philoſophie épineuſe, qui ne ſert qu'à flater leur vanité, qu'à embarraſſer les eſprits, & qu'à les mener de précipice en précipice. Les prémiers Chrétiens qui avoient été inſtruits de la bouche de Ieſus Chriſt & de ſes Apôtres, ne portoient pas leur vûë ſi loin, & ne préſumoient pas au delà de ce qui eſt écrit; & nous voyons que ceux qui ont dreſſé le ſymbole de la foy Chrétienne, l'ont auſſi renfermée dans des principes fort reſerrez & fort ſimples.

Nous croyons donc que Dieu a créé le Monde pour ſa gloire, & qu'en reconnoiſſance de l'Empire ſouverain qu'il a ſur les créatures, & de tous les biens que les hommes en particulier ont receu de ſa Bonté, tous les hommes ſont obligez de le glorifier & d'obeïr à ſes Loix. Que le prémier homme, qui repréſentoit toute ſa Poſtérité, ayant été rebelle à ſon Dieu, s'eſt précipité par ſon péché, avec tous ſes Deſcendans, dans la mort & la maledic-

b Matt. 11. 25. *c* Matth. 23. 13. *d* Iean 3. 20.

tion

tion éternelle. Que ſes Deſcendans ont méme imité ſa rebellion, & ſont entiérement corrompus dés leur naiſſance. Qu'étans tous dans l'impuiſſance de ſatisfaire la Iuſtice Divine, ce bon Dieu par un admirable effet de ſa Miſéricorde & de ſa Sageſſe, leur a donné ſon propre fils, Dieu bénit éternellement avec luy, lequel par une charité inconcevable s'eſt abaiſſé ſoy-méme, a pris nôtre nature dans le ſein de la bien-heureuſe Vierge, où il a été conceu du Saint Eſprit, a rendu pour nous une parfaite obeïſſance à Dieu ſon Pére, & enfin s'eſt offert ſoy-méme par l'Eſprit Eternel, en ſacrifice ſur la croix pour l'expiation de nos péchez. Que ſon Sacrifice eſt d'un mérite infini, & d'une efficace parfaite & éternelle. Et qu'aprés s'être reſſuſcité par ſa propre Puiſſance, il eſt monté au Ciel, où il intercéde pour nous, d'où il nous envoye ſon ſaint & Divin Eſprit, & d'où il ne doit venir que pour juger les vivans & les morts, pour élever les fidéles dans ſon Rovaume céleſte, & pour condamner aux flâmes éternelles les incrédules & les impénitens.

Apparemment vous ne prétendez pas non plus, MESSIEVRS, que ce point capital de nôtre Doctrine nous rende dignes de tous les maux que vous nous faites ſoufrir; & que nous devions abjurer ces vérités fondamentales du Chriſtianiſme.

Repentance & foy en Ieſus-Chriſt.

Nous croyons que pour avoir part au ſalut que Ieſus-Chriſt nous a acquis par ſa paſſion, & pour être fais participans de ſa gloire & de ſa félicité, nous devons reconnoitre ſérieuſement nôtre indignité & nôtre malheur, nous repentir ſincérement de nos péchez, en concevoir de l'horreur, & reſſentir une douleur amére d'avoir offenſé la Majeſté de nôtre Dieu. Que dans ce ſentiment de nôtre miſére, nous devons nous humilier profondément en ſa préſence, luy confeſſer nos péchez & nos rebellions, implorer ſa Miſéricorde, & embraſſer par une vive & ferme foy ſon cher fils, nôtre Sauveur, comme l'Auteur de la vie & l'unique appuy de nôtre eſpérance. Qu'étans ainſi unis par la foy avec Ieſus-Chriſt, nous devenons tous avec luy un méme corps myſtique, dont il eſt la tête; qu'alors nous ſommes conſidérez comme ſi nous étions morts avec

luy

luy, comme si nous avions été ensevelis avec luy, comme si nous étions ressuscitez avec luy, & comme si nous étions déja montez au Ciel avec luy; Et qu'en un mot par cette sainte union, que nous avons par la foy avec nôtre Sauveur, sa justice trés-parfaite & le mérite infini de son Sacrifice nous sont imputez, & nous justifient devant Dieu.

Sera-ce donc, MESSIEVRS, cét Article-cy de nôtre Doctrine, qui nous rendra hérétiques & abominables? Ne savez-vous pas que c'est-là l'Evangile de nôtre Seigneur? Pouvez-vous nier que la sincére repentance & la foy en Iesus Christ ne soient l'unique moyen que l'Ecriture nous enseigne pour être sauvez? Et puisque c'est le chemin sûr pour aller au Ciel, & que la Parole de Dieu ne nous en marque point d'autre, n'étes-vous pas obligez de reconnoitre ouvertement & de bonne foy cette vérité? Que n'exhortez-vous donc vos Peuples à ne mettre leur confiance qu'en la charité infinie, au mérite & en la justice de leur Sauveur; & à se tenir uniquement attachez à luy, puisque l'Ecriture nous assure que celuy qui croit en luy, ne sera point confus?

Graces du S. Esprit.

Nous croyons que pour avoir cette repentance & cette foy qui nous doit unir à Iesus Christ, & dont nous avons parlé, il faut que Iesus Christ nous donne son saint Esprit, qui dissipe par sa lumiére les ténébres, dont nos entendemens sont naturellement remplis, qui touche & purifie nos cœurs, & qui nous fasse embrasser nôtre Seigneur, comme le Sauveur du Monde; Et nous croyons qu'en méme temps ce Divin Esprit est le sacré lien par lequel nôtre Seigneur s'unit luy-méme à nous; de sorte que par ce moyen nous devenons ses fréres, & les Enfans adoptifs du Pére Eternel, dont il est le seul Fils par nature, & sommes marquez & scellez pour jouïr un jour avec luy de l'hêritage céleste.

Vous ne direz pas non plus, MESSIEVRS, que nous devions abjurer cét Article de nôtre Doctrine, ou que ce méme article doive nous attirer toutes sortes d'oppressions; puisque l'Ecriture nous l'enseigne clairement en divers endroits, & qu'elle nous assure que * *celuy qui n'a point l'Esprit de Christ, n'est point à luy.* Ne

* Rom. 8 9.

devriez

devriez-vous pas plûtot être extrémement ſoigneux d'enſeigner à vos Peuples cette importante vérité ? Vous jugez bien que ceux qui n'y font pas aſſez d'attention, ſont ſujets à de grandes erreurs; & qu'ils ne ſont guére portez à demander à Dieu le ſalutaire ſecours de ce Saint Eſprit, avec l'ardeur, l'humilité & la confiance requiſes.

Au reſte nous eſtimons que la repentance & la foy ne ſont pas ſincéres, & que l'on n'eſt pas véritablement animé de l'Eſprit de Dieu, ſi on ne mene une vie nouvelle, ſainte & édifiante. Nous croyons bien que dans ce Monde l'eſprit a toûjours à combattre contre la chair; qu'il y a toûjours quelque reſte de corruption, qui eſt attaché à nôtre nature, & que nous n'en ſerons entiérement délivrez que par la mort. Mais nous eſtimons que la marque de la vraye foy, c'eſt d'avoir de l'amour pour la ſainteté & pour les bonnes œuvres, de s'affliger ſérieuſement de ce que l'on eſt encore dans un corps de péché, de ſe relever promptement quand on eſt tombé par foibleſſe, & de faire tous les jours des progrés dans la ſanctification. Bonnes œuvres

Vous avoüerez, MESSIEVRS, que cette Doctrine ne peut pas non plus être appellée hérétique & déteſtable. Mais nous avons deux choſes à vous repréſenter ſur ce ſujet, avant que de paſſer outre. La 1 que les bonnes œuvres & la ſolide piété ne conſiſtent pas dans l'obſervation des Doctrines & des inventions des hommes, comme ſont les diſtinctions des viandes, des jours & des habits, les flagellations, les pélerinages, & les autres ſemblables choſes, dont nous parlerons plus particuliérement dans la ſuite; Mais qu'elles conſiſtent dans la tempérance, dans la chaſteté, dans la modeſtie, dans les diſcours honêtes & édifians, dans l'humilité, dans la ſincérité, dans la fidélité, dans la douceur, dans la patience, dans la paix, dans la juſtice, dans la charité, dans la priére, dans la médiration de la Parole de Dieu, dans le chant de ſes loüanges, & dans la pratique de toutes les choſes de cette nature que Dieu nous recommande. Voilà les œuvres qui luy ſont agréables, & non les occupations vaines, baſſes & corporel-

les, à quoy l'on s'applique parmi vous, & avec quoy l'on amuſe l'eſprit de vos Peuples. La 2 que l'on accuſe injuſtement nôtre Religion d'être ennemie des bonnes œuvres: Car comment en ſeroit-elle ennemie, puiſqu'elle enſeigne que ſans les œuvres la foy eſt morte? Que les bonnes œuvres ſont les fruits & les preuves de la foy juſtifiante? Que la foy eſt opérante par la charité? En un-mot que le Peuple de Dieu eſt une Nation ſainte, & que ceux qui ne portent pas ce caractére, & qui ne ſe repentent pas ſérieuſement, ſont des hypocrites & de faux Chrétiens?

Mérite des œuvres.

Cependant nous croyons que la Doctrine du mérite des œuvres fait tort à la gloire de Dieu, & détruit l'humilité ſincére qui eſt inſéparable de la véritable foy. Il eſt vray que tous les fidéles doivent s'appliquer continuellement à faire de bonnes œures, Mais parce qu'en ce Monde les plus juſtes péchent ſept fois le jour, nous eſtimons que nous devons tous nous humilier inceſſamment devant le throne de Dieu; reconnoitre ingénument que s'il vouloit entrer en compte & en jugement avec nous, de mille articles nous ne ſaurions répondre ſur un ſeul; avoir faim & ſoif de la juſtice de nôtre Sauveur, laquelle ſeule eſt capable de nous faire ſubſiſter devant Dieu; nous appuyer uniquement ſur la miſéricorde de ce grand Dieu, ſur la parfaite obeïſſance que ſon Fils luy a renduë pour nous, & ſur le mérite infini du Sacrifice qu'il luy a offert ſur la croix, pour l'expiation de nos péchez. Ainſi nous croyons que tous les Saints, bien loin d'avoir eu des mérites ſurabondans, ont eu beſoin comme nous, de s'humilier, de reconnoitre leurs péchéz, & de recourir à la Miſéricorde Divine, à la juſtice & au mérite de Ieſus Chriſt; & que c'eſt-là l'unique moyen par lequel nous pouvons auſſi obtenir le ſalut.

Sont-ce donc, MESSIEVRS, ces ſentimens d'humilité, qui doivent nous rendre odieux aux yeux de Dieu, nous faire traiter d'hérétiques, & nous attirer mille diſgraces? N'éres-vous pas plûtot obligez d'avoir les mémes ſentimens, & de les inſpirer à tous ceux de vôtre Communion? Et ſi vous étes convaincus en vos conſciences, que ce ſont-là les ſalutaires diſpoſitions où Dieu veut

veut toûjours voir ſes Enfans, que ne donnez vous gloire à ce grand Dieu, devant la Majeſté duquel on ne ſauroit aſſez s'humilier & s'anéantir ? Que ne rejettez-vous de bonne foy ce malheureux terme, *de mérite des œuvres*, qui ne ſert qu'à retenir dans l'erreur vos Peuples, vos Moines, vos Religieuſes & la plûpart de vos Prêtres ; qu'à flater l'orgueil de l'eſprit humain ; qu'à outrager la Majeſté de Dieu ; & qu'à nous ſcandaliſer nous-mémes ? Apprehendez-vous de vous faire tort, en vous humiliant profondément ſous les yeux du Créateur du Ciel & de la Terre, devant lequel les Anges ſont contrains de couvrir leur face, & en la préſence duquel les plus Saints ont reconnu qu'ils n'étoient que poudre & que cendre ? Ne ſavez-vous pas que Dieu, qui eſt jaloux de ſa gloire, a voulu que toute bouche fût fermée devant luy ; & qu'il reſiſte aux orgueilleux, au lieu qu'il fait grace aux humbles ? Ne conſidérez-vous pas que l'orgueil a été la ſource de tous nos malheurs ? Que c'eſt le péché le plus naturel à l'homme, le plus contraire pourtant à la gloire de Dieu, & celuy qui allume davantage ſa colére ? Que Ieſus Chriſt qui eſt venu réparer la faute du prémier homme, veut que nous apprenions de luy à être débonnaires & humbles de cœur ? Et qu'en un mot l'Ecriture nous enſeigne que l'orgueil eſt le caractére le plus ſûr de l'eſprit de l'Ante-Chriſt ?

Pour ce qui concerne l'Interceſſion envers Dieu, comme nous aurons lieu d'en parler dans l'article du Culte, nous nous contenterons de dire icy en paſſant, que nous croyons que Ieſus Chriſt doit avoir toute la gloire de nôtre ſalut, à l'excluſion des créatures ; & que puiſque l'Ecriture nous avertit, qu'aprés s'être offert ſur la croix en Sacrifice pour nos péchez, il eſt entré dans le Ciel, le véritable Lieu trés-ſaint, où il comparoit maintenant en la préſence de Dieu, & intercéde pour nous comme nôtre Souverain Sacrificateur, nôtre Médiateur & nôtre Avocat, c'eſt à luy ſeul que nous devons nous attacher, & c'eſt ſur ſa ſeule interceſſion que nous devons mettre nôtre confiance. Interceſſion.

Sommes-nous donc des éxécrables, parce que nous nous te-

nons uniquement liez à nôtre Sauveur, & que nous ne voulons pas quitter celuy qui a les paroles de la vie éternelle ? N'eſt-ce pas plûtot un prodige, que dans une matiére auſſi importante que celle du Salut, vous quittiez le chemin que vous ſavez être aſſûré, pour vous abandonner dans d'autres routes, que la Parole de Dieu ne vous a point marquées, & qui par conſéquent ne peuvent que vous faire égarer ?

Confeſſion auriculaire.

Quant à la Confeſſion auriculaire, dont à toute heure vous éxaltez tant l'utilité, nous l'éxaminerons icy en elle méme. Nous eſtimons donc que cette Confeſſion que l'on eſt parmi vous obligé de faire à l'oreille d'un Prêtre, de tous les péchez que l'on a commis, juſques aux moindres circonſtances, & de laquelle vous faites dépendre la Sentence d'abſolution qui eſt prononcée au pécheur ; eſt un joug que l'on a impoſé aux conſciences, pour les tenir captives, & pour dominer ſur elles. S. Iaques ne penſe nullement à nous impoſer ce joug, lors qu'il nous dit, * *Confeſſez vos fautes l'un envers l'autre, & priez l'un pour l'autre, afin que vous en ſoyez guéris, car la priére du juſte faite avec véhémence, eſt d'une grande efficace.* Il entend par-là que lors que nous avons offenſé nôtre prochain, nous devons de bonne foy luy confeſſer nôtre faute, & luy demander qu'il prie Dieu pour nous, afin qu'elle nous ſoit pardonnée : Ou que lors que nous ſommes affligez de n'être pas aſſez régénerez, nous devons nous adreſſer à des perſonnes pieuſes, & leur demander le ſecours de leurs priéres, afin que Dieu nous *guériſſe* de nos maladies ſpirituelles, en nous ſanctifiant par ſon ſaint Eſprit. Mais cette ſorte de Confeſſion ne doit pas plûtot être faite à un Paſteur, qu'à une autre perſonne ; elle doit être reciproque entre les fidéles, puiſque S. Iaques dit en général & ſans diſtinction, *Confeſſez vos fautes l'un envers l'autre.* De plus, cette confeſſion ne ſe doit faire, qu'afin que *nous priyons les uns pour les autres.* Il n'eſt pas méme néceſſaire qu'alors nous entrions dans le détail de tous nos péchez, & de toutes leurs circonſtances ; il ſuffit que nous têmoignions la douleur

* Iaques 5. 16.

que

que nous ressentons de n'être pas assez sanctifiez, & le désir que nous avons que l'on prie pour nous. Il est d'ailleurs manifeste, que l'on ne peut descendre dans le détail de tous les péchez & de toutes les ordures, dont une ame se trouve soüillée, que cela ne blesse la pudeur de part & d'autre : Et vous savez, MESSIEVRS, que cette confession indécente & inconnuë dans l'Ecriture, produit souvent parmi vous de grands scandales. Ce n'est pas tout, vôtre Confession auriculaire, qui doit être rejettée par cette seule raison, que c'est une Doctrine humaine, ne sert qu'à endormir les consciences : Les pécheurs s'en font facilement une habitude; ils en deviennent moins sensibles à la pudeur ; mais sur tout le Peuple, qui n'a pas de grandes lumiéres, s'imagine que cette Cérémonie, avec l'absolution qui la suit, suffit pour le sauver. Enfin l'on n'a qu'à voir ce que Iesus Christ & ses Apôtres ont pratiqué, pour être convaincu qu'ils n'ont pas eu la pensée d'établir cette sorte de confession. Lors que Iesus Christ préche la Doctrine du Salut, il n'ordonne pas de faire une pareille confession des péchez, pour en obtenir le pardon ; mais il dit en général, * *Repentez-vous & croyez à l'Evangile.* Lors que les Iuifs sont touchez par la prémiére prédication de S. Pierre, & qu'ils disent, *hommes fréres, que ferons-nous ?* S. Pierre ne les oblige pas non plus de luy confesser en détail tous leurs péchez, mais il leur dit aussi en général, † *Repentez-vous, & que chacun de vous soit baptisé au Nom de Iesus Christ en remission des péchez, & vous recevrez le don du Saint Esprit.* Et lors que S. Paul exhorte les Corinthiens à se disposer saintement à la Communion, il ne leur ordonne pas non plus, d'aller confesser leurs péchez l'un aprés l'autre à l'oreille d'un Prêtre ; il veut seulement qu'ils éxaminent eux-mémes leur concience, pour bien reconnoitre la grandeur de leurs péchez, & pour en demander pardon à Dieu : « *Que chacun*, dit-il, *s'éprouve* ou *se sonde soy-meme, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe.* En-un-mot nous estimons que la véritable confession se doit faire à Dieu, qui pénétre nos cœurs, qui

* Marc 1. 15. † Act. 3 38. « Cor. 11. 28.

on connoit toutes les foibleſſes, & qui ſeul peut y remédier par ſa grace.

De vons-nous donc être opprimez, parce que dans nos Confeſſions nous nous adreſſons directement à Dieu; que chacun de nous luy dit, † *Mon Pére, j'ay péché contre toy, & je ne ſuis plus digne d'être appellé ton enfant*; & qu'en cela nous ſuivons les éxemples que nous fourniſſent les * belles Confeſſions de David, de Iérémie, de Néhémie, & de Daniel, leſquelles ſont auſſi adreſſées directement à Dieu? Pouvez-vous nier que ces Saints éxemples ne ſoient mis devant nos yeux pour nous ſervir de modéle, puiſque S. Paul nous aſſure, que ‖ *toutes les choſes qui ont été autrefois écrites, ont été écrites pour nôtre inſtruction*? Pouvons-nous donc faillir en les imitant? Et ne devez-vous pas auſſi vous y conformer vous-mémes, puiſqu'en le faiſant vous ne ſauriez vous tromper, & que c'eſt l'unique régle que vous devez ſuivre?

Satisfactions. Pour les prétenduës Satisfactions que les Prêtres éxigent dans vôtre Communion, nons ſommes perſuadez que ce ſont encore des inventions de l'eſprit humain. Nous eſtimons que nous devons vivre ſobrement, mortifier nôtre chair, & renoncer à toutes nos paſſions déréglées. Mais nous croyons que les peines que les Prêtres impoſent à leurs Pénitens, comme des conditions du ſalut, & comme des moyens pour appaiſer la juſtice Divine, ſont des attentats à l'autorité de Dieu, qui ſeul a le droit d'impoſer des peines aux pécheurs; & des outrages faits au Sacrifice de Ieſus Chriſt, qui ſeul a porté la peine que la juſtice de ſon Pére éxigeoit pour l'expiation de nos péchez. Et que tout ce que l'Ecriture nous ordonne, c'eſt que nous nous repentions ſincérement, que nous ayons de l'horreur pour nos iniquitez, que nous renoncions de bonne foy à nos mauvaiſes habitudes, que nous recourions à la Miſéricorde de Dieu, à la juſtice & au mérite infini de nôtre Sauveur; & que nous implorions inceſſamment le ſecours du Saint Eſprit, afin qu'il renouvelle nos cœurs, qu'il nous régénére & nous ſanctifie.

† Luc. 15. 21. * Pſ. 51. 3, 4, 5, 6, 9, & Pſ. 32. 5, 6. Ierem. 14. 7, 8. Nehem. 1. 6. 7. Dan. 9. 4, 5, & ſuiv. ‖ Rom. 15. 4.

N'eſt-ce pas-là ce que toute l'Ecriture nous préche ? Vne Doctrine auſſi ſainte & auſſi ſolide, doit-elle vous porter à nous traiter inhumainement ? N'étes-vous pas plûtot obligez de rejetter auſſi ces prétenduës Satisfactions, que Dieu n'éxige point de nous, qui ne ſont que des inventions humaines, qui dérogent à la perfection du Sacrifice de Ieſus Chriſt, qui ſont un joug que l'on a impoſé aux conſciences pour les tenir en ſervitude, & qui d'ailleurs détournent l'eſprit de la ſincére & ſalutaire repentance ?

A l'égard de la Doctrine du Purgatoire, nous croyons qu'elle n'eſt point enſeignée non plus dans l'Ecriture ; qu'elle a été auſſi inventée pour intimider les ames, pour les tenir captives, & pour les obliger à donner leurs biens aux Eccléſiaſtiques : Qu'elle eſt d'ailleurs injurieuſe à la Miſéricorde de Dieu, au mérite infini du Sacrifice de Ieſus Chriſt, à la parfaite juſtice dont-il couvre ceux qui croyent en luy ; Et qu'elle ravit la conſolation, que la Parole de Dieu donne à tous ceux, qui meurent en la foy de ce bon Sauveur. Purgatoire.

Sommes-nous donc dannez, & méritons-nous dés cette vie, que tout s'arme pour nous perdre, parce que nous ne croyons pas une Doctrine, que la Parole de Dieu ne nous enſeigne point, & qui ne tire ſon origine que du cerveau des hommes. Voulez-vous que nous abjurions ce que l'Ecriture nous dit, que * le Sang de Ieſus Chriſt nous lave de tous nos péchez ; qu'il † n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui ſont en luy ; *a* qu'ils ſont paſſez de la mort à la vie ; qu'en effet la mort n'eſt pour les fidéles qu'un ſommeil, ou qu'un paſſage à la vie bein-heureuſe ; que les ames mémes des *b* Brigands repentans ſont d'abord receües dans le Paradis ; que dés que les ames des fidéles ſont ſéparées de leurs corps, elles ſont *c* portées par les Anges dans le ſein d'Abraham ? que cette *d* loge terreſtre n'eſt-pas plûtot détruite, que nous ſommes revêtus de nôtre Domicile Céleſte ; qu'à l'heure de nôtre mort *e* nous remettons nos eſprits entre les mains de nôtre Dieu ; & qu'en un mot *f* ceux qui meurent

* 1. Iean 1.7. † Rom. 8 1. *a* Iean 5.24. *b* Luc 23.43. *c* Luc 16.22. *d* 2. Cor. 5.1. *e* Act. 7.59.

en

en Iesus-Christ, sont bien-heureux, car ils se reposent de leurs travaux & leurs œuvres les suivent ?

Iusques icy nous n'avons point parlé des Sacremens, parce que nous croyons que cette matiére est assez importante, pour mériter d'être éxaminée dans une Lettre particuliére. Ce sera donc dans nôtre troisiéme Lettre que nous en parlerons, s'il plait au Seigneur ; & par ce moyen nous acheverons ce que nous avons à dire sur l'Article de la Doctrine, qui est le plus étendu. Cependant nous vous prions, MESSIEVRS, de rappeller icy l'idée de ce grand nombre de maux, que vous nous faites soufrir contre la foy des Edits & Traitez de Pacification ; & de juger vous-mémes sur ce que vous avez déja vû de nôtre Doctrine, si nous sommes dignes d'une oppression si cruelle & si contraire à l'Esprit du Christianisme. Ne voyez-vous pas que c'est parmi nous que la pureté de l'Evangile est enseignée ? Et n'étes-vous pas obligez d'imiter nôtre sainte Réformation, bien loin de rendre nôtre condition si lamentable dans ce Monde ?

Le 1. de Iuin 1685.

FIN.

TROISIE'ME LETTRE

AV CLERGE'

DE

FRANCE

Assemblé à Paris au mois de Iuin de l'année 1685.

MESSIEVRS

Nous voicy maintenant sur la matiére des Sacremens ; il faut éxaminer si sur ce point de nôtre Doctrine, nous nous éloignons de l'Ecriture & de la droite raison, si nous tombons icy dans des erreurs capitales & pernicieuses, & si nous sommes à cét égard tellement abominables, que l'on doive employer les voyes les plus iniques pour nous perdre.

Nous croyons donc que le Baptéme & la Ste. Céne ſont les ſeuls & véritables ſceaux de l'alliance de la grace. Que le Baptéme a été inſtitué par Ieſus Chriſt pour être le Sacrement de nôtre naiſſance ſpirituelle ; Que l'eau dont nous ſommes lavez dans ce Sacrement, nous *repréſente* que nous ſommes lavez ſpirituellement dans le Sang que Ieſus Chriſt a répandu ſur la croix pour l'expiation de nos péchez ; que nos cœurs doivent encore être lavez de leur impureté par le Saint Eſprit, dont l'eau eſt auſſi le Symbole ; & qu'ainſi comme nôtre Seigneur eſt mort pour abolir le péché, & qu'il eſt en ſuite reſſuſcité en une vie céleſte & immortelle, nous devons auſſi mourir au péché, & reſſuſciter en une nouvelle vie, pour être agréables à Dieu. De plus, nous croyons que ce ſymbole extérieur n'eſt pas un Signe vain & ſans vertu, mais un *gage* aſſuré du ſalut qu'il nous repréſente : & que ce ſigne & ce gage ſacré eſt *accompagné* de l'efficace du Saint Eſprit, qui produit en nous les graces néceſſaires pour obtenir ce grand ſalut.

Nous avoüons que ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce Sacrement reſte encore dans l'Egliſe Romaine, en ce qu'il y eſt adminiſtré au Nom du Pére, du Fils & du Saint Eſprit ; mais nous croyons pourtant que ſa pureté y eſt extrémement altérée par le grand nombre de Cérémonies, dont on l'a chargé, & qui ne conviennent ni à la ſimplicité de ſon inſtitution, ni à la pratique des Saints Apôtres.

Au reſte nous croyons que la Miſéricorde de Dieu n'a pas beſoin de ce Sacrement extérieur, pour ſauver les hommes : Que la foy, par le moyen de laquelle nous ſommes ſauvez, eſt produite par l'ouïe de la Parole de Dieu, & par la vertu du Saint Eſprit, ſans laquelle la lettre de cette Parole Divine eſt morte & ſans efficace : Que les Enfans des Fidéles, qui ne ſont pas dans un âge de connoiſſance, & qui meurent ſans Baptéme, ſont ſauvez en vertu de l'Alliance de la Grace, où leurs Péres & leurs Méres ſe trouvent, & où ces Enfans ſont nez : Et que c'eſt pour cette raiſon que S. Paul, conſidérant les Enfans dans l'état de leur naiſſance, dit que les Enfans des fidéles * ſont ſaints, pour les diſtinguer

* 1. Corinth. 7. 14.

des

des Enfans des Infidéles. Nous croyons que ce point de nôtre Doctrine eſt convenable à la Miſéricorde de Dieu, conforme aux promeſſes qu'il fait à nous & à nos Enfans, & plein de conſolation pour les fidéles, lors que par la malice de leurs ennemis, ou par quelque accident imprévû & inévitable, leurs Enfans ne peuvent recevoir le S. Baptéme : Mais que neanmoins tous ceux qui dans un âge de connoiſſance, négligent ce Saint Sacrement, & tous ceux qui ne prenent pas le ſoin de le faire adminiſtrer aux Enfans par ceux qui en ont la Charge dans l'Egliſe, ou qui empéchent qu'il ne leur ſoit adminiſtré, commettent un péché & une impiété horrible.

Nous eſtimons que la Sainte Céne eſt le Sacrement de nôtre nourriture ſpirituelle. Que le pain qui eſt rompu dans ce Sacrement, & le vin qui y eſt verſé, nous *repréſentent* d'une maniére plus vive & plus claire que ne fait le Baptéme, que le Corps de nôtre Seigneur a été rompu & ſacrifié ſur la croix, & que ſon Sang a été répandu pour expier nos péchez. Que le commandement que nôtre Seigneur nous fait, de prendre ce pain & de le manger, & de prendre auſſi ce vin verſé dans le calice & d'en boire, en commémoration de ſa mort, nous met devant les yeux, que comme ce pain eſt la viande, & ce vin le brûvage de nos corps, nôtre Seigneur étant embraſſé & receu dans nos cœurs par la foy, comme celuy qui nous a rachettez par ſa mort, eſt auſſi la nourriture ſpirituelle de nos ames. Que comme ce pain & ce vin ne ſerviroient de rien à nos corps, ſi nous ne les mangions & bûvions, & ſi par ce moyen ils ne s'uniſſoient à nos corps, la mort auſſi de nôtre Seigneur ſeroit inutile à nos ames, ſi par la foy qui eſt leur bouche ſpirituelle, elles ne recevoient cét adorable Sauveur, & ne s'uniſſoient étroitement à luy. Que comme nous avons beſoin d'uſer de tems en tems du pain & du vin pour l'entretien de la vie corporelle, il nous eſt ordonné auſſi de réitérer le Sacrement de la S. Céne, pour nous repréſenter que la fréquente méditation & application que nos ames ſe font par la foy, de la mort de leur Sauveur, & des devoirs qu'elle leur impoſe, ſert à entretenir en nous la vie

S. Céne.

ſpirituelle. Et que le commandement qui nous eſt fait à tous, de manger d'un méme pain, & de boire d'vn méme vin, nous fait concevoir la communion ſpirituelle, que tous les Fidéles doivent entretenir entr'eux, comme étans tous vnis par la foy & par le S. Eſprit à un méme Seigneur, & étans tous les membres d'un méme Corps Myſtique. Nous croyons que dans le méme temps que ce Sacrement nous fait méditer tous ces grands myſtéres, il nous eſt un nouveau *gage* du ſalut qu'il nous repréſente, un nouveau témoignage & une nouvelle aſſurance de l'amour de nôtre Dieu & de la grace de nôtre Sauveur. Enfin nous croyons que ce Symbole extérieur eſt *accompagné* d'une nouvelle efficace du Saint Eſprit, qui nous augmente les dons & les graces dont nous auons beſoin, pour l'auancement de nôtre Sanctification, & pour l'accroiſſement de nôtre foy, de nôtre eſpérance, & de nôtre charité.

Ce ſaint Sacrement étant donc un mémorial ſacré du grand Sacrifice, que Ieſus Chriſt a offert à Dieu ſur la croix, & un précieux gage du ſalut qu'il nous a mérité, nous croyons que nous devons en approcher avec un profond reſpect, avec une ſincére repentance, & avec une ſainte confiance en la Miſéricorde de Dieu, & en la charité incompréhenſible de Ieſus Chriſt; & qu'en méme temps nous devons élever nos cœurs en haut, & adorer ce grand Sauveur dans le Ciel, où il eſt maintenant rayonnant de gloire.

Eſt-il donc poſſible, MESSIEVRS, que vous teniez pour hérétiques des Chrétiens, qui regardent dans ces ſaintes vûës, les deux Sacremens de l'Alliance de la grace? Ne doit-on pas plûtot s'étonner, que vous ne reconnoiſſiez pas que c'eſt ainſi qu'ils doivent étre conſidérez & célébrez? La lumiére que jette de toutes parts une Doctrine ſi pure, ſi ſolide, & ſi conforme à la Parole de Dieu & aux principes du ſalut, ne pourra-t-elle pas enfin frapper vos yeux, & vous amener à une ſainte Réformation?

S. Céne défigurée: Conſidérez ſur tout, MESSIEVRS, combien ce Divin Sacrement de l'Euchariſtie eſt défiguré parmi vous. Certes vous avez tellement corrompu ce ſacré myſtére, qu'il n'y paroit plus rien de ſain ni d'entier. Dieu nous défend, trés-expreſſément de rien

* ajou-

*ajouter à ce qu'il nous prescrit dans sa Parole, ni d'en rien retrâcher : Mais vous avez mépriſé cette défenſe. D'un côté, vous avez mêlé dans ce Sacrement, un grand nombre de Services & de cérémonies, dont il ne paroit aucune trace dans l'Evangile ; & de l'autre, vous avez aboli la ſacrée forme, dans laquelle il a été inſtitué, & que Ieſus Chriſt & ſes Apôtres nous ont marquée comme eſſentielle, & comme contenant en effet les principaux myſtéres & devoirs du Chriſtianiſme. Vous aurez pû remarquer par les choſes que nous avons déja dites, que ſelon cette ſainte inſtitution, le pain doit être * *rompu*, pour ſignifier les ſoufrances de Ieſus Chriſt. Qu'il faut enſuite † *prendre* ce pain rompu, pour repréſenter l'application que nous devons nous faire du fruit de ſa mort. Qu'il faut ª *manger* ce méme pain, pour marquer la méditation que nous ſommes obligez de faire de ce grand Sacrifice, & des devoirs qu'il nous impoſe, comme nous l'avons remarqué cy-deſſus ; & pour nous faire comprendre en méme temps l'étroite union que nous devons avoir par la foy avec nôtre Sauveur. Et qu'enfin il faut que toute l'Egliſe ᵇ *participe* à ce méme pain rompu, & au méme vin qui eſt verſé dans le calice, pour nous mettre devant les yeux l'union, qui doit être auſſi entre les fidéles, comme étans tous les membres du corps myſtique de Ieſus Chriſt. Cependant vous avez violé toute cette Sacrée forme ; N'eſt-ce pas, MESSIEVRS, un attentat & un Sacrilége épouvantable ?

Rétranchemẽt du Calice.

Mais principalement, qui pourroit aſſez s'étonner que vous ayez oſé retrancher le Calice au Peuple Chrétien ? Prétendez-vous être plus Sages que le Fils de Dieu, qui a inſtitué ce Saint Sacrement, & qui eſt la Sageſſe Eternelle du Pére ? Croyez-vous avoir le droit d'abolir ce que ce grand Légiſlateur, ce Souverain Maître de l'Egliſe, a luy-méme établi pour le Salut de ſon Peuple ? Ne ſavez-vous pas que dans l'inſtitution de la S. Céne, il donna le Calice à tous ceux qu'il receut à ce Sacrement, com-

* Deut. 4. 2. & 12. 32. Prov 30. 6. Eccl. 12. 14. Apoc. 22. 18. * Matth. 26. 26. Marc 14. 22. Luc 22. 19. 1. Cor. 10. 16. & 11. 24. † Matth. 26. 26. Marc. 14. 22. 1. Cor. 11. 24. ª Matt. 26. 26. Marc 14. 22 1. Cor. 11. 24. ᵇ 1. Cor. 10. 16. 17. Matt. 26. 27. Marc 14. 23. Luc 22. 20. 1. Cor. 11. 26, 27, 28.

me

me les Evangéliſtes, & S. Paul ont pris le ſoin de nous le faire remarquer ? Ne voyez-vous pas d'ailleurs que pour prévenir l'attentat de l'Egliſe Romaine, il dit expreſſément [a] *buvez-en tous* ? Si l'inſtitution de ce Sacrement ne regardoit pas les Laïques, il faudroit les en exclure entiérement : Mais puiſque l'on ne peut pas conteſter que ce Sacrement ne ſoit pour tous les fidéles, ne doivent-ils pas y participer tous dans la méme forme où Ieſus Chriſt l'a inſtitué ? Quoy ! nôtre Seigneur dit particuliérement de la Coupe, que c'eſt [b] *la Nouvelle Alliance en ſon Sang*, c'eſt-à-dire, le ſceau de la Nouvelle Alliance ; & vous entreprenez d'ôter le ſceau de cette Divine Alliance, à ceux à qui l'Alliance appartient, & qui doivent en recevoir les gages & les aſſurances ! Nôtre Seigneur en inſtituant cette ſainte Coupe, nous dit [c] *faites cecy, toutes les fois que vous en boirez, en commémoration de moy* ; nous ſommes donc obligez d'en boire, afin de faire la commémoration de ſa mort : Cependant vous ne voulez pas que tous ceux qui doivent faire cette ſainte commémoration, boivent de cette Coupe Sacrée ! En-un-mot S. Paul n'exclud perſonne, il dit en termes formels, [d] *Que chacun s'éxamine ſoy-méme, & qu'ainſi il mange de ce pain & boive de cette Coupe* ; & neanmoins vous oſez ravir cette méme Coupe à tout le Peuple de vôtre Communion ! On peut encore ajouter que durant pluſieurs Siécles, l'Egliſe Chrétienne, en tout tems & en tous lieux, avoit donné la Coupe à tous ceux qui participoient à ce Sacrement ; & que les Grecs, les Abiſſins, les Armeniens, les Moſcovites, en-un-mot tous les autres Chrétiens du Monde en uſent de méme : Mais ni les préceptes ni les éxemples ne font aucune impreſſion ſur vos eſprits. Vôtre Egliſe [e] reconnoit que Ieſus Chriſt à inſtitué ce S. Sacrement ſous les deux Eſpéces du pain & du vin, & que l'Egliſe Chrétienne l'a long tems célébré de la ſorte ; & neanmoins elle ordonne que deſormais on tiendra pour Loy entre les Chrétiens, de ne donner que l'Eſpéce du pain à ceux qui ne conſacrent pas l'Euchariſtie ! Permettez-nous MESSIEVRS, de parler avec la liberté chrétienne ; A-t-on jamais

[a] Matth. 26. 27. [b] 1. Cor. 11. 25. [c] 1. Cor. 11. 25. [d] 1. Cor. 11. 28. [e] Conc. de Conſt & de Tr[ente]

vû d'entrepriſe plus téméraire? Et peut-on commettre de Sacrilége avec plus de hauteur & plus de fierté? Aprés cela direz-vous, MESSIEVRS, que nous n'ayons pas raiſon de nous éloigner d'une Egliſe, qui a ſi peu de reſpect pour les choſes ſaintes, & pour la ſouveraine Autorité du fils de Dieu? Et lors que vous comparoitrez devant ſon rédoutable Tribunal, pourrez-vous vous juſtifier de tous les maux, que vous nous faites ſoufrir, quand nous ne voulons pas nous rendre complices d'une impiété auſſi horrible?

Il y a bien plus; ſelon l'inſtitution de l'Euchariſtie, c'eſt un Sacrement de commémoration & d'actions de graces, & vous en avez fait un Sacrifice expiatoire pour les péchez des Vivants & des Morts. Eſt-ce que la Céne du Seigneur, dont nous avons donné un idée claire & diſtincte, peut faire imaginer d'autre Sacrifice expiatoire, que celuy que Ieſus Chriſt a offert ſur la croix? Nous ſavons bien que l'Ecriture appelle les actions de graces, les hymnes ſacrez & les aumônes, des Sacrifices Spirituels; mais il ne s'agit pas icy de cette ſorte de Sacrifice, & vous ne devez pas vous jetter dans les équivoques. Lors que l'on participe à la S. Céne, il y a trois choſes à conſidérer, 1. Le Sacrifice expiatoire que Ieſus Chriſt a offert ſur la croix, & dont nous célébrons la mémoire dans cette ſainte Action. 2. La foy par laquelle nous embraſſons Ieſus Chriſt, comme celuy qui par ce ſeul Sacrifice de la croix, a fait l'abolition de nos péchez. Et 3. les actions de graces que nous rendons à Dieu le Pére; de ce qu'il nous a donné ſon Fils, afin qu'il mourût pour nous, & de ce qu'il le préſente encore à nos ames pour leur nourriture ſpirituelle; & à Ieſus Chriſt nôtre Sauveur, de ce qu'il a voulu mourir en nôtre place, & de ce qu'il veut encore habiter dans nos cœurs par la foy, & s'unir à nous par ſon Saint Eſprit. Mais de bonne foy trouvez-vous, MESSIEVRS, que tout cela donne la moindre idée d'un nouveau Sacrifice expiatoire? Les actions de graces que nous y rendons à Dieu, ne ſont pas des Sacrifices qui faſſent l'expiation de nos péchez; au contraire nous y béniſſons Dieu, de ce que cette expiation a été faite ſur la croix, & de ce qu'il daigne nous en donner

Sacrifice de la Meſſe.

ner les Signes & les Mémoriaux Sacrez, & en méme tems les gages & les aſſurances de nôtre Salut.

A quoy bon toutes ces frivoles ſubtilitez de vos Diſputeurs? Repaîtra-t-on toûjours vos Peuples de chiméres & d'illuſions? Avez-vous jamais lû dans l'Ecriture, qu'il y eut quelque autre Sacrifice expiatoire, que celuy que Ieſus Chriſt offrit ſur la croix? Et peut-on aſſez être ſurpris, que toutes les choſes qu'elle nous dit ſur ce ſujet, ne ſoient pas capables de vous détromper? D'un côté, elle nous déclare que * *ſans effuſion de ſang, il ne ſe fait point de remiſſion* de péchez. De l'autre, elle nous aſſure que Ieſus Chriſt † *n'a pas beſoin comme les Souverains Sacrificateurs* Lévitiques, *d'offrir tous les jours des Sacrifices; & qu'il a fait cela une fois, s'étant offert ſoy-méme*: [a] *Que par ſon propre ſang il eſt entré une fois dans les Lieux Saints, ayant obtenu une redemption éternelle*: [b] *Qu'il ne s'offre pas pluſieurs fois ſoy-méme, comme le Souverain Sacrificateur* Lévitique *entre tous les ans dans le Sanctuaire avec un autre ſang* que le ſien propre; *qu'autrement il luy eût falu ſoufrir pluſieurs fois depuis la fondation du monde; mais que maintenant en la conſommation des Siécles, il a paru une fois pour l'abolition du péché, par le Sacrifice de ſoy-méme; Que comme il eſt ordonné aux hommes de mourir une fois, & qu'aprés cela ſuit le jugement, de méme auſſi Chriſt ayant été offert une fois pour ôter les péchez de pluſieurs, apparoitra pour la ſeconde fois ſans péché à ceux qui l'attendent à ſalut.* [c] *Que nous ſommes ſanctifiez par l'oblation une ſeule fois faite du corps de Ieſus Chriſt.* [d] *Que le Sacrificateur* Lévitique *offre bien pluſieurs fois les mémes ſacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchez; mais que celuy-cy a offert un ſeul Sacrifice pour les péchez, ayant par une ſeule oblation conſacré pour toujours ceux qui ſont ſanctifiez.* Que maintenant [e] *il eſt élevé par deſſus les Cieux,* [f] *étant aſſis pour toujours à la droite de Dieu*: Que comme nous l'avons remarqué cy deſſus, c'eſt dans le Ciel, le véritable Lieu trés-Saint, [g] *qu'il eſt entré, afin de ſe préſenter maintenant pour nous devant la face de Dieu*: Que c'eſt là qu'il fait les

* Hebr. 9 22 † Heb. 7. 27. *a* Heb. 9 12. *b* Heb. 9. 25,26,27,28. *c* Heb. 10. 10. *d* Heb. 10. 11,12,14. *e* Heb. 7.26. *f* Heb 10.12. & 8 1 2 *g* Heb. 9. 24.

der-

derniéres fonctions de ſa Sacrificature ; qui conſiſtent, dans [h] *l'interceſſion qu'il fait pour nous* : Qu'en-un-mot en conſidération de la mort & de l'interceſſion de Ieſus Chriſt, [i] *Dieu ne ſe ſouvient plus de nos péchez & de nos iniquitez ; & que là où il y a remiſſion de ces choſes, il n'y a plus d'oblation pour le péché.*

Pourquoy donc aſſurez-vous, MESSIEVRS, que la conſécration que vous faites tous les jours du pain & du vin de l'Euchariſtie, eſt un véritable Sacrifice expiatoire, comme ſi tous les jours il étoit beſoin d'une nouvelle expiation de nos péchez ? Par ce moyen ne dérogez-vous pas à la perfection du Sacrifice de la croix ? Pourquoy abuſe-t-on le peuple par des expreſſions ambiguës ? Pourquoy luy perſuade-t-on que le prérendu Sacrifice de la Meſſe, qui eſt une pure fiction humaine, fait aujourdhuy l'expiation de ſes péchez, comme ſi Ieſus Chriſt ne les avoit pas expiez par ſa paſſion ? Que ne luy faites-vous plûtot comprendre, que deſormais il ſuffit d'embraſſer par la foy Ieſus Chriſt, comme celuy qui par la mort, qu'il a ſouferte une ſeule fois pour nous, a conſacré & rachetté pour toûjours, ceux qui ſe répentent de leurs péchez, & qui mettent en luy leur confiance ?

Préſence réelle Tranſubſtantiation.

Mais vôtre Egliſe a pis fait encore que tout cela : Le Sacrement de l'Euchariſtie eſt du pain & du vin en ſubſtance, & elle en a fait un Dieu, qu'elle regarde avec le méme reſpect & la méme vénération que nous devons au Créateur & au Rédempteur du Monde. Pour cét effet elle a imaginé une préſence réelle du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & une Tranſubſtantiarion, qui choquent également l'autoriré de l'Ecriture, les lumiéres de la raiſon, & le témoignage des Sens. Certes le grand panchant qu'elle a pour l'idolatrie, comme nous le verrons en parlant du Culre, fait qu'elle ferme icy les yeux aux véritez les plus évidentes & les plus ſenſibles.

Contre à la nature des Sacremens.

Prémiérement ſi vous faites tant-ſoit-peu de réfléxion ſur la nature des Sacremens, que nous avons expliquez d'une maniére claire, ſimple & naturelle, vous ſerez convaincus qu'ils ne con-

h Heb 7. 25. *i* Heb. 10. 17. 18.

tiennent que des choſes matérielles, qui par l'inſtitution Divine ſont les Signes ſacrez des myſtéres de nôtre Salut, les Sceaux de la Nouvelle Alliance ou de nôtre Rédemption, les gages de la Miſéricorde de Dieu le Pére & de la Charité de ſon Fils; & les Symboles des graces du Saint-Eſprit. Que trouvez-vous en tout cela, MESSIEVRS, qui vous donne la moindre idée de la préſence réelle du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie; ou du changement du pain & du vin en ce méme Corps & en ce méme Sang de nôtre Seigneur?

Contraire au ſtyle de l'Ecriture

Il eſt vray que le pain qui eſt rompu dans ce Sacrement, eſt appellé le Corps de Ieſus Chriſt rompu pour nous; & que le vin qui y eſt verſé, eſt appellé ſon ſang répandu pour nos péchez. Mais ſi vous conſidérez le Style de l'Ecriture, vous n'en ſerez pas ſurpris, puiſque dans l'Ecriture c'eſt la coûtume de l'Eſprit de Dieu, de donner aux Signes les noms des choſes qu'ils repréſentent. La langue hébraïque, dont Ieſus Chriſt ſe ſervit dans l'inſtitution de ce Sacrement, & dont ſes Apôtres ont enſuite imité le Style, n'a pas méme de terme propre pour dire *repréſenter*, ce qui eſt cauſe que pour nous faire entendre qu'une choſe en repréſente une autre, elle dit que cette choſe *eſt* celle dont elle n'eſt que l'image & la repréſentation: Et ſi quelquefois elle n'employe pas ce terme, elle n'en a point d'autre pour mettre en ſa place, de ſorte qu'alors on eſt obligé en liſant de le ſouſ-entendre & de le ſuppléer. Ainſi l'Ecriture nous dit que * *la pierre* du déſert *étoit Chriſt*, pour dire qu'elle le repréſentoit: Que celle que Iacob dreſſa en Bethel, † *ſeroit la maiſon de Dieu*, c'eſt-à-dire un Signe & un Mémorial que Dieu luy étoit apparu en ce lieu-là; Que [a] *les trois ſarmens* du ſonge de l'Echanſon de Pharaon *ſont trois jours*, pour dire, repréſentent trois jours; Que [b] *les trois corbeilles* de celuy du Panetier *ſont* auſſi *trois jours*, pour dire auſſi qu'ils repréſentent trois jours. Que [c] *les ſept vaches* du Songe du méme Roy *ſont ſept ans*, *& que les ſept eſpits ſont* auſſi *ſept ans*, pour dire qu'ils ſignifient ſept ans. Que l'autel que Moyſe bâtit aprés la défaite

* 1. Cor. 10 4. † Gen. 28 22. [a] Gen 40, 12. [b] verſ. 18, [c] Gen. 41 26.

des

des Hamalekites, étoit [a] *l'Eternel ſa baniére*, c'eſt-à-dire, le Signe & le mémorial de la Victoire que l'Eternel luy avoit fait remporter. Que [b] *les os* de la Viſion d'Ezechiel *ſont toute la Maiſon d'Iſrael*, c'eſt-à-dire, repréſentent toute la Maiſon d'Iſrael. Que [c] *le belier ayant deux cornes*, dont parle Daniel, eſt *les Rois des Medes & des Perſes*; que le *bouc velu* eſt *le Roy de Iavan*; que *la grande corne qui eſt entre ſes yeux* eſt *le premier Roy*, &c. Que [d] *la ſemence* dans la Parabole *eſt la Parole de Dieu*; que *ceux qui ſont auprés du chemin, ſont ceux qui oient* la Parole, &c. Que [e] *les ſept étoiles ſont les ſept Anges des ſept Egliſes, & que les ſept Chandeliers ſont les ſept Egliſes.* Que *les ſept têtes* de la Bête *ſont ſept montagnes*, que *la Bête eſt le huitiéme* Roy, & que *les dix cornes ſont dix Rois.* Que [f] *le crépe ſont les juſtifications des Saints.* On n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit rapporter toutes les expreſſions ſemblables qui ſe trouvent dans la Parole de Dieu. Il eſt donc évident que lors que Ieſus Chriſt appelle le pain rompu, ſon Corps rompu, & le vin verſé, ſon Sang répandu, il ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt, que ce pain rompu repréſente ſon Corps rompu & crucifié pour nous, & que ce vin verſé repréſente ſon Sang répandu pour nôtre Salut. Si l'on s'appliquoit parmi vous, MESSIEVRS, à la lecture & à la méditation de cette ſainte Parole, & que l'on s'en rendît le ſtyle familier, on n'auroit pas tant de peine à entendre le langage du Saint Eſprit, qui l'a dictée.

Peut-être dira-t-on que ce Style de l'Eſprit de Dieu n'a pas lieu dans les Sacremens. Mais, MESSIEVRS, la circonciſion qui répondoit au Baptéme, n'eſt-elle pas appellée [g] *l'Alliance de l'Eternel*, pour dire [h] le Signe & le Sceau de l'Alliance, ou de la juſtice qui eſt par la foy, comme dit S. Paul; L'Agnéau immolé dans le Sacrement de la Pâque, qui répondoit à la Sainte Céne, n'eſt-il-pas appellé [i] *Pâque* ou *Paſſage* ſelon la ſignification du terme hebreu, pour dire le Signe & le Mémorial du paſſage de l'Ange par deſſus les maiſons des Iſraelites ſans les détruire, les

[a] Exod 17. 15. [b] Ezech. 37. 11. [c] Dan. 20. 21. [d] Luc. 8. 11, 12. [e] Apoc. 1. 20. [f] Apoc. 19 8
[g] Gen. 17. 10, 13. [h] Gen 17, 11 Rom. 4 11. [i] Exod. 12 11. Luc, 22, 7, 8, 11.

ayant épargnez en conſidération du Sang de cét Agneau, qui repréſentoit Ieſus Chriſt? Le Baptéme n'eſt-il pas auſſi appellé [a] *le lavement de la régénération*, pour dire le Signe du lavement myſtique de nos ames & de nôtre régénération ſpirituelle? N'eſt-il pas encore dit que [b] *nous ſommes enſevélis avec Ieſus Chriſt en ſa mort par le Baptéme*, pour dire que l'eau dont nous ſommes couverts, eſt le Signe de nôtre mort ſpirituelle, afin que nous reſſuſcitions en une nouvelle vie? Enfin Ieſus Chriſt ne dit-il pas que [c] *la coupe eſt la Nouvelle Alliance en ſon Sang*, pour dire le Signe & le Sceau de la Nouvelle Alliance, qui eſt fondée ſur ſa mort? Il eſt donc manifeſte, comme nous l'avons dit, que lors que nôtre Seigneur dit auſſi du pain rompu, que [d] *c'eſt ſon Corps rompu pour nous*, & du vin verſé dans la Coupe, que [e] *c'eſt le Teſtament en ſon Sang répandu pour nous*, il veut dire ſeulement, que ce pain rompu repréſente ſon Corps rompu & offert en Sacrifice ſur la croix; que le vin verſé dans la Coupe repréſente ſon Sang répandu pour l'expiation de nos péchez; & qu'en méme temps ce ſont les Sceaux du Nouveau Teſtament ou de la Nouvelle Alliance.

Il y a plus, c'eſt que ſi le pain étoit réellement changé au Corps de Ieſus Chriſt, & que le vin fût auſſi changé en ſon Sang, il faudroit néceſſairement que nôtre Seigneur mourût de nouveau toutes les fois que nous célébrons le Sacrement de l'Euchariſtie. Car le pain, qui eſt appellé ſon Corps, eſt réellement rompu & mangé, auſſi eſt-il appellé ſon Corps rompu; & le vin, qui eſt appellé ſon Sang, eſt réellement verſé, réellement ſéparé du pain, & réellement diſtribué entre les fidéles; auſſi eſt-il appellé ſon Sang répandu. En effet comme dans ce Sacrement nous faiſons *la commémoration de la mort* de nôtre Seigneur, & que l'on nê peut avoir part au fruit de cette mort, que l'on n'embraſſe nôtre Seigneur dans la vüe de ſa paſſion, & comme celuy qui par le Sacrifice de la croix a fait l'expiation de nos péchez; il nous eſt alors mis devant les yeux dans l'état d'une victime immolée & diviſée en deux parties, la chair d'un côté, & le ſang de l'autre, afin que

[a] Tit. 3. 5. & 3. 16. 27. [b] Rom 6, 4. Col. 2, 12. [c] 1. Cor. 11. 25. Luc 22 20. [d] 1 Cor. 11. 24. Luc 22 20

cela

cela nous donné une parfaite idée de ſa mort. Or puiſque l'Ecriture nous enſeigne que Ieſus Chriſt ne doit plus mourir, & que par ce ſeul Sacrifice de la croix il nous a acquis une rédemption éternelle, comme nous l'avons vû cy-deſſus, il eſt clair que par ces paroles, *cecy eſt mon Corps rompu*, *cecy eſt mon Sang répandu*, nôtre Seigneur ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt, que ce ſont les Signes & les Mémoriaux de ſa mort.

Il faut encore obſerver, MESSIEVRS, que c'eſt auſſi le Style de l'Ecriture, de nous parler des myſtéres ſpirituels ſous l'idée des choſes matérielles, qui y ont du rapport. Toutes les Paraboles & les autres façons de parler Allégoriques, dont le Vieux & le Nouveau Teſtament ſont pleins, juſtifient cette vérité. C'eſt dans ce ſens qu'il nous eſt parlé de Ieſus Chriſt, tantot ſous l'idée d'un *agneau*, tantot ſous celle d'un *lion*, tantot ſous celle d'un *Berger*, tantot ſous celle d'une *porte*, tantot ſous celle d'un *chemin*, tantot ſous celle d'un *cep*, tantot ſous celle de *nôtre Pâque*, tantot ſous celle d'un *autel*, tantot ſous celle de *la lumiére*, & autres ſemblables. Selon le méme Style, pour nous exhorter à renoncer à nos vices, il nous eſt ordonné *de crucifier nôtre viel-homme avec ſes membres.* Si nôtre Seigneur veut parler de ſa mort & de ſa réſurrection, il dit, * *Abbattez ce Temple-cy, & en trois jours je le releveray.* S'il veut entretenir Nicodéme du myſtére de la régénération ſpirituelle, il luy dit † *qu'il faut renaître*; & lors méme que cette expreſſion embaraſſe l'eſprit de ce Docteur, qui la prenoit dans un ſens litteral & groſſier, nôtre Seigneur continuë de luy aſſurer que la choſe eſt véritable. S'il veut propoſer le grand myſtére de l'union que nous devons avoir avec luy par la foy, pour obtenir la vie éternelle, il dit qu'il [a] *eſt le vray pain du Ciel, le pain de vie, le pain vivifiant, & qu'il faut manger ce pain-là.* C'eſt dans le méme ſens & ſelon le méme Style, qu'il dit immédiatement aprés, qu'il faut [b] *manger ſa chair & boire ſon Sang*, pour avoir la vie éternelle, & que *ſa chair eſt vraîment une viande, & ſon ſang vraîment un brûvage*; pour dire que nous devons méditer avec ſoin

* Iean 2. 19. † Iean 3. 3. a Iean 6. 32. 35. 48. 51. 58. b v. 53. 54. 55.

le

le grand Sacrifice qu'il a offert pour nous sur la croix, nous en appliquer le fruit, & nous unir par la foy avec nôtre Seigneur, comme avec celuy qui par sa mort nous a rachettez, & qui est la source de la vie. Il est donc clair que c'est d'une manducation spirituelle qu'il parle en cét endroit ; & en effet il ne faut que lire le sixiéme chapitre de S. Iean, d'où ces paroles sont tirées, pour voir que c'est cette manducation spirituelle, faite par la foy, qu'il propose dans tout ce chapitre sous l'idée de diverses choses qui y ont du rapport.

Mais afin que vous ne puissiez pas douter de cette vérité, nous vous prions, MESSIEVRS, de remarquer 1. Que si ces paroles, *si vous ne mangez ma chair, & si vous ne bûvez mon Sang. Ma chair est vraîment une viande & mon Sang vraîment un brûvage*, devoient être prises à la lettre, nôtre Seigneur souffriroit réellement la mort par cette réelle séparation de son Sang d'avec sa chair, & beaucoup plus encore lorsque nous mangerions réellement sa chair, & que nous boirions réellement son Sang. 2. Que Iesus Christ parle de la manducation qui est absolument nécessaire pour être sauvé, ce qui ne convient qu'à la manducation spirituelle, qui se fait par la foy, & qui suffit quoy que l'on n'ait jamais participé au Sacrement de l'Eucharistie, pourvû que l'on ne s'en soit pas privé volôtairement. 3. Que dans le méme Chapitre nôtre Seigneur s'explique clairement, & fait connoitre qu'il ne parle en effet que de cette manducation spirituelle, faite par la foy, puis qu'il dit, * *Qui vient à moy, n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura point de soif* ; † *Qui croit en moy à la vie éternelle.* 4. Qu'il s'explique encore en disant, qu'à l'égard de cette manducation nécessaire pour obtenir la vie éternelle, *c'est l'Esprit qui vivifie, & que la chair ne profite de rien.* En effet sa Chair a bien été nécessaire pour être offerte à Dieu sur la croix en Sacrifice, mais maintenant qu'il ne s'agit que de nous appliquer le fruit de ce Sacrifice, & d'être unis avec Iesus Christ par la foy, pour auoir part au Salut qu'il nous a acquis, & pour être vivifiez & sanctifiez ; sa chair n'est pas nécessaire à cét égard, mais c'est le Saint Esprit, qui

* Iean 6 35. † v. 47. a v. 63.

d'un

d'un côté comme nous l'avons dit cy-dessus, nous donne la foy, par laquelle nous embrassons nôtre Sauveur, & de l'autre est le sacré lien par lequel nôtre Seigneur s'unit luy-méme à nous; & qui en méme temps nous sanctifie & nous vivifie. 5. Qu'enfin Iesus Christ s'explique encore mieux, lors qu'il ajoute, * *Les paroles que je vous dis, sont esprit & vie*, c'est-à-dire, doivent être prises dans un sens spirituel, & contienent dans ce seul & véritable sens, le mystére de la vie éternelle. N'est-ce donc pas un prodige, MESSIEVRS, que toutes ces choses ne soient pas capables de vous faire reconnoitre la vérité?

Deplus considérez en combien de maniéres l'Ecriture exclut toute pensée de présence réelle dans l'Eucharistie, & de Transubstantiation. Aprés la consécration, le pain n'est-il pas toûjours aplé [a] du pain, & le vin [b] du fruit de vigne? Il est vray que comme c'est un Saint Mémorial du Sacrifice que Iesus Christ a offert sur la croix, & un précieux gage du Salut qu'il nous a acquis par sa mort, l'on ne peut s'en approcher indignement, sans outrager cét adorable Sauveur; Comme un Sujet criminel, qui fouleroit encore aux piez les armes du Prince, & les sceaux mesmes de la Grace que sa Clémence daigneroit luy offrir, outrageroit insolemment la Majesté & la propre personne de son Monarque, & se rendroit digne du chatiment le plus sévére. C'est pourquoy lors que S. Paul reproche aux Corinthiens, la profanation qu'ils faisoient de ce saint Sacrement, il leur dit que ceux qui y participent indignement, *se rendent coupables du Corps & du Sang du Seigneur, & qu'ils mangent & boivent leur condamnation, ne discernans point le Corps du Seigneur*, C'est-à-dire, qu'ils font un grand outrage à nôtre Seigneur, en profanant les sacrez Signes de son Corps & de son Sang, & les Sceaux de la Nouvelle Alliance, qu'il à établie sur sa mort; & que par ce moyen ils se rendent entiérement

Contraire au témoignage de l'Ecriture.

* *v.* 63. *a* 1. Cor. 10. 16, 17. & 11. 26, 27, 28. *b* Matth. 26. 29 Marc 14. 25.

indignes

indignes de la grace qu'il leur préſentoit. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que celuy qui n'obeït point à l'Evangile, [a] *foule aux piez le Fils de Dieu, & tient le Sang de l'Alliance pour une choſe profane.* Et c'étoit dans le méme Sens que Dieu diſoit, que les Sacrificateurs [b] *l'avoient profané* luy-méme, *en profanant les choſes ſaintes*, qui luy étoient conſacrées. Cependant il faut remarquer que dans le méme temps que S. Paul fait ce Sanglant reproche aux Corinthiens, & que pour leur donner une grande vénération pour le myſtére de l'Euchariſtie, il le ſurhauſſe autant qu'il eſt poſſible, il ne laiſſe pourtant pas de dire par trois diverſes fois, que c'eſt du pain: [c] *Toutes les fois*, leur dit-il, *que vous mangerez de ce pain .... Quiconque mangera de ce pain & boira de la Coupe du Seigneur indignement .... Que chacun donc s'éxamine ſoy-méme, & qu'ainſi il mange de ce pain & boive de cette Coupe.* Qui ne voit que ſi le pain de l'Euchariſtie étoit réellement le Corps de Ieſus Chriſt, S. Paul n'auroit eu garde de l'appeller ſi ſouvent du pain, dans une occaſion où il étoit ſi néceſſaire de relever l'excellence de ce Sacrement, pour inſpirer aux Corinthiens le reſpect & l'humilité, avec laquelle ils devoient y participer? Cela fait donc voir manifeſtement qu'aprés la conſécration le pain eſt toûjours du pain, comme nous avons vû qu'aprés la conſécration le vin eſt auſſi appellé *du fruit de la vigne*, pour en mieux marquer la ſubſtance.

Si cela ne ſuffit pas, MESSIEVRS, pour vous faire reconnoitre entiérement la vérité, faites de grace quelque attention ſur un raiſonnement que fait S. Paul dans ſa prémiére Epitre aux Corinthiens, & qui exclut fort clairement toute penſée de préſence réelle & de tranſubſtantiation dans l'Euchariſtie. Le deſſein de ce S. Apôtre eſt de faire comprendre aux Corinthiens le grand péché qu'ils commettoient en mangeant de la chair des victimes-Sacrifiées aux Idoles. Il avoüe qu'une Idole ou une Statuë eſt une choſe indifférente en elle méme, & que les animaux qui luy ſont ſacrifiez, ſont auſſi des créatures innocentes: Neanmoins il aſſure qu'en

a Hebr. 10, 26, 29. b Ezech. 22. 26. c 1. Cor. 11 16. 17. 18.

man-

mangeant de la chair de ces victimes, on se rend participant des Démons, parce que les animaux sacrifiez à l'idole, sont sacrifiez. & consacrez aux Démons, & que lors que l'on mange des viandes consacrées aux Démons, on se rend spirituellement participant des Démons mémes. Mais parce que les Corinthiens auroient pû douter qu'en mangeant des viandes matérielles & indifférétes en elles-mémes, on se rendît spirituellemét participant de celuy à qui elles sont consacrées, il prouve cette vérité par deux exemples. L'un est pris de l'Eucharistie, où en mangeant le pain & en bûvant le vin consacrez à Iesus Christ, nous nous rendons spirituellemét participans de Iesus Christ: L'autre est tiré de ce qui se faisoit dans les Sacrifices Leviticques, où les Israëlites en mangeant de la chair des Sacrifices faits sur l'autel, qui représentoit le Messie, selon ce que dit ailleurs le méme Apôtre, que * nous avons un Autel, dont ceux qui servent au Tabernacle, & qui rejettent l'Evangile, ne peuvent pas manger, étoient rendus Spirituellemét participans de l'Autel méme. † *Fuyez*, leur dit-il, *loin de l'idolatrie, je parle comme à des personnes intelligeantes: Vous-mémes jugez de ce que je dis; La Coupe de bénédiction, que nous béniſſons, n'est-elle pas la communion du Sang de Christ? Et le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ: Puisque nous qui sommes plusieurs, sommes* pourtant *un seul pain & un seul corps* mystique; *Car nous sommes tous participans d'un méme pain*, pour être tous unis à Iesus Christ. *Voyez l'Israel selon la chair, ceux qui mangent les Sacrifices, ne sont-ils pas participans de l'autel? Que dis je donc? Que l'idole soit quelque chose? Ou que ce qui est sacrifié à l'idole, soit quelque chose?* Non. *Mais je dis que les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux Démons, & non point à Dieu: Or je ne veux point que vous soyez participans des Démons.* Ce qui fait voir évidemment que dans l'Eucharistie il n'y a ni présence réelle ni transubstantiation; que le pain & le vin sont toûjours du pain & du vin en substance; mais que parce qu'ils sont consacrez à Iesus Christ, lors que nous mangeons ce pain, & que nous bûvons ce vin, nous nous rendons spirituellement participans de Iesus Christ méme: Comme les Israëlites étoient aussi faits spirituellement

* Heb. 13. 10. † 1. Cor. 10. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

participans de l'Autel, ou du Meſſie repréſenté par l'Autel, lors qu'ils mangeoient ſimplement la chair des victimes conſacrées à cét Autel, quoy qu'ils ne mangeaſſent pas l'Autel méme. Autrement ſi Ieſus Chriſt étoit réellement dans l'Euchariſtie, cét éxemple ne ſerviroit de rien pour la fin que S. Paul ſe propoſe: Car on pourroit dire; Il n'eſt pas difficile de comprendre qu'en mangeant ou en bûvant le Sacrement de l'Euchariſtie, on ſe rende participant de Ieſus Chriſt, puiſque ce Sacrement étant Ieſus Chriſt luy-méme, on mange & on boit réellement Ieſus Chriſt: Mais cela ne prouve pas qu'en mangeant des viandes matérielles & indifférentes en elles-mémes, on ſe rende participant des Démons, parce qu'elles *leur ſont* ſimplement *ſacrifiées.* L'éxemple pris des Sacrifices Lévitiques, où les Iſraëlites ſe rendoient ſpirituellement participans de l'Autel, en mangeant ſimplement des viandes qui luy étoient conſacrées, convient fort bien au ſujet; mais celuy de l'Euchariſtie ſeroit entiérement hors de propos. Il faut donc reconnoitre néceſſairement que dans la S. Céne il n'y a ni préſence réelle ni tranſubſtantiation, puis qu'autrement le raiſonnement de S. Paul ne ſeroit pas juſte, & conforme à la Sageſſe de l'Eſprit de Dieu, qui le faiſoit parler; ce quò l'on ne pourroit dire ſans blaſphéme.

S'il en faut encore davantage, MESSIEVRS, nôtre Seigneur ne dit-il pas abſolument & ſans diſtinction, à l'égard de ſon humanité, que * *nous aurons toujours les pauvres avec nous, pour leur faire du bien toutes les fois que nous le voudrons, mais que nous ne l'aurons pas toûjours*, pour pouvoir employer nos biens à luy faire honneur? S'il étoit dans l'Euchariſtie, ne pourroit-on pas faire de la dépenſe en ſon honneur? N'en faites-vous pas tous les jours en luminaires, en cierges, en encens, en ciboires, en ornemens d'autels, en chapelles, & en cent autres maniéres, pour honorer le Sacrement, que vous regardez comme le fils de Dieu? Cela s'accorde-t-il, MESSIEVRS, avec ce qu'il dit luy-méme ſur ce ſujet, & que nous venons de rapporter? Nôtre Seigneur ne dit-il pas encore abſolument & ſans diſtinction, au regard de ſon humanité,

* Marc 14. 7.

* *je laisse le Monde, & je m'en vas au Pére* ? S. Paul ne dit-il pas aussi absolument & sans distinction, que maintenant Iesus Christ, à l'égard de son humanité, † *est élevé par dessus les Cieux, étant assis pour toûjours à la droite de Dieu* ? Le méme Apôtre ne dit-il pas encore absolument & sans distinction, que si nôtre Seigneur, à l'égard de son humanité, [a] *étoit sur la Terre, il ne seroit pas méme* nôtre *Sacrificateur* ? Et en effet n'avons-nous pas vû qu'aprés s'être offert en Sacrifice sur la croix, il est entré dans le Ciel, le véritable lieu tres-Saint, où il fait les derniéres fonctions de sa Sacrificature, qui consistent dans l'intercession qu'il fait pour nous ? Ce saint Apôtre ne dit-il pas encore absolument, que pendant que nous sommes icy bas, [b] *nous sommes absens du Seigneur*, à l'égard de son humanité ? S. Pierre ne dit-il pas aussi absolument & sans distinction au méme égard, [c] *qu'il faut que le Ciel le contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses* ? Enfin Iesus Christ ne nous dit-il pas absolument & sans distinction ; [d] *Lors qu'on vous dira, le Christ est icy, le Christ est là ; il est au desert*, où vos Religieux, MESSIEVRS, ont en effet établi tant de lieux de dévotion ; *il est dans les cabinets* ou *dans les ciboires*, selon la signification du terme employé dans l'original, *ne le croyez point* ? Tant de témoignages formels de l'Ecriture ne pourront-ils pas vous convaincre, & ne vous rendront-ils pas inéxcusables devant Dieu, si vous persistez à rejetter la verité ? ἐν τοῖς ταμείοις.

Que si aprés tous ces témoignages de l'Ecriture, vous venez, MESSIEVRS, à consulter les lumiéres de la raison, n'est-il pas absurde de s'imaginer, qu'un corps humain, qui est semblable aux nôtres, à la reserve des infirmitez & du peché, soit renfermé dans un morceau de pain ; ou sous les prétéduës espéces d'un morceau de pain ? Que dans le méme tems qu'il n'y a, comme on prétend, qu'un seul Corps sous les espéces de ce morceau de pain, ce méme Corps se trouve pourtant tout entier dans chaque partie & dans chaque point de ces espéces, en telle sorte que quand on les diviseroit en un million de parties, le Corps de Iesus Christ ne laisseroit pas d'être tout entier dans chacune de toutes ces parties, sans neanCõtraire aux lumiéres de la raison.

* Iean 16. 28 † Heb. 7. 26 & 8. 1, 2, & 10. 12. *a* Heb. 8. 4. *b* 2. Cor. 5. 6. *c* Act. 3. 21. *d* Matth 24 25. 26.

moins qu'il y eût qu'un ſeul Corps en tout cela ? Que méme dans chacune de ces parties infinies, où Ieſus Chriſt eſt renfermé tout entier, comme l'on ſe l'imagine, il n'y ait point de différence entre ſon Corps & ſon Ame ; que ſon Corps n'ait ni tête, ni bras, ni jambes, ni tronc, ni rien de matériel & de ſenſible ; qu'en-un-mot ce ſoit un Corps humain, & que pourtant ce ne ſoit pas un Corps, mais un Eſprit, ou, comme on parle, vn Corps ſpiritualiſé, c'eſt-à-dire, un Corps qui pourtant n'eſt pas un Corps, & qui en effet ne différe point de l'ame ? Que ce Corps, qui n'a ni tête, ni bras, ni jambes, ni tronc, ni rien de matériel & de ſenſible, ſoit neanmoins le méme Corps de nôtre Seigneur, qui fut attaché ſur la croix pour l'expiation de nos péchez ; dont les cicatrices furent touchées aprés ſa reſurrection par S. Thomas ; ſur le ſujet duquel nôtre Seigneur dit alors, † *un Eſprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que jay* ; & qui enfin ſera vû un jour de ceux mémes qui l'ont percé ? Que deplus, dans le méme tems que le Corps de nôtre Seigneur eſt réellement dans le Ciel, il ſoit pourtant réellement ſur la Terre ? Que celuy que l'on s'imagine être à Rome, & celuy que l'on croit être à Paris, ne ſoient qu'un ſeul & méme corps, quoyque les choſes réellement diſtinctes & ſéparées ne puiſſent pas être une ſeule & méme choſe ? Que Ieſus Chriſt, qui a entiérement accompli l'œuvre de nôtre Rédemption, à l'égard de ſon abaiſſément & de ſes ſoufrances, qui depuis ce temps-là n'eſt plus ſujet aux infirmitez & aux opprobres, & qui en effet eſt maintenant couvert de gloire dans le Ciel, ſoit neanmoins encore reduit à cét excés de baſſeſſe & d'anéantiſſement, que d'être enveloppé ſous les eſpéces d'une oublie ? Qu'il y ſoit ſemblable aux idoles, qui n'ont point de piez pour marcher, ni de mains pour agir ; & qu'il y ait beſoin d'être porté par un Prêtre, qui quelquefois ſera ſoüillé de mille ordures ; & d'être enfermé avec ſoin dans un cabinet, où les eſpéces qui le couvrent, ſoient en ſûreté contre les Profanes, contre les chiens, & contre les inſectes, ce qui pourtant n'a pas empéché que ſouvent elles n'aient été la proyé des vers & des ſouris ? Et qu'outre

† Luc 24. 39.

tout

tout cela, lors que les eſpéces viennent à être conſumées, le Chriſt qui y étoit réellement en Corps & en Ame, ceſſe d'y être, ſans pourtant qu'il ſoit anéanti, ni qu'il ſe retire ailleurs? Ne ſont-ce pas, MESSIEVRS, autant de contradictions palpables, & autant d'abſurditez qui ſautent aux yeux, & qui doivent faire reconnoître que la préſence réelle & la tranſubſtantiation ſont des fictions de l'eſprit humain?

Contrái re au témoignage des Sens.

Enfin ſi vous voulez écouter le témoignage de vos Sens, ne le trouvez-vous pas conforme à ce que vous avez vû que l'Ecriture & la raiſon vous atteſtent ſur ce ſujet? Vôtre Vûë, vôtre Odorat, vôtre Goût, & vôtre Attouchement ne depoſent-ils pas unanimement qu'aprés la conſécration, le pain eſt toûjours du pain; que le vin eſt toûjours du vin; & qu'en effet de quelque côté qu'on les conſidére, ſoit au dedans, ſoit au dehors, ils ont toûjours la méme couleur, la méme odeur, la méme ſaveur, la meme figure, la méme étenduë, la méme ſolidité, la méme peſanteur, & la méme vertu de nourrir nos corps? Toutes leſquelles choſes ſont des preuves manifeſtes & ſenſibles, qu'aprés la conſécration la ſubſtance du pain & du vin demeure toûjours dans le Sacrement: Autrement ſi la ſubſtance d'une viande ou d'un brûvage matériel ne conſiſtoit en aucune de toutes ces choſes, vous avoüerez, MESSIEVRS, qu'elle ne ſeroit rien du tout; ce qui ne peut être ſoûtenu ſans renoncer au ſens commun. * *Mais qui eſt aveugle*, dit Dieu, *ſinon mon Serviteur? Qui eſt ſourd comme mon Meſſager que j'ay envoyé*, & qui a delaiſſé ma Loy; *Qui eſt aveugle comme celuy qui à été vendu* à cauſe de ſes péchez? *Vous voyez beaucoup de choſes, & vous n'appercevez rien; Vous avez les oreilles ouvertes, & vous n'entendez rien.*

Autres prétendus Sacremẽs.

Quant aux autres Sacremens que vous avez ajoutéz au Baptéme & à la S. Céne, les raiſons que nous avons pour les rejetter ſont ſi connües, que nous ne daignerions pas en parler, ſi nous ne craignions que nôtre ſilence ne fût mal interprété.

Nous vous dirons donc en deux mots, MESSIEVRS, que nous croyons que le prétendu Sacrement de la *Confirmation*, où l'Evêque

* Eſai. 42 19, 20.

fait auec du créme, le ſigne de la croix ſur le front des perſonnes qui ont déja receu le Baptéme, eſt encore une invention purement humaine; cette Cérémonie n'ayant point été inſtituée par Ieſus Chriſt, qui n'a établi pour Sceaux de l'Alliance de la Grace, que le Baptéme & la S. Céne, dont l'un comme nous l'avons dit cy-deſſus, regarde la naiſſance ſpirituelle, & l'autre la nourriture & l'accroiſſement du nouvel homme; ce qui ſe rapporte à toute la vie du fidéle.

Pénitence. A l'égard de la *Pénitence*, ou de la repentance, nous croyons que n'étant qu'une ſimple diſpoſition, où nos eſprits doivent être pour obtenir miſéricorde, elle ne peut pas être le Signe & le Sceau de l'Alliance de la Grace, mais ſeulement la condition, ſous laquelle cette Grace nous eſt préſentée. Si la Confeſſion auriculaire que vous joignez à ce prétendu Sacrement, avoit été inſtituée par Ieſus Chriſt, elle ne ſeroit auſſi qu'un témoignage de la repentance du Pécheur, & non pas un Signe & un Sceau de la Nouvelle Alliance: Mais dans nôtre Seconde Lettre, nous avons fait voir que cette Confeſſion auriculaire n'a auſſi ſa ſource que dans le cerveau des hommes.

Extrém onction *L'Extrémonction*, où le Prêtre oint avec du créme les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les reins & les piez des malades baptiſez, qui ſe trouvent à l'extrémité, n'a point de fondement non plus dans l'Ecriture. Il eſt vray que S. Iaques dit, que * *Si quelqu'un eſt malade, il doit appeller les Anciens de l'Egliſe, afin qu'ils prient pour luy, & qu'ils l'oignent d'huile au Nom du Seigneur; & que la priére faite avec foy ſauvera le malade; que le Seigneur le relevera, & que s'il a commis des péchez, ils luy ſeront pardonnez.* Mais il y a deux choſes en cela: L'une eſt la priére que les Anciens doivent faire pour les malades; l'autre eſt l'onction des malades avec de l'huile pour leur guériſon. A l'égard de la priére pour les malades? nous la pratiquons avec ſoin, quand vous nous en laiſſez la liberté; au lieu que vôtre prétendu Sacrement conſiſte bien moins dans la priére pour les malades, que dans de ſimples Cérémonies. Mais à l'egard de l'onction des malades, dont parle S. Iaques, elle ſe rapporte manifeſtement à cette ſorte d'onction, dont parle auſſi S. Marc,

* Jaques 5. 14. 15.

lors

lors qu'il dit, que les Disciples que Iesus Christ avoit envoyez pour prêcher l'Evangile, & pour l'autoriser par des miracles, * *chassérent plusieurs Démons, & oignirent d'huile plusieurs malades & les guérirent*: Et à la promesse que Iesus Christ fit alors pour la méme fin, à ceux qui embrasseroient l'Evangile, ayant dit, † *qu'ils jetteroient hors les Démons par son Nom, qu'ils parleroient de nouveaux langages; qu'ils chasseroient les serpens; que quand ils auroient bû quelque chose mortelle, elle ne leur nuiroit point; & qu'ils imposeroient les mains sur les malades, & ils se porteroient bien.* Cela fait donc voir clairement, d'un côté, que cette onction étoit pour toutes sortes de malades, baptisez & non baptisez, soit qu'ils fussent à l'extrémité, ou qu'ils n'y fussent point, soit que la maladie fût mortelle, ou que ce ne fût qu'une langueur, ou qu'une indisposition de quelques membres du corps; ce qui par conséquent ne convient point à vôtre prétendu Sacrement: Et de l'autre, que cette onction ne regardoit que l'établissement du Christianisme, étant attachée à la vertu de faire des miracles, que Dieu donnoit alors à ses Serviteurs, pour prouver la Divinité de la Doctrine de son Fils; & qui n'étant plus nécessaire maintenant, n'est plus accordée aux Ministres de l'Evangile.

Pour les *Ordres*, cõme ils sont particuliers aux Eccléſiastiques, nous ne voyons pas qu'ils puissent être appellez de véritables Sacremens, c'est-à-dire, des Sceaux de l'Alliance de la Grace; puisque les Sceaux d'une Alliance doivent convenir à tous ceux, que l'Alliance regarde. Ordres

Enfin le *Mariage* ayant été institué immédiatement aprés la Création du Monde, & étant commun aux fidéles & aux infidéles, ne peut pas non plus être un Sacrement de la Nouvelle Alliance, puisque Iesus Christ ne l'a établie qu'environ quatre mille ans aprés la Création, & qu'elle est d'ailleurs particuliére à son Eglise. Mariage.

Nous parlons, comme vous voyez, MESSIEVRS, fort sommairement de toutes ces choses, ne jugeans pas qu'il soit nécessaire de nous y arrêter plus long temps. Méritons-nous donc tous vos anatémes; sommes-nous dignes de tous les maux que vous nous faites soufrir, parce que nous ne croyons pas, que les prétendus Sacremens, dont nous venons de parler, aient été instituez par nôtre Seigneur,

* Marc 6. 13. & 3. 14 † Marc 16. 17, 18.

pour

pour être les gages du Salut qu'il nous a acquis par ſa mort? N'eſt-il pas tout évident qu'il n'a établi que le Baptéme & la S. Céne, pour être les véritables Sceaux de l'Alliance de la grace? Et n'étes-vous pas par conſéquent obligez de vous reſtraindre à ces deux Sacremens, puiſqu'ils ſont les ſeuls qu'il nous preſcrit dans ſon Evangile?

Voilà, MESSIEVRS, ce que nous avions à vous dire ſur le Sujet de nôtre Doctrine. Faites-nous maintenant connoitre quels ſont les points de cette Doctrine que nous devons abjurer? Où ſont ces erreurs pernicieuſes? Où ſont ces damnables héréſies? Où ſont ces abominations, qui vons ſervent de motifs, pour nous opprimer de la maniére la plus dure & la plus cruelle? Que trouvez-vous dans toute nôtre Doctrine, qui doive nous faire regarder avec horreur, & vous porter à nous priver de nos Charges, de nos Emplois & de nos biens, à nous reduire dans une mortelle miſére, à nous faire croupir dans de noires & puantes priſons, à forcer les uns de tout quitter pour aller gémir dans les bois, dans les déſerts, & dans les Païs Etrangers; à faire tourmenter les autres par des Troupes barbares & inhumaines, ou à les faire mourir dans des ſupplices trés-cruels? Que remarquez-vous dans cette Doctrine, de ſi déteſtable, qui vous oblige à violer la foy publique, la parole Royale & la religion du ſerment? à renoncer aux maximes de l'Eſprit de Dieu, pour ne ſuivre que celles du malin Eſprit, comme nous l'avons vû dans nôtre prémiére Lettre?

N'étes-vous pas au contraire convaincus que nôtre Doctrine eſt toute pure, toute ſainte, toute innocente, toute conforme à celle de Ieſus Chriſt? Et n'eſt-ce pas enfin la vôtre, qui s'éloigne entiérement de la Parole de Dieu, & qui a beſoin d'étre réformée?

Nous ferons voir plus ſuccinctement dans la ſuite, S'il plait au Seigneur, que ni dans nôtre Culte, ni dans nôtre Diſcipline, ni dans nôtre Morale, il n'y a rien non plus qui doive vous porter à nous accabler de maux, & qui ne vous fourniſſe plûtot de puiſſans motifs de réformation.

Le 8. de Iuin 1685.

FIN.

QUATRIEME LETTRE

AV CLERGE

DE

FRANCE

Assemblé à Paris au mois de Iuin de l'année 1685.

MESSIEVRS

Dans nos deux derniéres Lettres nous avons fait voir que nôtre Doctrine ne contient rien, qui doive nous attirer tous les maux, que vous nous faites soufrir. Il faut maintenant que nous éxaminions nôtre Culte ; il faut que nous voyions s'il est illicite, scandaleux, contraire à la gloire de Dieu, en-un-mot tellement odieux, que tout doive se soulever pour l'abolir, & pour nous perdre nous-mémes. Vous ne pouvez pas nier, MESSIEVRS, que les étranges voyes, que vous employez pour le supprimer;

& le grand nombre de maux, dont vous accablez ceux qui le pratiquent, préſuppoſent que c'eſt un Culte abominable devant Dieu & devant les hommes. Mais nous voulons bien que ce grand Dieu en ſoit le Juge, & que toutes les perſonnes raiſonnables qui ſont ſous le Ciel, & vos propres conſciences, en jugent auſſi.

Culte. Son objet. Nous croyons donc que Dieu doit être le ſeul objet de nôtre Culte. Nous eſtimons que l'adoration, la génuflexion, ou l'humiliation religieuſe, l'invocation & les autres actes de dévotion, doivent regarder uniquement & directement la Divinité. Que ce ſont des hommages, qui ne peuvent être déferez aux Créatures, ſans faire tort à la gloire du Créateur, qui déclare * *qu'il ne la donnera point à un autre.* Que ce ſont comme les embraſſemens de l'Epouſe myſtique, qui ne pourroit en faire part à la Créature, ſans commettre un adultére ſpirituel, & ſans irriter ſon Epoux, qui proteſte qu'il eſt un Dieu fort & † Jaloux. Que puiſque la jalouſie de ce grand Dieu nous eſt connuë, nous devons éviter tout ce qui pourroit luy déplaire, comme une femme vertueuſe s'éloigne avec ſoin de tout ce qui pourroit bleſſer ſa pudeur, & faire de la peine à ſon Mary: Et qu'en effet tous les préceptes & tous les éxemples, que la Parole de Dieu nous met devant les yeux ſur ce ſujet, & qui ſont ſans nombre, nous obligent à luy adreſſer uniquement & directement tout nôtre Culte.

Etes-vous ſcandaliſez, MESSIEVRS, d'une pratique auſſi pure & auſſi ſainte? Etes-vous jaloux vous-mémes pour les Créatures, de l'honneur religieux que nous rendons uniquement à nôtre Dieu? Ne ſavez-vous pas que c'eſt-là préciſement obeïr au grand & prémier Commandement de ſa Loy, expliqué & repété en mille lieux de l'Ecriture? [a] *Tu n'auras point*, nous dit-il, *d'autres Dieux devant ma face*; Car avoir quelqu'autre Dieu devant la face du Seigneur, c'eſt ſervir religieuſement quelqu'autre que le Seigneur, & ſe proſterner devant ce qui n'eſt pas Dieu. C'eſt-pourquoy Jeſus Chriſt dit abſolument, [b] *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & tu ne ſerviras que luy ſeul.* En bonne conſcience, MES-

* Eſai. 42. 8. & 48. 11. † Exod. 20. 5. & 34. 14. [a] Exod. 20. 3. [b] Matth. 4. 10.

SIEVRS

SIEVRS, quelle des deux Religions obſerve le mieux ce grand préceſte, qui comme vous voyez eſt la baſe & le fondement de toute la piété? Où la vôtre, qui donne le Nom & la gloire du grand Dieu à un morceau de pain, & luy ordonne enſuite le ſupréme Service religieux, que vous appellez *Latrie*; qui invoque les Anges & les Saints, & qui ſert le bois & la pierre? Où la nôtre qui nous preſcrit de n'adorer aucun autre que l'Eternel, & de n'adreſſer nos dévotions, nos Services religieux, nos priéres, nos loüanges, en un mot toutes les parties de nôtre Culte qu'à luy ſeul?

Contre l'adoration du Sacrement.

Prémiérement, quel aveuglement n'eſt-ce pas, MESSIEVRS, d'adorer comme le Créateur du Ciel & de la Terre, une choſe que l'Ecriture, la raiſon & les Sens atteſtent unanimement être du pain, comme nous l'avons fait voir dans nôtre troiſiéme Lettre? Vous pouvez bien dire maintenant, [a] *Nous attendions la lumiére, & nous voilà dans les ténébres!* Nous eſpérions *la clarté, & nous marchons dans l'obſcurité! Nous avons tâtonné le long des murailles comme des aveugles; & nous ſommes allez à tâton, comme ſi nous étions ſans yeux! Nous avons trébuché en plein midy comme ſur le ſoir!* c'eſt icy que paroit manifeſtement le grand panchant de vôtre Egliſe pour l'idolatrie. Elle veut à quelque prix que ce ſoit, ſatisfaire cette inclination criminelle; & dans cét eſprit, elle ferme les yeux pour ne pas voir, & elle endurcit l'oreille pour ne point ouïr. [b] *Vous orrez de l'oreille*, dit Dieu, *& vous n'entendrez point; & en regardant vous verrez, & vous n'appercevrez point: Car le cœur de ce peuple eſt engraiſſé; ils ont endurci leurs oreilles &, ils ont bouché leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'étans convertis je ne les guériſſe.* Comme Ieſus Chriſt, nôtre véritable Moyſe, eſt depuis long temps ſur la Montagne myſtique, & qu'il ſemble tarder à revenir, vôtre Egliſe s'eſt enfin laſſée de ſervir Dieu en eſprit & en vérité comme il nous l'avoit ordonné: Elle s'eſt entiérement dégoutée d'un Culte ſi pur & ſi dégagé de la matiére. A l'imi-

[a] Eſai. 43. 9, 10. [b] Act. 28. 26, 27.

tation des Israëlites, elle veut *des Dieux* visibles, *qui aillent devant elle.* Quel jugement, MESSIEVRS, peuvent faire du Christianisme, les Iuifs & les Mahométans, lors qu'ils le considérent par rapport à vôtre Culte? Quel horrible scandale n'est-ce point pour ces Peuples-là quand ils vous voyent prosternez devant une Oublie, comme devant vôtre grand Dieu & Sauveur; & quand ils font réfléxion, que de vos propres mains vous faites vôtre Christ pour l'adorer, & que vous le mangez aprés l'avoir adoré? Est-il nécessaire qu'aprés cela nous vous expliquions les raisons de nôtre Séparation. Nous vous avoüons franchement, que nous regardons le Culte que vous rendez au pain de l'Eucharistie, comme une des plus grandes & des plus grossiéres idolatries, que les hômes aient jamais commises, & comme une des plus sensibles marques de l'extréme aveuglement, où l'Eglise Romaine a été abandonnée à cause de sa corruption. Et parce que l'Ecriture nous dit, que [a] *le partage des idolatres & de tous les menteurs, sera dans l'Etang ardent de feu & de soufre, qui est la seconde mort*, nous sommes persuadez que nous ne saurions participer à un Culte si criminel, sans avoir part aux playes, dont Dieu vous menace dans sa Parole, si vous ne vous repentez.

Contre le Culte des Saints.

Mais ce n'est pas seulement à cét égard que vôtre Culte nous paroit illégitime; nous estimons que l'invocation des Saints bienheureux, & les Services religieux que vous leur rendez, sont encore scandaleux & idolatres. Au lieu que l'on doit se contenter d'admirer les graces que Dieu leur a faites, & d'imiter leur innocence, leur charité & leur piété; vous ne faites pas difficulté de les mettre en la place de Dieu luy-méme. C'est Dieu seul, qui est la source de tous les biens, & à qui nous devons nous adresser, pour être secourus dans nos besoins; c'est en cela que son Nom est glorifié; c'est à ceux qui recourent à luy, qu'il se plait à témoigner sa Bonté Paternelle & infinie: Cependant vous faites ce tort à sa gloire, que davoir à tout moment vôtre recours aux créatures. D'ailleurs l'Ecriture nous oblige de rejetter le Culte des

[a] Exod. 31. 1. & Apoc. 21, 8.

Saints

Saints, pour cette seule raison que Dieu ne l'a pas ordonné. Elle nous dit qu'en matiére de Religion, nous ne devons [e] *rien ajoûter* à ce que Dieu nous prescrit dans sa Loy, *ni en rien retrancher.* D'où vient que lors que Dieu défend aux Israëlites, de se prosterner devant les Etoiles, il ne leur en dit point d'autre raison, si ce n'est [f] *qu'il ne la point commandé*: & lors qu'il reproche à ce Peuple-là le Culte qu'il rendoit à Bahal, il se contente aussi de luy dire, [g] *qu'il ne la point commandé, qu'il n'en a point parlé, & que cela ne luy est point monté au cœur.* C'est pourquoy S. Paul prononce anathéme contre ceux qui entreprenent [h] *d'évangéliser outre ce qui a été évangelisé.*

Vous ne pouvez pas ignorer, MESSIEVRS, la maxime de ce méme Apôtre, que [i] *ce qui se fait sans foy, est un péché.* Or qu'elle assurance & quelle foy pouvez-vous avoir, que l'invocation des Saints ou des Anges soit une chose bonne, & conforme à la volonté de Dieu? [k] *La foy*, nous dit ce S. Apôtre, *vient de l'ouïe, & l'ouïe de la Parole de Dieu.* En quel endroit de l'Ecriture avez-vous appris qu'il faille invoquer les Anges & les Saints? Et si vous ne l'avez pas ouï & appris dans la Parole de Dieu, comment le croyez-vous, puis qu'il n'y a point de foy que par l'ouïe de cette Divine Parole, qui l'a produit dans nos cœurs par la vertu du Saint Esprit qui l'accompagne; & qui en est la parfaite & l'unique régle? Et si vous le faites sans foy, ne péchez-vous point, puis que nous venons de voir, que tout ce qui se fait sans foy est un péché? Et n'apprehendez-vous pas l'anatéme que S. Paul prononce contre ceux qui ajoutent à ce qui nous est prescrit dans l'Ecriture? Certes le méme Apôtre nous enseigne que nous ne devons [l] *invoquer que celuy, en qui nous avons cru*; or puis qu'il n'y a que Dieu seul, qui soit l'objet de nôtre foy, il n'y a aussi que luy seul, qui doive être celuy de nos priéres religieuses. [m] *Invoque moy*, nous dit ce grand Dieu, *au jour de la calamité; je t'en retirerai, & tu me glorifiéras.* Les Livres du Vieux & du Nouveau Testament contien-

e Deut. 4. 2 & 12, 32. Prov. 30. 6 *f* Deut. 17, 3. *g* Ier 19. 5. *h* Gal. 1. 8. *i* Rom. 14. 23. *k* Rom 10. 17. *l* Rom. 10. 14. *m* Ps 50 15.

nent une infinité de préceptes & d'éxemples ſur ce ſujet ; mais vous ne trouverez ni commandement ni éxemple d'aucune priére religieuſe, qui s'adreſſe à autre qu'à Dieu. Vous ſavez bien, MESSIEVRS, que nôtre Seigneur luy-méme a pris le ſoin de nous donner [n] le formulaire de nos priéres ; & que dans ce formulaire, que nous appellons la Priére Dominicale, il nous apprend que celles que nous faiſons, doivent être adreſſées directement à Dieu, & que nous devons l'invoquer avec la méme confiance, que les Enfans doivent avoir en la bonté de leur Pére. Pourquoy donc ne ſuivez-vous ce ſaint modéle ? Pourquoy violez-vous ce grand commandement du Fils de Dieu ?

Vous direz ſans doute que vous ne vous adreſſez aux Saints, qu'afin qu'ils prient pour vous, comme nous nous adreſſons à nos fréres dans ce Monde, afin qu'ils joignent leurs priéres aux nôtres. Mais 1. Dieu veut que dans ce Monde nous recourions aux priéres de nos fréres, afin d'entretenir entre nous la charité ; mais il ne nous eſt pas ordonné de nous adreſſer aux Saints dans le Ciel, ſoit parce qu'ils ne connoiſſent pas nos beſoins, car l'Eccléſiaſte dit que [o] *les Morts ne ſavent plus rien ; que leur amour, leur haine, & leur envie ſont éteintes ; & qu'ils n'ont plus de part au Monde en tout ce qui ſe fait ſous le Ciel* : Ce qui eſt conforme à ce que Iob dit ſur ce ſujet, car parlant de celuy qui eſt mort, il aſſure [p] que *Si ſes enfans ſont avancez, il n'en ſaura rien, & que s'ils ſont abaiſſez, il ne s'en mettra point en peine* : Soit parce que Dieu a connu que le recours aux Saints ſeroit une occaſion de ſuperſtition & d'idolatrie : Soit enfin par ce que dans le Ciel nous n'auons point d'autre interceſſeur que Ieſus Chriſt, & que c'eſt à luy ſeul, que nous devons nous y adreſſer. 2. Quand nous demandons à nos fréres, qu'ils prient pour nous, nous n'avons garde de flechir les génoux devant eux ; aux-lieu que vous vous proſternez dévotement devant les Anges & les Saints, ce qui eſt une véritable adoration, & par conſéquent une pure idolatrie. En effet c'eſt par la génuflexion religieuſe, que l'Ecriture nous marque l'adoration qui eſt deüe à Dieu. [q] *je fléchis*

[n] Luc 11. 1. 2, 3, 4. [o] Eccl. 9. 5. 6. [p] Job. 14. 21. [q] Eph. 3. 14.

mes

mes génoux, dit S. Paul, *devant le Pére de nôtre Seigneur Iesus Christ.* [r] *je suis vivant, dit le Seigneur, que tout génou se fléchira devant moy.* [s] *Afin qu'au Nom de Iesus*, nous dit le méme Apôtre, *tout génou se fléchisse, tant de ceux qui sont au Ciel, que de ceux qui sont sur la Terre, & sous la Terre.* Et c'eſt pour cela que l'adoration que l'on rendoit à Bahal, idole des Iſraëlites, n'eſt auſſi exprimée que par la génufléxion, & par le baiſer, [t] *je me suis reservé*, dit Dieu, *sept mille hommes de reste en Israël*, savoir *tous les génoux qui ne se sont point fléchis devant Bahal, & toute bouche qui ne l'a point baisé.* Or nous avons vû que Dieu nous déclare qu'il eſt un [u] Dieu jaloux, & qu'il [x] ne donnera point ſa gloire à un autre. C'eſt pourquoy quand il ſe plaint de l'idolatrie des Iſraëlites, il dit ſimplement qu'ils [y] *ont émeu sa jalousie par ce qui n'est point le* Dieu *fort*; Et c'eſt auſſi pour cette raiſon que ni [z] l'Ange de l'Apocalypſe, [a] ni S. Pierre n'ont point voulu ſoufrir qu'on ſe proſternât devant eux. 3. Vous rendez aux Saints une infinité d'autres hommages, qui ne ſont deus qu'à Dieu ſeul. Vous implorez leur ſecours, vous les prenez pour vos Patrons & vos Protecteurs, & vous mettez en eux vôtre confiance. Dans l'hymne que vous chantez à la loüange des Apôtres, aprés avoir dit que *la guériſon & les maladies de tous les hommes dépendent de leur commandement*, vous ajoutez, *Guériſſez les maladies de nos mœurs, & nous donnez les vertus.* Vous les priez de vous accorder la grace, & les moyens du Salut Vous attribuez à la S. Vierge, la qualité *de Mére de grace & de miſéricorde.* Vous luy demandez *qu'elle vous défende contre l'Ennemy, & qu'elle vous reçoive à l'heure de vôtre mort.* Vous allez méme juſqu'au blaſpheme: Vous dites que c'eſt elle *qui a expié vos péchez*; & quoy que nôtre Seigneur ſoit luy-méme le Créateur & le Dieu de la S. Vierge, vous la priez *de commander à nôtre Seigneur, ſelon le droit de Mére*, que vous dites *qu'elle a ſur luy.* Iuſques-là que les plus célébres Docteurs de vôtre Ecole ne font point difficulté de dire, que ce que le Roy Aſſuérus avoit promis à la Reine Eſter, qu'à

[r] Rom. 14. 11 [s] Phil 2.10. [t] 1. Rois 19.18. [u] Exod. 20. 5. & 34. 14. [x] Eſai. 42.8 & 48 11. [y] Deut. 32. 21. [z] Apoc. 19 10. [a] Act. 10.26.

ſa

ſa demande il luy donneroit la moitié de ſon Royaume, a été accompli en la perſonne de la bien-heureuſe Vierge; que Dieu luy a comme reſigné la moitié de ſon Royaume; & qu'en effet ſon Régne conſiſtant en jugement & en miſéricorde, il luy a transféré la miſéricorde, & a retenu pour ſoy le jugement. On voit méme parmi vous, que par une autre ſubtilité, qui n'eſt pas moins impie que celle-là, on a détourné & appliqué le Pſeautier tout entier à la S. Vierge, changeant le Nom *de nôtre Seigneur*, par tout où il ſe rencontre, en celuy *de nôtre Dame*. En-un-mot vous rendez aux Saints & aux Anges toutes ſortes d'honneurs Divins. Vous leur bâtiſſez des Temples, vous leur dreſſez des Autels, vous leur faites fumer de l'encens, vous leur conſacrez des jours de fête, vous faites des vœux en leur honneur, vous jurez par leur nom, vous chantez dans vos dévotions des hymnes à leur loüange, & vous faites preſque conſiſter tout vôtre Culte religieux dans ces Services ſcandaleux & idolatres.

Puiſque ces étranges abus, & une infinité d'autres ont lieu parmi les plus grands Docteurs de vôtre Communion, jugez, MESSIEVRS, quel doit être l'égarement des ſimples Moines, des Religieuſes, des Prêtres, qui d'ordinaire ont trés-peu de connoiſſance de l'Ecriture, des femmes, & du commun Peuple? Quand le faux zéle de la Superſtition & de l'idolatrie s'eſt une fois emparé de leurs eſprits, jugez ce qu'ils doivent croire des Saints, ce qu'ils peuvent leur demander, & le Culte religieux qu'ils peuvent leur rendre Vous avez beau dire qu'on peut rectifier leus ſentimens & leurs pratiques, vous ne les rectifiez jamais. On a beau faire ſur ce ſujet quelques petits Livres; quoyque ces Ecrits ne condamnent qu'une partie de ce Culte criminel, ils ne ſont pas plûtot faits, qu'ils ſont combatus par d'autres Ecrits; & cependant les Prédicateurs & les Directeurs des conſciences laiſſent tout ce monde dans l'égarement & dans les ténébres. Nous diſons bien plus; Vous ne ſauriez empécher ces abus & ces idolatries, ſi vous n'en retranchez entiérement les occaſions. Pour faire ceſſer un ſi grand mal, il faut en arracher juſqu'aux racines.

Auſſi

Auſſi long temps que vous ſoufrirez l'Invocation des Saints, qui ne vous eſt point commandée, & qui eſt mauvaiſe en elle-méme, comme nous l'avons montré, vous donnerez lieu à toutes ces abominations, & vous en demeurerez reſponſables devant Dieu.

Pour nous, MESSIEVRS, nous croyons que ſelon le précepte de l'Ecriture, nous ne devons pas préſumer au delà de ce qui eſt écrit, ni * nous ingérer dans des choſes que nous n'avons pas vûës, & qui ne nous ſont point ordonnées. L'Ecriture nous enſeigne que † Dieu veut être ſervi ſelon ſes Commandemens, & non ſelon le caprice & les inventions des hommes: Et enfin nous ne ſaurions faillir en nous adreſſant uniquement & directement à Dieu par Ieſus Chriſt nôtre Seigneur. Cét adorable Sauveur nous déclare qu'il eſt luy-méme, [a] *le chemin, la vérité, & la vie; & que perſonne ne peut aller au Pére que par luy.* Nous ſavons qu'étant Dieu bénit éternellement, il connoit nos cœurs, nos foibleſſes & nos béſoins, ce que les Créatures ne ſauroient faire. Nous ne pouvons pas douter de ſon amour, puis qu'il a bien voulu ſoufrir pour nous une mort ignominieuſe & cruelle, & qu'il nous tend les bras, & nous crie, [b] *Venez à moy, vous tous qui étes travaillez & chargez, & je vous ſoulageray.* Nous ne pouvons pas non plus douter de ſon pouvoir, puiſqu'il eſt le bien-aimé du Pére, que toutes choſes ont été miſes entre ſes mains, [c] *qu'il peut ſauver pleinement ceux qui s'approchent de Dieu par luy*, & qu'il n'y a point d'autre Nom que le ſien, par lequel nous puiſſions être ſauvez.

Sommes-nous donc des hérétiques, méritons-nous, MESSIEVRS, d'être exterminez, par ce que nous invoquons uniquement nôtre Dieu & nôtre Sauveur? Devez vous nous opprimer, & violer pour cela la foy publique, la parole Royale & la réligion du ſerment, parce que nous ne voulons pas faire cette injure à nôtre Sauveur, que de recourir à quelqu'autre qu'à luy, dans le méme lieu où il prie pour nous, & dans le méme temps qu'il nous appelle, pour nous préſenter à ſon Pére? N'appréhendez-vous point que de ce rédoutable Throne, où il eſt aſſis au deſſus des Cieux, il ne vous faſſe

* Col. 2. 18. † Matth. 15. 9. Eſai. 29. 13 [a] Jean 14. 6. [b] Matth. 11. 28, 29. [c] Heb. 7. 25.

enfin ſentir ce Sceptre de fer, avec lequel il briſe tous les ennemis de ſa gloire?

Mais le panchant criminel de vôtre Egliſe pour l'idolatrie, ne paroit pas ſeulement dans le Culte qu'elle rend à un morceau de pain, aux Saints & aux Anges: Ils ſe decouvre encore d'une maniére prodigieuſe dans celuy qu'elle rend auſſi aux Réliques, aux Croix, & aux images. Qui pourroit aſſez s'étonner, MESSIEVRS, que la Loy de Dieu, quelque claire & quelque formelle qu'elle ſoit, ne puiſſe pas vous retenir? Elle a beau vous défendre * *de faire aucune image taillée, ni repréſentation d'aucune choſe qui ſoit là-haut aux Cieux; ni cy bas ſur la Terre, ni dans les Eaux ſous la Terre; de vous proſterner devant elles, ni de les ſervir.* Elle à beau dire, † *Prenez ſoigneuſement garde ſur vos ames, car vous ne vîtes aucune reſſemblance au jour que l'Eternel parla en Horeb du milieu du feu, afin que vous ne vous corrompiez, & que vous ne faſſiez aucune image taillée, ni repréſentation d'aucune figure.* Elle a beau dire encore, [a] *Prenez garde que vous n'oubliez l'Alliance de l'Eternel vôtre Dieu, qu'il a traitée avec vous, & que vous ne vous faſſiez image taillée ni reſſemblance d'aucune choſe, ce que l'Eternel vôtre Dieu vous a défendu; car l'Eternel ton Dieu eſt un feu conſumant; c'eſt le Dieu fort qui eſt jaloux.* Enfin elle a beau vous dire, [b] *Maudit-ſoit l'homme qui fera image taillée ou de fonte*, ce qui eſt *en abomination à l'Eternel:* Tout cela ne vous touche point. Vous vous jettez dans de frivoles diſtinctions, quoyque la Loy de Dieu ne diſtingue point. Vous entreprenez de la reſtraindre, quoyque ſa diſpoſition ſoit générale & abſoluë. Vos Miſſionnaires, avec une hardieſſe inconcevable, aſſurent au Peuple, que Dieu ne défend que le Culte des idoles des Payens, qui étoient des repréſentations de Dieux imaginaires. Vous voyez bien pourtant, MESSIEVRS, que la Loy de Dieu ne contient point de pareille reſtriction, puis qu'au contraire elle défend abſolument de faire aucune image taillée ni repréſentation de la Divinité, ni d'aucune choſe qui ſoit aux Cieux, ou ſur la Terre, ou dans les Eaux; de ſe proſterner devant elles,

Réliques, Croix, Images

* Exod. 20. 4, 5. Deut. 5. 8, 9. † 4. 15, 16. a Deut. 4. 23, 24. b Deut. 27. 15.

&

& de les ſervir ; & qu'elle maudit ceux qui oſent violer une défenſe ſi formelle & ſi générale.

Il ne vous ſert à rien de dire, que vôtre intention eſt de n'employer les images qu'à inſtruire les idiots, & qu'à ſoulager leur mémoire. Le véritable moyen de les inſtruire, & de leur renouveller le ſouvenir des choſes Divines, c'eſt de leur prêcher ſouvent la Parole de Dieu, comme vous voyez qu'il ſe pratique parmi nous ; c'eſt encore de les exhorter à lire & à méditer avec ſoin cette Divine Parole. Peut-on eſpérer d'inſtruire ces innocens, & de leur apprendre à ſervir Dieu en eſprit & en vérité, lors qu'on les met dans le chemin de l'idolatrie ? D'ailleurs vôtre Egliſe a décidé dans ſes * Conciles, que les images doivent être honorées, vénérées, & adorées, ſelon l'honneur & le Culte qu'elle croit devoir être rendu à ceux qu'elles repréſentent. Ne les habile-t-on pas ſuperbement à certains jours ? Ne leur fait-on pas hommage des prémices des fruits de la Terre ? Ne leur conſacre-t-on pas des Chapelles, des Autels, des cierges, des luminaires ? Ne les porte-t-on pas dévotement en proceſſion ? Ne les ſaluë-t-on pas quand on paſſe devant elles ? Ne les embraſſe-t-on pas avec ardeur ? Ne les baiſe-t-on pas avec zéle ? Ne fléchit-on pas religieuſement devant elles les génoux ? Et ne leur donne-t-on pas cent autres marques d'adoration ? Ne rend-on pas le même Culte aux Réliques & aux Croix ? Toutes ces choſes ne ſont-elles pas autant de Services criminels, qui ſont maudits par la Loy de Dieu ? Tous vos chemins, toutes vos ruës, toutes vos Egliſes, toutes vos maiſons ne ſont-elles pas pleines de ces objets d'idolatrie ?

* 2. Concil de Nicée. Concil. de Trête.

Croyez-vous, MESSIEVRS, que Dieu ſe paye de vos prétenduës directions d'intention ? Quand on entreprend de violer ſa Loy, il n'y a point de direction d'intention qui puiſſe excuſer ce crime. Faites de grace quelque réfléxion ſur la cauſe de la perte du Roy Saul. Ce Prince étoit en préſence de l'armée des Philiſtins, qui étoit fort puiſſante ; Samuel qui devoit venir offrir à Dieu un Sacrifice pour implorer ſon ſecours, n'étoit pas venu au jour qu'il

avoit marqué; cependant l'armée de Saul, qui étoit effrayée, se dissipoit, en telle sorte qu'il ne luy restoit déja que six cens hommes: Dans cette extrémité, il crut qu'il pouvoit luy-méme offrir l'holocauste à l'Eternel, ce qui pourtant étoit contraire à sa Loy. Il ne pouvoit pas mieux diriger son intention; & en effet lors que Samuel fut arrivé, & qu'il luy demanda ce qu'il avoit fait, Saul luy dit, [a] *Comme je voyois que le Peuple s'écartoit d'auprés de moy, & que tu ne venois point au jour assigné, & que les Philistins étoient assemblez en Micmas; j'ay dit, Maintenant les Philistins descendront contre moy en Guilgal, cependant je n'ay point invoqué l'Eternel; de sorte qu'aprés m'être retenu, j'ay enfin offert l'holocauste.* Mais Samuel luy dit, *Tu as agi folement, en ce que tu n'as point gardé le Commandement de l'Eternel ton Dieu*: Et en méme tems le Prophéte luy déclara que Dieu l'avoit rejetté, afin qu'il ne régnât plus sur son Peuple. Voyez encore, MESSIEVRS, ce qui fut dit au méme Roy aprés la défaite des Hamalékites. Dieu luy avoit ordonné de détruire cette Nation avec son bêtail, à la façon de l'interdit; mais Saul ayant soufert que le Peuple [b] *épargnât les meilleures brebis & les bœufs pour les sacrifier à l'Eternel*, ce qui étoit sans doute bien diriger son intention; Samuel luy dit, *L'Eternel prend-il plaisir aux holocaustes & aux Sacrifices, comme à l'obéissance à sa voix? Voicy obéir vaut mieux que Sacrifice: Se rendre attentif* à la Volonté de Dieu, *Vaut mieux que la graisse des moutons: Car c'est un péché de devinement que la rebellion; & c'est une idole & des marmousets, que de resister* à sa Parole: *C'est-pourquoy comme tu as rejetté la Parole de l'Eternel, il t'a aussi rejetté, afin que tu ne sois plus Roy.*

Les anciens Docteurs de l'Eglise nous apprennent méme que les Payens disoient qu'ils *adoroient les images visibles à l'honneur de Dieu invisible*; mais ils n'en étoient pas moins idolatres. Les haut-Lieux & les Autels, qui étoient hors du Temple de Iérusalem, [c] étoient consacrez à l'Eternel; & neanmoins Ezechias les détruisit, parce que le Culte que l'on y rendoit à Dieu, étant contraire à sa Loy, ne faisoit qu'allumer sa colére. On ne peut pas nier raisonnable-

[a] 1. Sam. 13, 11, 12, 13, 14. [b] 1. Sam. 15, 3, 14, 15, 21. [c] Esai. 36, 7.

ment

ment, que le Veau d'or qui fut fait pendant que Moyſe étoit ſur la Montagne, ne fût auſſi conſacré à l'Eternel. Il ſeroit ridicule de s'imaginer que les Iſraëlites fuſſent aſſez ſtupides, pour croire que ce Veau d'or, qu'ils venoient de faire, fût le grand Dieu, qu'ils † adoroient avant méme qu'ils ſortiſſent d'Egypte, qui avoit déja fait tant de miracles pour les délivrer de la tyrannie de Pharaon, & qui ſur la Montagne de Sanaï donnoit des marques ſi éclatantes de ſa Puiſſance & de ſa Majeſté. En effet, MESSIEVRS, ſi vous faites la moindre attention ſur ce que l'Ecriture nous dit là-deſſus, vous ſerez perſuadez qu'ils ne regardoient ce Veau d'or, que comme un Symbole de la préſence de l'Eternel, & que leur intention étoit de ſervir l'Eternel devant ce Symbole. Car aprés que le Veau d'or eut été fait, & que les Iſraëlites eurent dit, * *ce ſont icy, tes Dieux, ô Iſrael, qui t'ont fait monter hors du païs d'Egipte*, il eſt ajouté, qu'[a] *Aaron voyant cela, bâtit un Autel devant ce* Veau d'or; *& cria, diſant, Demain il y aura une fête ſolennelle à l'Eternel; & qu'ainſi le lendemain ils ſe levérent matin, & offrirent* ſur cét Autel *des holocauſtes, & préſentérent des Sacrifices de proſpéritez.* Cependant cette direction d'intention n'empécha pas que ce Culte ne fût regardé comme une idolatrie abominable.

Les Veaux que Ieroboam fit auſſi faire en Béthel, pour empécher que les dix Tributs n'allaſſent à Iéruſalem pour y ſacrifier à Dieu, étoient encore conſacrez à l'Eternel, & en effet [b] ceux qui juroient par ces Veaux de Béthel ou de Béthaven, diſoient, *L'Eternel eſt vivant*: Et neanmoins le Culte, qui leur etoit rendu, & que l'on prétendoit raporter à l'Eternel, eſt regardé dans l'Ecriture comme une horrible idolatrie. La Statuë de Bahal étoit auſſi conſacrée à l'Eternel; car outre que Bahal ſignifie *le Maître* ou *le Poſſeſſeur*, ce qui convient trés-bien à Dieu, qui eſt appellé *le Seigneur*, ou [c] *le Dominateur de toute la Terre*; l'Ecriture nous apprend que cétoit au [d] Nom de l'Eternel que les Prophétes de Bahal prophétiſoient; & qu'ils ſe diſoient les Prophétes de l'Eter-

† Exod. 4. 31 & 5 21. * Exod. 32. 4. *a* verſ. 5. 6. *b* Oſée 3 15. Amos 8. 14. *c* Ioſ 3. 11. *d* 1. Roi 22. 11, 12, & ſuivans.

nel,

nel : Ce qui fait voir qu'ils luy rapportoient le Culte qu'ils rendoient à cette Statuë ; & qu'ils prétendoient le servir véritablement sous le nom de Bahal. D'où vient que lors que Dieu parle de la conversion de l'Eglise d'Israel, il dit, * *En ce jour-là tu m'appelleras mon Mary, & ne m'appelleras plus mon Bahal.* Cependant on ne peut rien voir de plus terrible, que ce que l'Ecriture dit en mille endroits contre ce Culte déteſtable. Elle nous apprend encore que l'image taillée & celle de fonte, qui étoient dans la maiſon de Mica du tems des Iuges, † étoient auſſi conſacrées à l'Eternel; juſques-là que Mica ne doutant point que le Culte qu'il rendoit à ces Images, & qu'il rapportoit à l'Eternel, ne fût agréable au Seigneur, dit, [a] *Maintenant je connois que l'Eternel me fera du bien :* Et neanmoins dans le méme tems l'Ecriture dit, [b] *Ainſi Mica eut une Maiſon de Dieux*, c'eſt-à-dire, une Maiſon d'idoles.

Tout cela fait voir que l'on a beau rapporter à Dieu le Culte que l'on rend aux images ; Dieu ne ſe l'applique point, mais il le regarde comme un Culte idolatre, qui excite ſa jalouſie, & qui enflamme ſa colére. En-un-mot puiſque la défenſe que la Loy de Dieu nous fait, de faire des images, de nous proſterner devant elles & de les ſervir, eſt formelle, générale & abſoluë, n'eſt-il pas juſte, MESSIEVRS, que vous vous y ſoûmettiez abſolument? Reſiſterez-vous toûjours à la volonté de vôtre Dieu, pour ne ſuivre que les mauvais déſirs de vôtre cœur ? Vous faites bien pis encore, car de peur qu'une défenſe auſſi claire & auſſi formelle, que l'eſt celle que Dieu nous fait ſur ce ſujet, n'empéche vos Peuples de tomber dans l'idolatrie, vous oſez bien la retrancher de la Loy de Dieu, lors que vous la leur enſeignez ; ce qui nous paroit le comble de l'impiété & du Sacrilége. Quoy ? MESSIEVRS, eſt-ce de la ſorte que vous prenez ſoin du ſalut des peuples, qui ſont commis à vôtre conduite ? Eſt-ce là le profond reſpect que vous devez avoir pour la Loy de vôtre Dieu ? N'eſt-ce pas ce grand Dieu qui a le droit de nous preſcrire nôtre devoir, & le Culte qui doit luy étre rendu, & qui luy eſt agréable ; Et n'eſt-ce pas à nous à l'ob-

* Oſée 2. 16 † Iug. 17. 3 & 4. a verſ. 13. b verſ 5.

ſervir

ſervet ſans entreprendre d'y rien ajouter, ni d'en rien retrancher, ni de le corrompre par des diſtinctions frivoles, ou par des reſtrictions téméraires? Si Dieu dont la ſageſſe eſt infinie, a fait à l'égard des images, une défenſe ſi générale & ſi abſoluë, qui ne voit que c'eſt parce qu'il a connu le panchant que l'homme a naturellement à la ſuperſtition & à l'idolatrie? Il a prévû que le cœur de l'homme étant ruſé & deſeſpérement malin, il ne manqueroit pas, s'il ne luy en ôtoit les occaſions, de chercher des prétextes, & d'avoir recours à de vaines directions d'intention, pour ſatisfaire cette inclination criminelle. Mais encore l'Ecriture ne nous apprend-elle pas que nous ſommes obligez de glorifier Dieu, auſſi bien en nos corps qu'en nos eſprits? Cependant de quelque maniére que nos eſprits peuſſent diriger leurs penſées, le Culte, les génufléxions ou les humiliations religieuſes, & les autres marques d'adoration extérieure, que nos corps rendroient aux images, auſſi bien qu'aux Croix, aux Réliques, aux Anges & aux Saints, ne ſeroient-elles pas toûjours en elles-mémes ſcandaleuſes, idolatres, & contraires à la gloire du Seigneur, qui doit, & qui veut êrre adoré directement, en eſprit & en vérité, & dans le Ciel où eſt le Throne de ſa Majeſté glorieuſe? D'ailleurs le Culte des images n'eſt-il pas un piége mortel pour tout le Peuple, qui étant groſſier & idior, ſe porte d'ordinaire à cét égard, dans des excés que l'on ne peut voir ſans horreur? Puiſque nótre Seigneur prononce anathéme contre ceux qui donnent du Scandale, penſez-vous, MESSIEVRS, que ceux qui mettent, ou qui ſoufrent ce piége devant le Peuple, & qui l'entrainent méme par leur exemple, ne rendront pas compte à Dieu de la perte de tant d'idiots, & du violement qu'ils font eux-mémes de ſa Loy? Enfin pouvez vous nier que ce malheureux Culte n'expoſe le Chriſtianiſme à l'opprobre? Ne ſavez-vous pas qu'il ſcandaliſe extrémement les Mahométans & les Iuifs, & qu'il nous ſcandaliſe nous-mémes d'une façon extraordinaire? N'étes-vous pas obligez de nous édifier? Et les uns & les autres ne devons-nous pas travailler ſoigneuſement à la converſion des Infidéles?

Som-

Sommes-nous donc des hérétiques, ſommes-nous dignes de tous les maux que vous nous faites ſoufrir, parce que nous ſervons Dieu comme il nous l'ordonne dans ſa Parole? Au-contraire ſi vous déſirez ſérieuſement la réünion des Chrétiens, & que vous ayez du zéle pour la gloire de Dieu, que n'aboliſſez-vous, MESSIEVRS, tous ces objets de jalouſie? Que n'ôtez-vous de devant nos yeux tant de Sujets de Scandale, qui nous affligent mortellement, qui nous donnent de l'horreur pour vôtre Communion, & qui retardent la converſion des Iuifs & des Mahométans? Helas! Le terrible compte que vous aurez à rendre à Dieu! Vous offenſez ſa Majeſté par un Culte, qu'il proteſte luy étre en abomination. Vous faites périr une infinité d'ames, qui ſont commiſes à vôtre conduite. Vous étes cauſe que le Nom de Ieſus Chriſt eſt blaſphémé parmi les Infidéles. Vous empéchez la converſion de ces miſérables Peuples. Et parce que nous ne voulons pas nous ſoüiller dans un Culte ſi criminel, vous nous accablez de mille maux, vous faites démolir les Temples où Dieu eſt ſervi avec pureté, & vous violez pour cét effet la foy publique, la parole Royale & la religion du ſerment. Pouvoit-on rien voir, MESSIEVRS, de plus horrible dans le Chriſtianiſme?

Service Divin.

Voilà ce que nous avions à vous dire ſur l'objet du Culte. A l'égard du Culte en ſoy méme, vous ne direz pas ſans doute que celuy que nous rendons à Dieu, vous faſſe de la peine. Comment pourriez-vous le dire? Qu'eſt-ce que vous y avez remarqué qui doive vous choquer, ou qui bleſſe la gloire de Dieu? Dans nos Saintes Aſſemblées, nous confeſſons nos péchez à Dieu d'un méme cœur, & avec toute l'humilité dont nous ſommes capables: Nous implorons unanimement la Miſéricorde du Pére, la grace du Fils, & le ſalutaire ſecours du Saint Eſprit: Nous rendons en eſprit & en vérité à ce grand Dieu, Pére, Fils & Saint Eſprit, bénit éternellement, les adorations & les hommages ſolennels qui luy ſont deus: Nous l'invoquons en la méme forme que Ieſus Chriſt nous preſcrit dans la Priére Dominicale: Nous puiſons dans ſa Parole les inſtructions & les conſolations dont nous avons beſoin: Nous

célébrons

méditons ſes merveilles; ſes myſtéres & ſes préceptes: Nous célébrons ſa gloire par des Cantiques ſpirituels: En-un-mot nous luy offrons le parfum de nos Oraiſons, le Sacrifice d'une ame contrite & pénitente, celuy de nos loüanges & de nos actions de graces, & l'oblation d'un cœur enflammé du zéle de ſa gloire & du feu de ſon amour.

Eſt-ce donc cette piété ſi ſainte & ſi ſolide, qui nous rend dignes de ce nombre infini de maux, que vous nous faites ſoufrir? Eſt-il bien poſſible, MESSIEVRS, que pour nous empécher de rendre à Dieu un Service ſi pur, ſi raiſonnable, & ſi digne de ſa ſouveraine Majeſté, vous vous portiez à tant de violences & à tant d'injuſtices? Voulez-vous que nous abjurions ce ſaint Culte, pour embraſſer celuy de vôtre Religion? Ne conſidérez-vous pas qu'au lieu du Service pur, ſaint & ſolide, dont nous venons de parler, celuy de vôtre Egliſe, & principalement celuy du Peuple, que les Prêtres & les Moines conduiſent comme il leur plait, ne conſiſte preſque qu'en des pratiques illégitimes & ſuperſtitieuſes, & qu'en d'autres occupations baſſes, vaines & puériles? N'eſt-il pas vray que preſque toute ſa dévotion ſe paſſe à voir célébrer le prétendu Sacrifice de la Meſſe, qui n'a point de fondement dans l'Ecriture, & qui déroge au Sacrifice de la Croix; à conſacrer à Dieu & aux Saints, de l'encens, des cierges, des luminaires, des concerts de muſique, des orgues, des ornemens d'autels, des rameaux, des habits particuliers & des priéres par nombre en contant les grains d'un Chapelet; à prendre de l'eau bénite, à faire des ſignes de croix, à porter méme une croix matérielle, des cilices, des agnus, ou des ſcapulaires; à diſtinguer les viandes & les jours, à viſiter les Egliſes, & à faire des proceſſions, des pélerinages, & d'autres choſes de cette nature? Pour nous, MESSIEVRS, nous ſommes trés-perſuadez que ce n'eſt pas-là le Service que des Chrétiens doivent rendre à la Divinité. Ces mauvaiſes pratiques & ces vaines occupations corrompent & défigurent entiérement celuy que Dieu nous preſcrit dans ſa Parole.

Seroit-il donc juſte, MESSIEVRS, que nous abjuraſſions la

véritable & ſolide piété, pour attacher nôtre cœur à de vains & ridicules amuſemens ? ſeroit-il raiſonnable qu'au lieu de ſervir Dieu en eſprit & en vérité, comme il nous l'ordonne, nous nous appliquaſſions à des Services que la chair & le Sang ont inventez, qui détournent l'eſprit de ſon véritable devoir, qui ſont ſi indignes de la Majeſté de Dieu, qui ne peuvent être que criminels, puis qu'ils corrompent le Culte qu'il nous ordonne; & qui ne feroient enfin qu'allumer ſa rédoutable colére ?

Langue connüe. Pour la Langue, en laquelle le Service Divin doit être fait, nous croyons qu'il doit être fait en une langue entenduë de tous ceux qui y aſſiſtent. L'Ecriture, la raiſon & le ſens commun nous le montrent évidemment. En effet Dieu veut ſans diſtinction, que tous les fidéles, qui dans la Nouvelle Alliance ſont appellez des Prophétes & des Sacrificateurs, luy rendent les hommages, & luy offrent les Sacrifices ſpirituels qui luy ſont déus ; qu'ils invoquent tous ſon Saint Nom ; qu'ils chantent tous ſes loüanges ; & qu'ils méditent tous les merveilles & les préceptes de ſa Loy. Il eſt donc néceſſaire qu'afin que le Peuple Chrétien puiſſe s'acquitter de ces Saints devoirs envers Dieu, il entende tout ce qui ſe lit, & tout ce qui ſe dit dans l'Egliſe. Autrement il n'eſt pas poſſible que les choſes qui y ſont lües, & qui y ſont dites, faſſent ſur ſon eſprit l'impreſſion qu'elles devroient y faire ; qu'elles reveillent ſon zéle ; qu'elles excitent ſa piété ; qu'elles l'inſtruiſent & le conſolent. Certes, MESSIEVRS, nous ne ſaurions aſſez nous étonner, que les perſonnes raiſonnables qui ſont parmi vous, ne ſoient pas convaincües de cette vérité. Mais ſur tout nous regardons comme un prodige, que nonobſtant tout le ſoin que S. Paul a pris, pour empécher un ſi grand abus, vous ne laiſſiez pas de le commettre. Ce S. homme dans ſa * prémiére aux Corinthiens, employe un Chapitre tout entier pour faire voir, que ceux qui parlent dans l'Egliſe, ou qui y font le Service Divin en une langue inconnüe, raviſſent au peuple *l'inſtruction, l'édification, & la conſolation*, dont il a beſoin. Il s'exprime méme là-deſſus en des

* 1. Cor. 14. † v 23.

ter-

termes beaucoup plus fort ; † *Si toute l'Eglise*, dit-il, *étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues*, ceſt-à-dire, ſi tous ceux qui ſont établis pour l'édification publique, parlent en une langue non entenduë, *& que ceux du commun peuple, ou des infidéles y entrent, ne diront-ils pas que vous étes des inſenſez ?* Il repréſente méme que lors que Dieu permet que ſes myſtéres demeurent couverts ſous le voile d'une langue inconnuë, * *c'eſt un ſigne*, qu'il rejette comme *des infidéles*, ceux qu'il abandonne ainſi dans les ténébres. Nous ſavons bien qu'en France depuis quelques années, on a traduit vos Priéres en François, & que l'on en a compoſé de nouvelles en la méme langue. Mais outre que trés-peu de perſonnes ſe ſervent de ces Traductions, & que la plus grande partie du Peuple demeure toûjours privé de cette petite lumiére ; vôtre Service public ſe fait toûjours en une langue que l'on n'entend point, & l'on ne ſoufre pas-méme que les Verſions de la Parole de Dieu ſoient publiées & miſes entre les mains du Peuple, quoyque la lecture & la méditation de cette Sainte Parole ſoit trés-utile & trés-néceſſaire à tous les Chrétiens, comme nous l'avons fait voir dans nôtre ſeconde Lettre.

Voulez-vous donc, MESSIEVRS, que nous renoncions auſſi à la lumiére, pour retourner dans les ténébres, d'où il a plû à Dieu de nous retirer ? N'étes-vous pas plûtot obligez d'amener vos Peuples à cette lumiére, ſi vous voulez vous-mémes être appellez enfans de lumiére ? Ne devez-vous pas détacher les liens d'obſcurité, où l'on les retient avec tant de ſoin, & mettre tant de pauvres ames dans la liberté Chrétienne, afin qu'étans pleinement inſtruites de la Volonté de Dieu, elles le ſervent comme il l'ordonne, & que nous nous appliquions tous unanimement à la célébration de ſa gloire ?

Voilà, MESSIEVRS, quel eſt nôtre Culte. En bonne foy, pouvez-vous dire que vous y ayez rien remarqué qui ne ſoit pur, ſolide & conforme à la Loy de Dieu ? Vous étes préſentement aſſemblez pour fraper les derniers coups ſur nos Egliſes déſolées ;

† verſ. 23. * verſ. 21. 22.

apprenez-nous de grace ce qui vous anime si fort à leur destruction. Faites-nous connoitre quels sont les motifs, qui vous engagent à violer ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, pour abolir le Service spirituel & raisonnable que nous rendons à Dieu, qui a un si parfait rapport avec les préceptes de sa Parole, & qui est si digne de sa souveraine Majesté. Vous imaginez-vous de pouvoir détruire une Réformation, qui est un des plus grands ouvrages de sa Providence? * *Pourquoy*, dit ce grand Dieu, *murmurent les Nations, & les Peuples projettent-ils des choses vaines?* Pourquoy *se trouvent en personne les Rois de la Terre, & les Principaux consultent ensemble contre l'Eternel & contre son Oinct? Celuy qui réside dans les Cieux s'en rira; le Seigneur se moquera d'eux. Alors il leur parlera en sa colère, & il les rendra éperdus par l'ardeur* de sa Vangeance. Prévenez, MESSIEVRS, ses terribles jugemens par un sincére repentir, par une entiére réformation, & par le rétablissement de tous les saints Lieux, où sa Parole étoit purement préchée, où nous invoquions son Saint Nom, où nous l'adorions en esprit & en vérité, & où nous célébrions sa gloire par le chant de ses loüanges.

Dans une autre Lettre nous parlerons, s'il plait au Seigneur, de nôtre Discipline, & nous verrons si elle est contraire à la Parole de Dieu; si elle est tellement étrange & tellement odieuse, que l'on doive renoncer à la justice, à la bonne foy & à la charité chrétienne, pour nous détruire entiérement.

† Ps. 2. 1, 2, 4, 5.

le 15. de Juin 1685.

FIN.

CINQUIE'ME LETTRE

AV CLERGE'

DE

FRANCE

Assemblé à Paris au mois de Iuin de l'année 1685.

MESSIEVRS

Ceux qui parmi vous ont quelque amour pour la vérité, auront ſans doute été édifiez de la ſainteté de nôtre Doctrine & de la pureté de nôtre Culte, s'ils ont pris la peine de jetter les yeux ſur nos précédentes Lettres. Apparemment ils ſeront en peine de trouver les raiſons, qui peuvent vous porter à opprimer des Chrétiens, dont la Religion eſt ſi conforme à la Parole de Dieu. Mais ſi on fait quelque réfléxion ſur ce ſujet, on verra bien qu'il ne peut y en avoir d'autre, que celle qui animoit les Iuifs contre

nôtre Seigneur luy-méme, * *Le Monde*, dit nôtre Seigneur, *a de la haine pour moy, parce que je rends témoignage que ſes œuvres ſont mauvaiſes*. Ce n'eſt pas, MESSIEVRS, que nous affections de vous faire des reproches, & de vous donner du chagrin : Dieu nous eſt témoin, que nous ne parlons que pour juſtifier nôtre Religion, que vous voulez détruire, & pour faire connoitre que vous devez au contraire vous appliquer ſérieuſement à réformer la vôtre, afin que nous puiſſions nous réünir, & glorifier tous Dieu d'un méme cœur. C'eſt dans cét eſprit que nous allons maintenant éxaminer nôtre Diſcipline, pour voir ſi elle n'a pas du rapport avec l'Evangile, ſi elle peut ſervir de motif à la conduite que vous tenez envers nous, & ſi ce n'eſt pas plûtot la vôtre qui s'éloigne entiérement de la Parole de Dieu.

Charges Eccléſiaſtiques.

Nous commencerons par les Charges Eccléſiaſtiques, qui ſont établies parmi nous. 1. Il y a des Paſteurs, qui ſont les Miniſtres de l'Evangile, & les Evêques du Troupeau, car comme vous ſavez, MESSIEVRS, le terme *d'Evêque* dans ſon origine, ne ſignifie autre choſe, que celuy qui a la garde du troupeau, & qui veille ſur ſa conduite. 2. Il y a des Anciens, qui ne préchent pas l'Evangile, mais qui ont part à l'inſpection & à la conduite de l'Egliſe. 3. Il y a des Diacres, qui ont un ſoin particulier de recueillir & de diſtribuer les charitez. Il faut donc voir ſi ces Charges ſont conformes à celles, dont nous parle l'Ecriture. S. Paul nous dit que † *Dieu a établi dans l'Egliſe, prémiérement des Apôtres, ſecondement des Prophétes, en troiſiéme lieu des Docteurs : Et puis les Vertus, enſuite les dons de guerir les maladies, les Secours, les Gouvernemens, & les divers Langages.* Il dit à-peu-prés la méme choſe dans un autre lieu ; Nôtre Seigneur, dit il, [a] *a donné les uns* pour être *Apôtres*, *& les autres* pour être *Prophétes*, *& les autres* pour être *Evangéliſtes*, *& les autres* pour être *Paſteurs & Docteurs*, *pour l'aſſemblage des Saints*, *pour l'œuvre du Miniſtére*, *& pour l'édification du Corps de Chriſt.* Or chacun ſait que la Charge d'Apôtre étoit extraordinaire, n'érant attachée à aucun lieu, [b] *Allez*

* Jean 7. 7. † 1. Cor. 12. 28. a Eph. 4. 11, 12. b Marc 16. 15.

par

par tout le monde, dit Iesus Christ à ses Apôtres, *& prèchez l'Evangile à toutes les Créatures.* Celles de Prophéte & d'Evangeliste étoient encore extraordinaires. On sait aussi que la vertu de faire des miracles, le don de guérir les maladies, & le don des Langues regardoient le commencement du Christianisme, & ne sont pas ce que nous entendons icy par les Charges ordinaires de l'Eglise. Mais pour les *Docteurs*, que l'Apôtre appelle aussi *Pasteurs & Docteurs*, il est évident que ce sont les Pasteurs ordinaires, qui ont le soin d'instruire les Troupeaux, dont Dieu leur a commis la conduite. Quant à ce que S. Paul appelle *les Secours & les Gouvernemens*, qui viennent aprés les Pasteurs, cela regarde les fonctions des Anciens, qui sont joints aux Pasteurs pour *les aider* dans le *Gouvernement* de l'Eglise. Il est vray que souvent dans l'Ecriture les Pasteurs sont eux-mémes appellez des *Prêtres*, c'est-à-dire des *Anciens*, selon la signification de ce terme; mais l'Ecriture nous apprend aussi qu'il y a des Anciens, qui n'ont pas le soin d'instruire le Troupeau, & de luy prêcher l'Evangile, comme font les Pasteurs; & qui en ont pourtant avec eux l'inspection & la conduite; [d] *Que les Prêtres* ou *les Anciens*, dit S. Paul, *qui président dignement, soient estimez dignes d'un double honneur, principalement ceux qui s'appliquent à la* prédication de la *Parole & à l'instruction.* Ce qui fait voir, comme nous l'avons dit, qu'il y a des Anciens qui ne s'occupent proprement qu'à l'inspection & à la conduite extérieure du Troupeau; & dont la Charge est moins considérable que celle de Pasteur & de Ministre de l'Evangile. A l'égard des *Diacres*, dont le soin est principalement de recueillir les charitez & de les distribuer aux pauvres & aux prisonniers, il en est parlé dans les [e] Actes des Apôtres & ailleurs.

Voilà, MESSIEVRS, en quoy l'Ecriture fait consister les Charges ordinaires de l'Eglise. D'où s'ensuit que les Pasteurs, dont la Charge est de prêcher l'Evangile, & que l'Ecriture appelle souvent *Prêtres* ou Anciens par excellence, comme nous l'avons

d 1. Tim. 5.17. *e* Act. 6.1,2,3,4,5. 1. Tim. 3. 8,9,10,11,12,13.

dit, ſont les véritables Evêques, c'eſt-à-dire, les véritables Inſpecteurs du Troupeau. Cette vérité ſe trouve confirmée par un grand nombre d'autres paſſages de l'Ecriture. 1. Elle dit que S. Paul étant à Milet, envoya à Ephéſe pour faire venir [f] *les Prêtres de cette Egliſe-là*, & qu'il leur dit, *Prenez garde à vous-mémes & à tout le Troupeau, ſur lequel le S. Eſprit vous a établis Evêques, pour paître l'Egliſe de Dieu.* Où l'on voit d'un côté, que les Prêtres, qui étoient les Paſteurs ordinaires de l'Egliſe d'Epheſe, ſont appellez Evêques; de l'autre qu'il y avoit pluſieurs Prêtres ou Evêques dans une ſeule Egliſe; & enfin que ces Prêtres ou Evêques ſont ceux qui *paiſſent l'Egliſe*, c'eſt-à-dire, qui ont le ſoin de luy prêcher l'Evangile, de luy adminiſtrer les Sacremens, de veiller ſur ſa conduite, de l'exhorter, de la reprendre, de la corriger, & de la conſoler. Le méme Apôtre dit à Tite, je t'ay laiſſé en Créte, afin que tu régles ce qui reſte à y régler, [g] *& que tu établiſſes des Prêtres en chaque Ville*, choiſiſſant *celuy qui eſt ſans reproche, mary d'une ſeule femme, ayant des enfans fidéles, non accuſez de débauche, ou qui ne ſe puiſſent ranger; Car il faut que l'Evêque ſoit irreprochable, comme étant le Diſpenſateur de* la Maiſon de *Dieu.* Ce qui fait voir encore que les Prêtres & les Evêques ſont la méme choſe. 3. S. Pierre écrivant aux Egliſes particuliéres, leur dit, [h] *je prie les Prêtres qui* ſont *parmi vous, moy qui ſuis Prêtre avec eux, & témoin des ſoufrances de Chriſt, & qui ſuis auſſi participant de la gloire qui doit être révélée: Paiſſez le Troupeau de Dieu, qui vous eſt commis, veillant ſur ſa conduite*, ou faiſant les fonctions *d'Evêques & d'inſpecteurs*, car c'eſt ce que ſignifie le terme de l'Original. Où l'on voit auſſi que les Prêtres, c'eſt-à-dire, ceux qui paiſſent le troupeau, en ſont les Evêques & les inſpecteurs. 4. De là vient que l'Epître de S. Paul aux Philipiens eſt adreſſée aux Saints en Ieſus Chriſt, qui ſont à Philippes, [i] *avec les Evêques & les Diacres*; ce qui marque clairement, qu'il n'y avoit pas d'autres Charges dans l'Egliſe, que celle d'Evêques ou de Prêtres, & celle de Diacres; & qu'il y avoit pluſieurs Evêques ou Prêtres dans une méme Egliſe. 5. S. Paul écri-

ἐπισκοποῦντες

f Act. 20. 17, 28 *g* Tit. 5. 6, 7. *h* 1. Pier. 5. 1, 2. *i* Philip. 1, 1.

vant

vant à Timothée sur les devoirs des Ecclésiatiques, ne luy parle aussi que * *des Evêques & des Diacres.* 6. Dans le prémier Concile de Iérusalem on ne voit non plus que † *des Apôtres & des Prêtres*, ce qui fait voir encore que les Prêtres sont les Evêques. 7. Il est dit aussi que Paul & Barnabas [a] *par l'avis de l'Assemblée établirent des Prêtres dans chaque Eglise*, n'étant point parlé d'Evêques, parce que, comme nous l'avons dit, les Prêtres sont les Evêques. 8. Enfin S. Paul recommende à Timothée, Prêtre ou Evêque d'Ephése, de ne pas négliger le Don qu'il avoit receu [b] *par l'imposition des mains de la Compagnie des Prêtres.*

Si vous prenez maintenant la peine, MESSIEVRS, de faire réfléxion sur les diverses Charges & Dignitez Ecclésiastiques, qui sont parmi vous, & que vous élevez au dessus de celle de simple Prêtre & Pasteur, comme celles de Vicaires généraux, d'Evêques, d'Archévéques, de Primats, de Cardinaux & de Pape; vous serez sans doute contrains de confesser, que toutes ces Charges & toutes ces éminentes Dignitez sont inconnuës dans l'Ecriture, & qu'elles n'ont tiré leur origine que de l'ambition, de la vanité & de l'orgueil de l'esprit humain.

Vocatiõ des Pasteurs.

Quant à la vocation ordinaire des Pasteurs, nous estimons qu'elle doit être faite, comme l'on a pû le remarquer, [b] *par la Compagnie des Prêtres* [c] *& par l'avis de l'Assemblée*, ou du corps de chaque Eglise particuliére, que ces Pasteurs doivent servir, n'étant pas possible en effet qu'une Eglise soit édifiée pas des Pasteurs, qu'elle n'approuve point. Cependant, MESSIEVRS, obsetve-t-on parmi vous ni l'une ni l'autre de ces choses ? Les simples Prêtres donnent-ils la Mission à d'autres Prêtres, en leur imposant les mains, aprés avoir receu l'avis & le consentement de l'Eglise, que ces nouveaux Prêtres doivent servir ?

Qualitez des Pasteurs

A l'égard des qualitez que doivent avoir les Pasteurs, comme leur Charge est trés-importante, & que le soin du salut des ames leur est commis, nous estimons en général avec S. Paul, qu'ils

* 1. Tim. 3. † Act. 15. 6, 22, 23. *a* Act. 14, 23. *b* 1. Tim. 4. 14. *c* 1. Tim. 4. 14. *d* Act. 14 23.

doivent être [d] *ſans reproche, & capables d'inſtruire* le Troupeau. En effet ils ne doivent pas ſeulement l'édifier par leurs diſcours, Mais auſſi & principalement par une vie ſainte & éxemplaire : C'eſt-pourquoy l'Ecriture parlant des vertus que doivent avoir les Evêques ou Paſteurs, dit qu'[*] *en toutes choſes ils doivent ſe conduire de telle ſorte, qu'ils ſoient des modéles de bonnes œuvres.* C'eſt pour la méme raiſon que S. Paul avertit Timothée, † *de n'impoſer légérement les mains à perſonne, & de ne ſe pas rendre participant des péchez d'autruy*, en recevant au Saint Miniſtére des perſonnes qui en ſont indignes. Nous ne diſons pas, MESSIEVRS, que parmi nous on ait toûjours obſervé avec éxactitude un précepte ſi important. Auſſi voyons-nous que pluſieurs de nos Paſteurs nous ſcandaliſent, lors qu'ils devroient édifier & affermir les Troupeaux, qui étoient commis à leur conduite. Nous avoüons méme que le peu de ſoin que l'on prenoit depuis quelque tems dans nos Conſiſtoires, de choiſir pour Anciens & Diacres, des perſonnes dont la vie fût irrepréhenſible, & dont la vertu & la piété fuſſent en éxemple dans l'Egliſe, eſt cauſe qu'il y a peu de ces Anciens & de ces Diacres, qui s'acquitent bien de leur devoir envers leurs Troupeaux diſperſez. Mais enfin ce ſont des infractions de nôtre Diſcipline, qui condamne ces relâchemens.

Mais pour les Eccléſiaſtiques de vôtre Communion, & ſur tout ceux qui poſſédent les prémiéres Charges, & les plus éminentes Dignitez, nous ne croyons pas, MESSIEVRS, que les perſonnes raiſonnables puiſſent approuver le peu de ſoin que l'on prend dans les choix que l'on en fait. On ſait bien que ceux qui ſont admis à ces Charges-là & à ces grandes Dignitez, le ſont bien moins pour leurs lumiéres, pour la pureté de leur vie, & pour leur piété, que pour le crédit qu'ils ont dans le Monde. Vous direz peut-êrre que c'eſt auſſi un dereglement que vôtre Diſcipline condamne : Mais ſi cela eſt, vous devez le corriger, puiſque vous étes maintenant aſſemblez, pour remédier aux deſordres qui peuvent s'être gliſſez dans vôtre Egliſe. Vous nous permettrez

[d] 1. Tim. 3.1,7. & 2.15. Tit. 1.6,7. † Tit. 2.7,1. Tim. 4. 12. 1 Pier. 5.3. * 1. Tim 5 22.

pourtant

pourtant de vous dire, qu'auſſi-longtems que vous laiſſerez ſubſiſter ces Charges & ces Dignitez éminentes, que nous avons fait voir être ſi contraires à l'Ecriture, & qui ſont plûtot les objets de l'ambition que de la piété, il n'eſt pas poſſible que vous remédiez à ces abus. D'ailleurs l'unique moyen de bien choiſir ceux qui doivent éxercer les Charges Eccléſiaſtiques, c'eſt de procéder dans leur vocation & dans leur établiſſement, en la méme forme que vous avez vû que l'Ecriture nous marque.

Mais il eſt bon de deſcendre un peu dans le détail des qualitez que doivent avoir les Evêques ou les Paſteurs, & des devoirs que le Saint Miniſtére leurs impoſe. 1. Nous eſtimons qu'ils doivent être chaſtes. Mais comme le Don de la continence n'eſt pas accordé à tous, nous croyons que pour éviter des ſcandales, ceux qui n'ont pas receu cette grace, ſont obligez de ſe marier. Que ſelon la maxime de S. Paul, qui eſt générale & ſans exception, * *il vaut mieux ſe marier que brûler*: Que † *le mariage & le lict nuptial qui n'eſt point ſoüillé, eſt honorable entre tous, mais que Dieu jugera les paillards & les adultéres*; du quel paſſage le ſens a été entiérement renverſé par M^rs. de Port-Royal, qui pour donner plus de cours à leur Verſion du Nouveau Teſtament, l'ont en pluſieurs endroits accommodée aux Sentimens de l'Egliſe Romaine, au préjudice de la vérité. Et qu'enfin l'Ecriture veut ſeulement que lors qu'il s'agit de la vocation d'un Prétre ou d'un Evéque, on prene garde [a] *qu'il ſoit mary d'une ſeule femme, qu'il conduiſe honnêtement ſa propre maiſon, & qu'il retienne ſes enfans dans l'obeiſſance.* La méme choſe eſt ordonnée à l'égard [b] des Diacres. Or il faut remarquer que ce que l'Ecriture dit ſur le mariage des Prêtres ou des Evêques, & des Diacres, n'eſt pas reſtraint au commencement du Chriſtianiſme, mais eſt dit abſolument & ſans diſtinction de temps. En effet l'Ecriture ne défend en aucun endroit aux Eccléſiariques de ſe marier. Auſſi eſt-il certain que durant dix Siécles ou davantage, les Evéques en ont eu la liberté, comme ils l'ont encore parmi les Grecs. Nous voyons même que parmi les Apôtres, il y en avoit pluſieurs

Mariage des Eccléſiaſtiques.

* 1. Cor. 7.9. † Heb. 13.4. a 1. Tim 3.2,4. Tit. 1.6. b 1. Tim. 3. 12.

qui

Il faut donc avoüer, MESSIEVRS, que le célibat, dont vôtre Egliſe a fait une Loy depuis quelques Siécles, à l'égard des Eccléſiaſtiques & des Religieux, eſt une de ces choſes que l'eſprit de l'homme a inventées. Et comme les hommes ne doivent pas s'imaginer d'être plus ſages que Dieu, auſſi voyons-nous que cette nouvelle Loy de vôtre Egliſe, n'eſt qu'une occaſion de péché, pour tous ceux qui n'ont pas receu le Don de la continence; que c'eſt un joug que la plûpart des conſciences ne ſauroient porter, & auquel on ſe ſoûmet témérairement; & que cêla produit tous les jours une infinité de Scandales. Souvent on ſe prive d'une femme légitime, pour en avoir cent d'illégitimes: S'il faloit pénétrer dans toutes les intrigues des Eccléſiatiques, des Moines & des Religieuſes, & que la choſe fût poſſible, quelle infinité d'ordures ne faudroit-il pas remuer? Nous atteſtons, MESSIEVRS, ſur ce ſujet vos conſciences, & celles de toutes les perſonnes de vôtre Communion. Ceux mémes qui ſont les plus élevez en Dignité, font-ils un grand myſtére de leur déréglement? Pour les autres, ils ont beau prendre le ſoin de ſe cacher, la choſe n'éclate que trop; & d'ailleurs on ne ſauroit ſe cacher aux yeux de Dieu, qui percent les plus épaiſſes ténébres. Certainement on ne fait pas aſſez de réfléxion ſur les terribles termes, avec leſquels S. Paul s'exprime ſur ce Sujet: Car il dit qu'[a] *aux derniers temps quelques-uns abandonneroient la foy, & ſuivroient des eſprits d'erreur, & des Doctrines Diaboliques; enſeignans des menſonges par hipocriſie, étans cautériſez dans leur propre conſcience; défendans de ſe marier*, & commandans *de s'abtenir des viandes que Dieu a créées pour les fidéles.*

Paſteurs juſtes, doux, pacifiques.

2. Nous croyons que ſelon les préceptes de l'Ecriture, les Paſteurs doivent [b] faire paroitre de l'équité, de la charité, de la modération, de la douceur, de la débonnaireté, de la bénignité, & de l'amour pour la paix. Mais en bonne foy, MESSIEVRS, nous faites-vous éprouver cette équité, cette charité, cette modération, cette douceur, cette débonnaireté, cette bénignité, & cette amour pour la paix? Si on a conſervé l'idée de ce prodigieux nombre

a 1. Tim. 4. 1, 2, 3. *b* 1. Tim 3. 3. & 6 11. & 2. Tim 2. 22. Tit. 1 8.

de

de maux dont vous nous accablez, & que nous avons rapportez dans nôtre prémiére Lettre, ne sera-t-on pas convaincu que le Ciel n'est pas plus éloigné de la Terre, que vôtre conduite envers nous, l'est du devoir que Dieu recommende à tous les Ministres de l'Evangile? S. Paul dit que * *le Serviteur du Seigneur doit être doux envers tous, enseignant avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire*, pour voir *si enfin Dieu leur donnera la repentance, pour reconnoitre la vérité.* Nous avons fait voir que nôtre Religion est pure & sainte, mais enfin supposé que nous fussions dans l'erreur, agissez-vous envers nous comme l'Ecriture vous l'ordonne? Au lieu de cette douceur que vous devez témoigner, n'employez-vous pas toutes les rigueurs, toutes les inhumanitez, & toutes les mauvaises voyes imaginables, pour nous opprimer? Le méme Apôtre veut que les Pasteurs † *rejettent l'homme hérétique, aprés le prémier & le second avertissement.* Voilà toute la séverité qu'il leur permet d'éxercer contre celuy qui est tombé dans l'héréſie. Cependant quoyque nôtre Religion soit parfaitement conforme à la Parole de Dieu, vous nous dépoüillez de nos Charges, de nos Emplois, & de nos biens, & vous nous faites soufrir mille indignitez, mille miséres, mille afflictions, & mille tourmens. D'ailleurs s'il étoit vray que nous fussions des hérétiques, vous devriez selon l'enseignement de S. Paul, nous chasser du milieu de vous, au cas que nous vouluſſions y demeurer; & au contraire tout hérétiques que vous prétendez que nous sommes, vous voulez nous forcer d'entrer malgré nous dans vôtre Communion: Et parce que nôtre conscience ne nous permet point d'y vivre, vous nous faites soufrir plus de mauvais traitemens, que nous n'en recevrions des Infidéles! Est-ce-là, MESSIEVRS, la conduite que de fidéles Pasteurs doivent tenir? Et n'est-il pas évident que dans ce malheureux Siécle on ne se met plus en peine d'observer les préceptes de l'Evangile? Ne nous dites point que vous n'étes pas les auteurs des maux que nous endurons, & que le Roy luy méme se plaint que l'on ne va pas assez vite dans l'éxécution du dessein que

* 2. Tim. 2. 24. † 25. Tit. 3. 10.

l'on a formé de nous perdre. Vous ſavez tourner les choſes comme il vous plait ; mais toute la France & toute l'Europe eſt convaincuë que c'eſt vous-mémes, qui ſous de belles couleurs avez engagé ſa Majeſté dans ce funeſte deſſein : Que de concert avec les Ieſuïtes, vous avez fait donner ce grand nombre de nouveaux Edits, Déclarations & Arrêts, qui renverſent les Edits & Traitez de Pacification ſi ſolennellement jurez, & qui nous reduiſent dans le déplorable état où nous nous trouvons. Que vos Agens généraux & vos Syndics particuliers n'ont plus d'autre occupation que le ſoin de nous perſécuter : Et que vous mémes dans vos Aſſemblées ne ſongez qu'à chercher les moyens d'avancer & d'achever nôtre ruïne. Vous aviez fait entendre à ce grand Prince, qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à nous faire abandonner nôtre Religion, & qu'il ne ſeroit pas néceſſaire d'en venir aux derniéres extrémitez. Mais ſa Majeſté voit bien maintenant que ni la démolition de nos Temples, ni la privation de nos Charges & de nos Emplois, ni le raviſſement de nos biens, ni les menaces, ni les mauvais traitemens, ni la priſon, ni l'éxil, ni la mort la plus cruelle ne ſont pas capables de nous faire renïer la vérité & le pur Service de nôtre Dieu : Si l'on excepte quelques malheureux, qui ſuccombent ſous la violence de la tentation, pendant qu'une infinité d'autres donnent gloire à Dieu au milieu de ces terribles épreuves. Cependant le Roy comprend fort bien que cette violente perſécution le prive d'une grande partie de ſes meilleurs ſujets, qui ne luy ont pas manqué dans le beſoin ; qu'elle ruïne ſon Royaume ; & qu'apparemment ſi elle continuë, elle y fera une bréche qui ne ſe reparera jamais. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ſe plaigne, que les choſes n'aillent pas comme on le luy avoit fait entendre, & qu'il déſire que l'on tire bientot la France de l'état violent où elle ſe trouve. Mais toûjours eſt-il certain, MESSIEVRS, que vous étes la cauſe de tous nos maux, & que vôtre procédé n'a aucun rapport avec les devoirs qui ſont recommendez aux Miniſtres de l'Evangile.

Exam. 3. Nous eſtimons que les Paſteurs doivent être témpérans, mes-

nez

ner une vie ſimple & modeſte, éviter le luxe, le faſte, les vanitez & les délices du Siécle, & ſe contenter d'un entretien honnête & modéré. L'Ecriture nous dit * *qu'ils ne doivent pas s'imaginer que la piété ſoit un gain*, C'eſt-à-dire, qu'elle leur doive ſervir de moyen pour s'enrichir. Lors qu'ils ſe chargent du ſoin de leurs Troupeaux, il ne faut pas qu'ils y ſoient pouſſez † *par un honteux deſir du gain, mais par une charité ardente* & deſintéreſſée. Auſſi S. Paul parlant des devoirs de l'Epiſcopat, dit que ‡ *ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piége* du Diable, *& en pluſieurs déſirs foux & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abyme de la perdition & de la damnation.* tien des Paſteurs

Soufrez, MESSIEVRS, que nous vous repréſentions que parmi vous on ne fait guére d'attention ſur ces paroles de l'Ecriture. Nous prenons encore icy à temoins vos conſciences, ſi c'eſt par un motif de piété, ou par un principe d'avarice & d'ambition, que l'on aſpire parmi vous aux Charges Eccléſiaſtiques. Quels revenus immenſes ne poſſedez-vous point, & ne conſumez-vous point, quoy qu'ils fuſſent deſtinez pour le ſoulagement des pauvres, & pour les autres néceſſitez de l'Egliſe, aprés en avoir pris ce qui étoit préciſément néceſſaire pour vôtre entretien? Quelles voluptez ne recherchez-vous point, & ne goûtez-vous point dans ce Monde? Dans quels ſuperbes Palais n'habitez-vous point? De qu'elle foule de Domeſtiques, de quel luxe, de quel faſte, de quel éclat, de quelle pompe mondaine n'étes-vous pas environnez? Quel rapport ont toutes ces choſes avec la tempérance, le deſintéreſſement, la modeſtie, & la ſimplicité Apoſtolique? N'eſt-il pas vray que par ce reverſement de la Diſcipline, vous changez le Royaume des Cieux en un Royaume de la Terre, qui luy eſt entiérement oppoſé? Et pouvons-nous voir ſans une mortelle douleur, que ce ſoit-là la grande pierre d'achopement, & le grand obſtacle, qui ſelon les apparences empéchera que vous ne faſſiez une entiére & ſolide réformation, lors méme que vous étes perſuadez que cette réformation eſt néceſſaire?

* 1. Tim. 6. 5, 11. † 1. Piet. 5. 2. ‡ 1. Tim. 6. 9.

Fuir les occupations du Siécle.

4. Pour bien s'acquitter de leur devoir, les Pasteurs doivent évi-ter les occupations du Siécle. En effet S. Paul parlant des devoirs de l'Episcopat, dit * *qu'un soldat ne s'embaraſſe point dans les affaires de la vie* civile, *pour ne s'occuper qu'à satisfaire celuy qui l'a enrollé.* Cependant, MESSIEVRS, ne vous engagez-vous pas tous les jours dans des emplois de ce Monde, soit à la Cour, ou dans les Parlemens, ou dans les Etats des Provinces, ou dans les Assemblées Politiques, ou ailleurs? Ne voit-on pas que vous le faites pour acquerir plus d'autorité mondaine, plus de richesses, & plus de vaine gloire? Tout cela convient-il au caractére des Ministres de l'Evangile? Toutes ces vaines occupations ne font-elles pas du préjudice aux véritables fonctions de vos Charges? Et peut-on imaginer que ce grand attachement au monde puisse compatir avec la piété? L'Ecriture ne nous dit-elle pas, que † *Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Pére n'eſt point en luy*; & que ‡ *pérſonne ne peut ſervir deux Maitres?*

Prédication de l'Evangile

Mais le principal de tous les devoirs des Pasteurs, c'est sans doute de paitre leur Troupeau. Les Ministres de l'Evangile sont établis pour prêcher la Parole de Dieu, qui est la manne mystique, dont la foy des fidéles doit être nourrie & fortifiée. C'est pour cela que S. Paul dit que [b] *ſi quelqu'un déſire d'être Evêque, il déſire une œuvre excellente, mais qu'*entre les autres choses, *il faut que l'Evêque ſoit capable d'inſtruire.* C'est pourquoy il dit à Timothée prémier Evêque d'Ephese, [c] *Applique toy à la lecture, à l'exhortation, & à l'inſtruction.* [d] *Prengarde à toy*, ajoûte-il, *&* t'applique *à l'inſtruction; perſévere dans ces choſes, car c'eſt par ce moyen que tu te ſauveras toy-méme, & ceux qui t'écoutent.* [e] *Etudie-toy*, luy dit-il encore, *à te rendre agréable à Dieu*, étant *un Miniſtre ſans reproche*, & *diſpenſant droitement la Parole de vérité.* Il ne se contente pas de cela, il y revient de nouveau, [f] *Préche la Parole*, luy dit-il, *inſiſte à temps, à contre temps, repren, corrige, exhorte avec toute douceur d'eſprit & de Doctrine.* Il dit là méme chose à Tite prémier

* 2 Tim. 2. 4. † 1. Jean 2 15. *a* Matth. 6. 24. *b* 1. Tim. 3. 1, 2. & 2. Tim. 2. 2, 24. *c* 2. Tim 4. 13. *d* v. 6. *e* 2. Tim. 2 15. *f* 2. Tim. 4. 2.

Evê-

Evêque de l'Iſle de Créte, que l'on appelle aujourd'huy Candie; * *Il faut*, luy dit-il, *que l'Evêque ſoit ſans reproche.... étant fortement attaché à la Parole* pure & *fidéle, qui eſt propre pour l'inſtruction, afin qu'il ſoit capable d'exhorter par une ſaine doctrine, & de convaincre ceux qui la combattent.*

Voilà, MESSIEVRS, quel eſt le principal devoir des Evêques ou Inſpecteurs du Troupeau. Voilà quelle eſt en effet l'occupation ordinaire de nos Paſteurs. Ils s'appliquent continuellement à précher la Parole de Dieu, & à admininiſtrer les Sacremens de ſon Alliance: Avec l'aſſiſtance des Anciens & des Diacres, ils ont encore le ſoin de corriger les vicieux, de conſoler le affligez, de viſiter les priſonniers & les malades, de ſecourir les pauvres, de reconcilier les familles diviſées, autant que la prédication de la Parole leur en laiſſe la liberté. Nous voulons bien MESSIEVRS, que toutes les perſonnes équitables, & que vos propres conſciences jugent, ſi nôtre Diſcipline eſt pernicieuſe, & ſi elle mérite que tout ſe déchaine pour nous plonger dans un abyme d'afflictions & de calamitez. Nous voulons bien que vous jugiez vous-mémes, quels ſont ceux qui portent mieux le caractére de Miniſtres de l'Evangile, d'Evêques, d'inſpecteurs, ou de Paſteurs du Troupeau? Ou les Paſteurs qui ſont parmi nous, ou les Eccléſiaſtiques de vôtre Communion, & ſur tout Meſſieurs les Abbez, les Evêques, les Archevêques, les Primats, les Cardinaux & le Pape. En conſcience eſt-ce pour faire vivre les gens dans le repos, dans l'abondance, dans les plaiſirs, dans le luxe, dans la pompe & dans l'éclat des Princes du Siécle, que le Saint Miniſtére a été établi dans l'Egliſe? N'eſt-ce pas plûtot afin que ceux qui s'y conſacrent, préchent l'Evangile, & qu'ils s'occupent ſans ceſſe à viſiter, à inſtruire, à corriger, à conſoler, à fortifier, à ſecourir & à reconcilier les perſonnes, dont Dieu leur a commis l'inſpection & à la conduite? A quoy bon toutes vos Dignitez Eccléſiaſtiques, qu'à ſatisfaire l'amour de la volupté, l'avarice, l'ambition, & la vanité du cœur humain? Vne ſeule Charge eſt néceſſaire dans l'Egliſe ſelon l'Ecri-

* Tit. 1. 5, 3.

ture, c'eſt celle de Paſteur, avec l'aſſiſtance des Anciens & des Diacres. * *Paiſſez le troupeau*, dit S. Pierre à tous les Prêtres ou Paſteurs, *paiſſez le troupeau de Dieu, qui vous eſt commis, veillant ſur luy, non par contrainte, mais volontairement, non par un honteux déſir du gain, mais par une charité ardente* & déſintéreſſée; *non en dominant ſur les héritages du Seigneur, mais en vous rendant les modéles du Troupeau: Et lors que le Prince des Paſteurs paroitra, vous remporterez une couronne de gloire qui ne flétrira jamais.*

Nous voyons bien, MESSIEVRS, que la chair & le ſang reſiſteront puiſſamment à la réformation de ces grandes Charges & Dignitez Eccléſiaſtiques, qui n'ont nul rapport avec celles dont l'Ecriture nous parle, & qui ne conviennent nullement à la maniére de vie des Paſteurs, & aux véritables fonctions de leur Miniſtére. Mais n'y aura-t-il pas de bonnes ames, capables d'une ſainte & généreuſe réſolution, qui faſſent un ſacrifice à Dieu, des vaines délices du Siécle, pour avoir part à la gloire qui eſt préparée dans le Ciel aux fidéles & véritables Paſteurs? N'y aura-t-il pas des perſonnes pieuſes, qui ſoient touchées du ſanglant reproche que Dieu fait aux Paſteurs de l'Egliſe Iudaïque, qui a été comme l'image & le type de l'Egliſe Chrétienne? † *Malheur*, dit-il, *aux Paſteurs d'Iſrael qui ſe ſont repeus eux-mémes. Les* véritables *Paſteurs ne paiſſent-ils pas les troupeaux?* Cependant *vous en mangez la graiſſe, & vous vous couvrez de la laine: Vous tuez ce qui eſt gras, & vous ne paiſſez point le troupeau! Vous n'avez point fortifié les* brebis *langoureuſes; vous n'avez point ſecouru celle qui etoit malade; vous n'avez point bandé celle qui avoit la jambe rompuë .... vous les avez maîtriſées avec dureté & avec rigueur. A faute de Paſteurs, elles ont été diſperſées, & elles ont été expoſées à toutes les bêtes des champs, pour être dévorées pendant leur diſperſion.* En effet, MESSIEVRS, pendant que vous avez vécu dans les délices, n'avez-vous pas abandonné vos brebis à des conducteurs aveugles, à des Docteurs de menſonge, & à des Directeurs de conſcience relachez qui les ont plongées dans l'ignorance, dans

* 1. Pier. 5. 2, 3, 4. † Ezech. 34. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15.

l'erreur

l'erreur, dans la ſuperſtition, & dans l'Idolatrie. *Mes brebis*, ajoute-t-il, *ont erré par toutes les montagnes, & par tout les côteaux élevez.... C'eſt-pourquoy* vous *Paſteurs*, *écoutez la parole de l'Eternel : Ie* ſuis *vivant*, *dit le Seigneur l'Eternel*, *Si* je *ne* fais juſtice *de ce que mes brebis ont été expoſées en proye*, *& de ce que mes brebis ont été abandonnées pour être dévorées par toutes les bêtes des champs à faute de Paſteur*; *& de ce que mes Paſteurs n'ont point cherché mes brebis*, *mais que les Paſteurs ſe ſont repeus eux-mémes*, *& n'ont point fait paitre mes brebis. C'eſt pourquoy*, vous *Paſteurs*, *écoutez la parole de l'Eternel : Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel*, *Voici* je ſuis fort irrité *contre ces Paſteurs*, *& je redemanderay mes brebis de leur main*, *& je les feray ceſſer de paître mes brebis*; *& les Paſteurs ne ſe repaîtront plus eux-mémes : Mais je délivreray mes brebis de leur bouche*, *& elles ne ſeront plus dévorées par eux.... Ie rechercheray mes brebis*, *& les retireray de tous les lieux où elles ont été diſperſées au jour de la nuée & de l'obſcurité.... Ie les paîtray dans de bons pâturages.... Moy-méme ſeray celuy qui paîtray mes brebis* de ma Parole. Et ailleurs s'adreſſant à ſes brebis, il leur dit,* *Ie vous donneray des Paſteurs ſelon mon cœur*, *qui vous paîtront de ſcience & de doctrine.*

6. Ce que nous venons de dire nous fait encore connoitre que les Paſteurs *ne doivent pas dominer ſur les héritages du Seigneur*, comme nous avons vû que S. Pierre le leur dit expreſſément, & que Dieu le reproche à ceux qui agiſſent de la ſorte. S. Paul dit auſſi que les Miniſtres de l'Evangile [a] *n'ont point de domination ſur la foy* des perſonnes dont ils ont la conduite, mais qu'ils ſont établis *pour contribuer à leur joye* par leurs ſoins, par leurs inſtructions, & par leurs conſolations. En effet la charge de Paſteur eſt un ſimple *Miniſtére*; c'eſt-pourquoy le méme Apôtre dit aux Corinthiens, [b] *Nous ſommes vos Serviteurs pour l'amour de Ieſus.* Ce n'eſt pas que les Peuples ne doivent avoir un profond reſpect pour ceux qui leur parlent de la part de Ieſus Chriſt, & qui ſont ſes Ambaſſadeurs pour leur déclarer ſa Volonté. Mais les Paſteurs doivent toûjours ſe ſouvenir que les Troupeaux ſont les héritages du Seigneur, & qu'ils ne doivent reconnoitre d'autre empire que le Sien. Nous eſtimons

Ne dominer ſur les héritages du Seign.

* Ier, 3. 15. † 1. Pier. 5. 5. Ezech. 34. 4. [a] 2. Cor. 1. 24. [b] 2. Cor. 4. 5.

méme

méme qu'entre les Paſteurs l'un ne doit pas s'élever au deſſus de l'autre : Que parmi eux il y doit ſeulement avoir une primauté d'ordre & d'ancienneté, comme entre des perſonnes égales : Qu'en effet ils doivent tous ſe conſidérer comme fréres, n'ayans, ſelon ce que dit l'Ecriture, d'autre frére Ainé, d'autre Seigneur, d'autre Maitre, d'autre Docteur, & d'autre ſouverain Paſteur que Ieſus Chriſt : Que l'eſprit de charité & de fraternité les doit unir : Que dans ce méme eſprit chacun doit ſe ſoûmettre aux charitables cenſures de ſes Collégues, & au jugement de l'Aſſemblée de ces mémes Paſteurs, des Anciens & des Diacres ; & que pour cét effet l'Aſſemblée ne doit jamais s'éloigner de la Parole de Dieu, qui eſt l'unique régle qu'elle doit ſuivre.

Vous avoüerez, MESSIEVRS, que nôtre Diſcipline eſt conforme à ces maximes ſaintes & Evangéliques. Mais vous nous permettrez bien de vous dire, que la vôtre s'en éloigne infiniment, & nous en prenons encore à témoins vos conſciences, & celles de toutes les perſonnes de vôtre communion. Avec quelle rigueur la plûpart de vous n'agiſſent-ils point, non ſeulement envers ceux qui ſont commis à leur conduite, lors qu'ils ſont aſſez malheureux pour leur déplaire, mais envers les Prêtres mémes, qui ſeroient les véritables Paſteurs, Evêques ou inſpecteurs des Troupeaux, s'ils s'acquittoient des légitimes fonctions de leurs Charges ? Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'ils ſont traitez indignement, ſans qu'ils oſent ſeulement ſe plaindre ? Combien de fois la douleur ne les a-t-elle pas enfin contrains de rompre le ſilence, & de porter leurs juſtes plaintes aux Parlemens, par la voye de l'Appellation comme d'abus ? Combien de fois ne vous a-t-on pas vûs vous liguer dans ces mémes Parlemens, & employer tout vôtre crédit & toute vôtre puiſſance, pour empécher qu'il ne leur fût fait juſtice ? Et parce que les Parlemens n'ont pas toûjours pour vous ſur ce ſujet, toute la complaiſance que vous ſouhaitez, combien de fois n'avez-vous pas fait tous vos efforts, pour faire abolir ces Appellations comme d'abus, afin que vôtre domination ſur les Prêtres & ſur les Peuples, fût deſpotique & abſoluë ? A quoy bon vos Tribunaux Eccléſiaſtiques, où vous éxercez plûtot un em-

pire mondain & rigoureux, qu'une correction ſpirituelle & charitable ? A quoy bon cette autorité Politique, dont vous avez pris le ſoin de vous faire revêtir, & qui vous rend les maîtres des Maiſons Conſulaires, des Aſſiétes des Diocéſes, & des Etats des Provinces ; Si ce n'eſt pour dominer plus abſolument ſur les perſonnes, que vous deviez ſeulement régir par la Parole de Dieu, par la charité, & par des éxemples de vertu & de piété ?

Mais ce n'eſt pas tout ; N'avons-nous pas vû dans l'Article de la Doctrine, combien de Dogmes vous avez inventez pour tenir les conſciences captives ? N'eſt-ce pas auſſi pour être plus abſolus dans vôtre domination, que vous ne ſoufrez pas que vos Peuples conſultent la Loy de Dieu, & qu'ils éxaminent ſi vôtre Doctrine, vôtre Culte, & vôtre Diſcipline y ſont conformes ? N'eſt-ce pas pour les tenir dans l'ignorance, dans l'eſclavage, & dans une aveugle ſoumiſſion d'eſprit, pour tout ce qu'il vous plaira de leur ordonner, que vous leur cachez la lumiére de la Parole de Dieu ſous le voile d'une langue inconnuë ; que vous décriez cette ſainte Parole dans leur eſprit, en l'accuſant d'imperfection, d'obſcurité & d'ambiguïté ; & que leur perſuadant que ſa lecture eſt dangereuſe pour eux, vous vous étes rendus les maitres abſolus du ſens qu'il luy faut donner ? N'eſt-ce pas dans ce méme eſprit que vous oſez la dépoüiller de ſon caractére, de ſa vertu, & de ſon autorité Divine, pour ne luy en attribuer d'autre, que celle que vous prétendez luy donner vous-mémes ? Tous ceux, qui auront lû avec quelque application ce que nous avons dit dans nôtre ſeconde Lettre ſur le ſujet de cette Sainte Parole, tous ceux qui méditeront avec ſoin cette méme Parole, tous ceux en un mot qui auront quelque piété & quelque goût des choſes Divines, ſeront pleinement perſuadez qu'elle porte en elle-méme des caractéres de Divinité, qui ne ſont pas moins ſenſibles aux ames pieuſes, que la lumiére du Soleil l'eſt aux yeux du corps. Ils ſeront convaincus que la ſainteté de ſa Doctrine, l'excellence & la ſublimité de ſes myſtéres, l'admirable Sageſſe qu'elle nous fait remarquer dans la conduite de Dieu envers ſon Egliſe, & envers ceux qui la perſécutent, le parfait rapport qui ſe trouve entre les Ecrivains Sacrez, &

l'accompliſſement d'un nombre infini de Prophéties, qu'elle contient, & que l'évenement a vérifiées dans tous les Siécles depuis plus de trois mille ans, & vérifie encore tous les jours, ſont des preuves manifeſtes que c'eſt un Ouvrage Divin. Enfin ils ſeront contrains de reconnoitre, que la vertu qu'elle a d'éclairer les plus ignorans, de ramener les plus égarez, de briſer les cœurs les plus endurcis, d'enflammer les plus tiédes & les plus froids, de conſoler les plus affligez, de relever le courage des plus timides & des plus abbatus, de fortifier & de réjoüir ceux qui ſoufrent les plus cruels ſupplices, eſt un témoignage certain de l'efficace du Saint Eſprit qui en eſt l'Auteur, qui l'accompagne, & qui l'anime. Cependant, MESSIEVRS, quelles horribles impiétez vos Docteurs ne proférent-ils point contre cette Divine Parole? Ne diſent-ils pas que * *ſans l'autorité de l'Egliſe, on ne doit pas ajouter plus de foy à l'Evangile de S. Matthieu, qu'à l'hiſtoire de Tite-Live*, qui eſt un Auteur Payen : † *Que ſi les Ecritures ſont deſtituées de* cette même *autorité de l'Egliſe, elles ne méritent pas plus de créance que les fables d'Eſope* : [a] *Que dans les Livres ſacrez il n'y a aucun caractére de Divinité, qui nous oblige de croire les choſes qui y ſont contenuës* : Et que [b] *dans l'Alcoran de Mahomet il eſt bien dit auſſi par tout, que la Doctrine qu'il enſeigne, eſt venuë du Ciel, ſans que pourtant on doive y ajoûter foy*? Ne ſont-ce pas des blaſphémes, auxquels vous acquieſcez par vôtre ſilence? N'eſt-ce pas encore ce même eſprit de domination, qui a porté un des plus grands Docteurs de vôtre Egliſe, dans cét excés d'extravagance, que d'aſſurer, *que ſi le Pape*, [c] *venoit à tomber dans l'erreur; & qu'il enſeignât les vices & défendit les vertus, l'Egliſe ſeroit obligée de ſe ſoûmettre à cette Doctrine, d'embraſſer les vices comme des vertus, & de rejetter les vertus comme des vices; & qu'autrement elle pécheroit contre la conſcience*? Vous direz peut être, MESSIEVRS, que depuis quelques années vous avez décidé que le Pape n'eſt point infaillible: Mais le Pape, que vous reconnoiſſez pour vôtre Saint Pére, pour le Chef de l'Egliſe, pour le

* Baylius tract. 1. Catech. quæſt. 12 † Hermannus referente Brentio. a Audradius lib. 2. defenſ Concil. Trid. pag 675. b Bellar. lib 4. Cap. 4. de Verbo Dei. c Bellar. lib. 4. Cap. 5. de Pontifice.

Vicaire

Vicaire de Iesus Christ, pour le centre de l'unité Chrétienne, prétend que vous étes dans l'erreur, & presque tous ceux de sa Communion sont dans son sentiment. Enfin si vous dépoüillez le Papo du privilége de l'infaillibilité, ne le conservez-vous pas pour vous-mémes, en l'attribuant aux Conciles, composez de Prélats & de Docteurs; & n'est-ce pas afin qu'on n'entreprene jamais de s'opposer à vos Décrets?

Humilité des Pasteurs

7 Ce que nous venons de dire, nous fait connoitre que les Pasteurs, en renonçant à cét esprit de domination, doivent se rendre des éxemples d'humilité. Il est certain qu'il n'y a rien de plus édifiant que cette vertu, ni rien de plus contraire à l'édification publique que l'orgueil. C'est le péché le plus opposé au sentiment que nous devons avoir de nous-mémes, à la sincére repentance, à la charité & à l'équité que nous devons faire paroitre envers nos prochains, & à la profonde humiliation, dans laquelle nous devons toûjours être devant la Majesté de Dieu. Nous avons remarqué dans nôtre seconde Lettre, que ce grand péché a été la cause de tous les malheurs des hommes, comme il a été celle de la perte des Anges, qui sont déchus de leur prémiére Dignité. Nous avons vû que nôtre Seigneur, qui est venu réparer la faute du prémier homme, a paru dans une humilité & dans un abaissement extréme, & qu'il veut que ses Disciples apprenent de luy, à être débonnaires & humbles de cœur. Aussi S. Paul parlant des Evêques, nous enseigne qu'ils ne doivent point * *s'élever par orgueil, de peur qu'ils ne tombent dans la* méme *condamnation que le Diable.*

Voyez maintenant, MESSIEVRS, si vous vivez dans l'humilité, qui convient aux Ministres de l'Evangile, & qui doit servir de modéle au peuple Chrétien. Avec quel mépris & quel dédain la plûpart de vous ne regardent-ils pas les autres hommes? Mais sur tout, ne nous considérez-vous pas comme la poussiére qui est sous vos piez? Et dans cét esprit n'étes-vous pas remplis d'indignation, dés que nous osons nous plaindre du tort que vous nous faites, &

* 1. Tim. 3. 6.

vous parler avec la liberté Chrétienne, comme si vous étiez des Divinitez, contre lesquelles on ne peût sans blasphéme ouvrir la bouche? Avec quelle hauteur n'agissez-vous pas, comme nous l'avons déja vû, non seulement envers vos Peuples, mais encore envers les Prêtres, qui seroient comme nous l'avons remarqué, les véritables Pasteurs & les véritables Evêques des Troupeaux de vôtre Communion, s'ils faisoient les fonctions de leurs Charges conformément à l'Evangile? D'ailleurs pouvez-vous vous résoudre à plier sous les Magistrats, que Dieu a élevez au dessus de vous? Dans les Parlemens Messieurs les Prélats n'évitent-ils pas de se rencontrer avec les Lieutenans de Roy, pour ne pas être obligez de leur céder? Messieurs les Cardinaux ne se considérent-ils pas comme les Princes de l'Eglise; & veulent-ils soufrir que les Gouverneurs des Provinces présidents en leur présence dans les Etats? Mais sur tout que n'auroit-on pas à dire sur le prodigieux orgueil du Pape, que vous regardez comme vôtre Pére commun? Certes il faudroit composer de gros Volumes, si on vouloit rapporter toutes les marques qu'il donne de cét orgueil épouvantable, & tous les funestes effets que ce méme orgueil a produits depuis plusieurs Siécles.

Vous voulez bien, MESSIEVRS, que puisqu'il s'agit du salut des ames, & que deplus vous nous demandez les raisons de nôtre séparation, nous continuyions de vous les expliquer naïvement. Nous vous avoüons donc, que nous sommes pleinement convaincus, que cét homme, qui s'éleve si fiérement au dessus de tous les autres, est *l'Ante-Christ*, qui nous est dépeint dans les Ecritures. Nous ne pouvons méme assez nous étonner, que nonobstant les désignations que la Parole de Dieu nous en fait, on ne le reconnoisse pas encore parmi vous. Seroit-il possible, MESSIEVRS, que l'on n'eût pas encore remarqué que l'Ante-Christ devoit en effet établir son Régne dans l'Eglise visible? N'est-ce pas de luy que parle S. Paul dans son Epître aux Thessaloniciens? On vouloit persuader aux Thessaloniciens, que le dernier jour arriveroit bientot; mais S. Paul leur dit que ce jour-là ne viendroit point, * *que prémiérement ne fût arrivée l'Apos-*

* 2. Thess. 2. 3. 4.

tasie

taſie, & que l'homme de péché ne fût révélé, le fils de perdition, qui s'oppoſe & s'élève contre tout ce qu'on nomme Dieu, ou qu'on adore, juſqu'à être aſſis comme Dieu dans le Temple de Dieu, ſe portant comme s'il étoit Dieu? Cette *Apoſtaſie* de l'Ante-Chriſt ne nous fait-elle pas voir, qu'originairement il devoit être un Miniſtre de l'Evangile, mais qu'il ſe corromproit dans la ſuite? Et cette *Seance dans le Temple de Dieu* aprés ſon Apoſtaſie, ne nous fait-elle pas connoitre, que ce ſeroit dans l'Egliſe méme qu'il établiroit ſon Siége ou ſon Régne? Mais ſi par ces prémiers traits de l'Ante-Chriſt, l'on ne reconnoit pas aſſez bien le Pape de Rome, qui de ſimple Evêque d'une Egliſe particuliére, s'eſt érigé en Chef & en Souverain de l'Egliſe univerſelle, juſques là qu'il oblige les autres Evêques de dire qu'ils ſont Evêques *par la grace de Dieu & du Saint Siége*; on n'a qu'a conſidérer ſi les autres caractéres, que l'Apôtre donne à l'Antechriſt, ne conviennent point à ce prétendu Chef de l'Egliſe. N'eſt-ce pas luy, MESSIEVRS, *qui s'oppoſe & s'éleve contre tout ce qui eſt appellé Dieu*? Ne s'éleve-t-il pas ſuperbement au deſſus de tous les Princes de la Terre, appellez des Dieux dans l'Ecriture? N'a-t-il pas fait dire dans le Concile de Latran, qu'il étoit écrit que *tous les Rois de la Terre l'adoreroient*? Ne les oblige-t-il pas en effet, ou leurs Ambaſſadeurs, de le porter en proceſſion ſur leurs épaules, & de luy baiſer les piez? ne prétend-il pas avoir l'autorité de les détrôner, de mettre leurs Royaumes à l'interdit, de diſpenſer leurs Sujets du ſerment de fidélité, d'expoſer méme leurs ſacrées perſonnes à des Parricides? Et n'a-t-il pas ſouvent éxercé ſur eux cette puiſſance tyrannique & infernale? N'a-t-il pas ſecoüé le joug de l'Empereur ſon légitime Prince, & ne l'a-t-il pas traité quelquefois avec des indignitez qui font horreur? Si ſon autorité eſt aujourdhuy fort abaiſſée, c'eſt que le tems de ſa ruïne approche, mais cela n'empéche pas qu'il ne ſoit celuy que l'Ecriture nous déſigne, & qu'il n'ait toûjours les mémes prétentions. D'ailleurs ne s'éleve-t-il pas au deſſus de Dieu luy-méme? N'entreprend-il pas de diſpenſer de ſes Loix, comme s'il étoit plus grand que Dieu? Dans la taxe qu'il a fait de tous les péchez, ne ſait-on pas qu'il punit plus ſévérement les contraventions à ſes propres Réglemens,

que

les infractions des Commandemens de Dieu ? N'eſt-ce pas luy enfin *qui eſt aſſis comme Dieu dans le Temple de Dieu, & qui agit comme s'il etoit Dieu* ? Il n'y a que Dieu qui ait le droit de régner dans ſon Egliſe ; cependant cét homme de péché n'a t-il pas établi ſon Régne dans l'Egliſe Chrétienne, dont le Temple de Salomon étoit [a] le type, & qui à cauſe de cela eſt ſouvent appellée dans l'Ecriture le Temple de Dieu ? Ne ſe fait-il pas conſidérer comme tenant la place de Ieſus Chriſt, qui eſt Dieu ſur toutes choſes, bénit éternellement ; & comme étant luy-méme un Dieu en Terre ? Ne prétend-il pas avoir dans l'Egliſe, à l'égard du ſpirituel & du temporel, la méme puiſſance que le Fils de Dieu ? N'oblige-t-il pas tous vos Dévots à ſe proſterner religieuſement devant luy ? Quand il eſt élû, ne ſe fait-il pas poſer ſur l'Autel, afin d'y être adoré de tous les Cardinaux ? Dans le méme Concile de Latran, dont nous avons parlé, n'a-t-il pas fait décider en effet, * *qu'il doit être adoré de tous les Peuples, & qu'il eſt trés-ſemblable à Dieu* ? N'eſt-ce pas pour cela qu'il ſe fait appeller *le trés-Saint Seigneur* & *le trés-Saint Pére*, qui eſt une qualité de Dieu, incommunicable à la créature ? Enfin ne ſoufre-t-il pas qu'on le nomme *Dieu*, & qu'en s'adreſſant à luy, on luy diſe, *Vôtre Divine Majeſté* ?

C'eſt-là cette Bête myſtique, dont S. Iean nous parle dans ſes Révélations, & † *qui a deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau, mais qui parle comme le Dragon.* En effet ne venons-nous pas de voir, qu'il ſe met en la place du Fils de Dieu ; & qu'il uſurpe ſa double puiſſance, la ſpirituelle & la temporelle ; pendant que ſa Parole, ou ſa Doctrine & ſes Maximes ſont conformes à celles du Démon, qui eſt l'Eſprit d'erreur, de menſonge & de cruauté ?

Ceux qui ſont un peu accoûtumez au Style de l'Ecriture, trouvent encore que le Prophéte Zacharie nous l'avoit fort bien dépeint. Aprés que ce Prophéte nous a mis devant les yeux la mort de Ieſus-Chriſt, qui eſt le ſeul Paſteur univerſel, qui a donné ſa vie pour ſes brebis, & qui veut qu'elles vivent dans l'union, & qu'elles ſoient ramenées dans une méme bergerie ; il nous apprend

[a] Zach. 6. 12. 1. Cor 3. 16. * Conc. de Latran ſeſſ. 3 & 10. † Apoc. 13. 11.

quau-

qu'au-contraire il y auroit enſuite un faux Paſteur, qui domineroit ſur l'Egliſe, qui s'enrichiroit de ſes dépoüilles, & qui y cauſeroit un grand Schiſme, comme celuy qui fut fait entre Iuda & Iſraël, types des Chrétiens. * *Puis*, dit le Prophéte, *je mis en piéces ma ſeconde verge* appellée *liaiſons*, *pour rompre la fraternité d'entre Iuda & Iſraël : Et l'Eternel me dit, Pren l'équipage d'un Paſteur inſenſé ; car voici je m'en vas ſuſciter dans le Païs un Paſteur, qui ne viſitera point les brebis qui s'en vont perduës ; il ne cherchera point celles qui s'égarent, & ne guérira point celles qui ſont briſées, & ne portera point celles qui ſe ſont arrêtées* de foibleſſe ſans pouvoir avancer ; *mais il mangera la chair des plus graſſes, & il leur rompra les ongles : Malheur au Paſteur inutile, qui abandonne le troupeau ; l'épée ſera ſur ſon bras & ſur ſon œil droit : Son bras ſéchera certainement, & ſon œil deviendra tout-a-fait ſans rien voir.* N'eſt-ce pas là le véritable portrait du Pape ? N'eſt-ce pas luy, dont l'ambition & l'orgueil ont rompu la Communion & la fraternité, qu'il y avoit entre les Chrétiens ? N'eſt-ce pas luy, qui a fait le grand Schiſme des Egliſes d'Occident avec celles d'Orient ? Ne ſont-ce pas ſes erreurs, ſes ſuperſtitions, & ſes idolatries qui ſont encore aujourdhuy la cauſe de la diviſion des Egliſes de l'Europe ? Enfin n'eſt-ce pas luy principalement, qui porte la qualité de Paſteur ſans en faire les fonctions, qui domine fiérement ſur le Troupeau, qui ſe nourrit de ſa graiſſe, & qui traite cruellement tous ceux qui ne veulent pas ſe ſoûmettre à ſon injuſte Empire ? Il ne faut donc pas douter que Dieu ne l'accable un jour de ſes jugemens les plus funeſtes, comme il l'a déja frapé d'aveuglement.

Aprés cela, vous jugerez vous-mémes, MESSIEVRS, ſi ceux qui veulent vivre dans la Communion de Ieſus Chriſt, ne doivent pas ſortir de celle de l'Ennemi de ſa Doctrine, de ſa gloire & de ſon Régne. Vous jugerez, ſi bien loin de blâmer nôtre ſéparation, & de violer la foy publique, la parole Royale, & la Religion du ſerment pour nous opprimer, vous ne devez pas pour l'intérêt de vôtre Salut, & de celuy des ames qui ſont commiſes à vos ſoins, imiter nôtre

* Zach 11. 14, 15, 16, 17.

conduite

conduite, & obéir pour cét effet à la voix du Ciel, qui sur le sujet de ceux dont la Communion est impure, vous crie, [a] *sortez du milieu d'eux, & vous en séparez, dit le Seigneur, & ne touchez aucune chose soüillée; & je vous recevray, & je vous seray pour Pére, & vous me serez pour fils & pour filles, dit le Seigneur tout-puissant.* Mais en même-temps considérez, MESSIEVRS, s'il n'est pas juste que vous réformiez vous mémes vôtre Discipline, & que vous la rendiez conforme au modéle que l'Ecriture vous met devant les yeux. Souvenez-vous que si vous attendez que la mort vous dépoüille malgré vous de toutes ces Dignitez, que l'esprit de l'homme a établies pour satisfaire son intempérance, son avarice, son ambition, son orgueil, & ses autres passions déréglées, vous aurez un terrible compte à rendre à ce grand Dieu, qui est un feu dévorant; ce qui fait dire à l'Apôtre, que [b] c'est une chose épouvantable que de tomber entre ses mains. Renoncez généreusement à toutes ces vanitez, qui flatent si fort la chair, mais qui sont la livrée de l'Anti-Christianisme: Revêtez au contraire les véritables caractéres des Ministres de l'Evangile? Acquitez-vous éxactement des légitimes fonctions de l'Espicopat; Faites consister toute vôtre gloire & tout vôtre plaisir, à être de dignes Serviteurs de Iesus Christ, à prêcher purement sa Parole, à vous rendre des modéles de vertu & de piété: Et un jour Iesus Christ vous dira, Venez, [c] *bons & fidéles Serviteurs; parce que vous avez été fidéles en peu de chose, je vous établiray sur beaucoup; entrez dans la joye de vôtre Seigneur.*

Il ne reste maintenant que de dire deux mots de nôtre Morale, mais comme cette Lettre est déja assez longue, nous nous reservons d'en parler sommairement dans une autre, où si Dieu nous le permet, nous ajoûterons pour la fin quelques réfléxions assez importantes.

Le 21. de Iuin 1685.

FIN.

SIXIEME LETTRE

AV CLERGE

DE

FRANCE

Assemblé à Paris au mois de Iuin 1685.

MESSIEVRS

Puisque ni dans nôtre Doctrine, ni dans nôtre Culte, ni dans nôtre Discipline nous n'avons rien trouvé qui puisse servir de prétexte à la persécution qu'on nous fait soufrir, il ne nous reste que de voir si nôtre Morale peut donner lieu à ce cruel traitement. Il faut donc éxaminer si elle blesse l'honnêteté publique, si elle renverse les maximes de la société civile, si elle est opposée aux préceptes de Iesus Christ. Or nous vous prions, MESSIEVRS, de considérer que parmi nous, on ne forge pas des décisions & des maximes de

Morale, selon les passions, les diverses vûës & les différents intérêts des hommes; & que nous ne nous proposons d'autre régle de nos mœurs, que la Loy de Dieu, qui est le parfait modéle de la vertu & de la piété.

Selon ce principe, nous estimons qu'à l'égard de nous-mémes, nous devons être sobres, chastes, humbles, modestes; que nos pensées doivent être pures, nos discours édifians, & nos actions de bon éxemple; que nous devons nous détacher du Monde, & tourner nos désirs du côté du Ciel. Qu'à l'égard des autres hommes, nous devons avoir de la sincérité, de la bonne foy, de l'équité, de l'honnêteté, de la douceur, de la charité. Qu'à l'égard du Roy en particulier, nous devons le considérer comme le Serviteur & le Lieutenant de Dieu, établi pour administrer la justice à son Peuple, & pour en être le Pére, le Conducteur & le Protecteur; & qu'ainsi nous devons l'honorer, luy payer les Tributs, luy être fidéles, & luy obéir en tout ce qui n'est pas contraire aux Commandemens de Dieu, qui est le Roy des Rois & le Seigneur des Seigneurs. Qu'à l'égard de ce grand Dieu, nous devons nous instruire de sa Volonté, le craindre, l'aimer par dessus toutes choses, le servir avec pureté, avec zéle, avec assiduité, luy obéir plûtot qu'aux hommes; & préférer sa gloire à nôtre repos, à nos biens & à nôtre propre vie. Qu'en-un-mot nous devons l'aimer de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, de tout nôtre entendement; & aimer aussi nôtre prochain comme nous mémes.

Voila, MESSIEVRS, en peu de mots quelle est nôtre Morale. Qu'y trouvez-vous de scandaleux & de pernicieux, qui doive vous animer contre nous, comme contre des pestes publiques? Ne reconnoissez-vous pas que c'est-là la Morale que nôtre Seigneur nous enseigne dans son Evangile? Voulez-vous donc, MESSIEVRS, que nous abjurions la Morale de Iesus Christ, pour en embrasser une autre, qui est manifestement Anti-chrétienne? Nôtre dessein n'est pas d'outrer les choses, ni de vous offenser: Mais puisqu'il s'agit du salut, & que d'ailleurs vous nous pressez pour nous faire dire les raisons de nôtre séparation, il nous doit bien être permis de les expliquer.

expliquer. Nous vous supplions donc de considérer que la Sainteté de la Morale est une des marques les plus certaines de la véritable Eglise. Nous avons vû dans nôtre prémiére Lettre, que nôtre Seigneur parlant des faux Pasteurs & des faux Prophêtes, qui font profession d'enseigner le S. Evangile, & qui neanmoins le renversent, nous assûre, *que nous les reconnoitrons par leurs fruits*, n'étant pas possible *qu'un bon arbre produise de mauvais fruits, ni qu'un arbre mauvais fasse de bons fruits.* En effet dans la méme Lettre nous avons remarqué que l'Esprit qui anime les fidéles, est l'Esprit de Dieu, qui n'inspire que *la saintetè, l'humilité, la vérité, l'équité, la douceur, la bénignité, la charité, la paix, la loyauté, & la piété :* Au lieu que l'Esprit qui régne parmi les mauvais Chrétiens & les gens du Monde, est *l'Esprit impur, le Dieu de ce Siécle, le Dieu Mammon, le Malin Esprit, celuy qui est menteur & meurtrier dés le commencement, le Calomniateur, & le Tentateur*, qui opére avec efficace dans les enfans d'incrédulité, & qui leur inspire l'intempérance, l'impureté, l'avarice, l'orgueil, le mensonge, l'injustice, la calomnie, la cruauté, l'infidélité, l'impiété.

Il est vray que parmi nous la piété étoit déja fort rallentie, & que les plus régénérez s'engageoient dans les vanitez & dans la corruption du Siécle. Mais Dieu les a retenus sur le bord du précipice : Il a pris le soin de les châtier, pour les ramener dans leur devoir, † *Le Seigneur*, dit S. Paul, *châtie celuy qu'il aime, & il foüette celuy qu'il avoüe pour son enfant : Car qui est l'enfant que le Pére ne châtie point. Mais si vous n'êtes point châtiez*, ajoûte l'Apôtre, *comme tous les* Enfans de Dieu *le sont, vous êtes donc des enfans bâtards, & non pas des enfans légitimes.* Ce qui nous fait connoitre que la longue prospérité, dont Dieu laisse joüir l'Eglise Romaine nonobstant son extréme corruption, est une preuve évidente, qu'elle n'est pas la véritable Eglise. Nous confessons encore que parmi nous il y avoit un grand nombre de mondains & de libertins ; mais c'étoient de faux Chrétiens & des hypocrites, dont le Monde étoit l'idole : C'est pourquoy Dieu a permis que le vent de la persécution ait sou-

† Hebr. 12. 6. 7.

flé, afin qu'il les chaſſât de ſon Egliſe; & lors que tous ces mondains ſeront ſortis du mileu de nous, *ce qui demeurera de reſte en Ieruſalem ſera appellé ſaint*, & alors *l'Eternel créera ſur tout le plan de la Montagne de Sion & ſur ſes Aſſemblées, une nuée de jour avec de la fumée, & une ſplendeur flamboyante de nuit. Car il y aura protection ſur toute la gloire* de ſon Peuple; *& il y aura de jour une cabane pour l'ombrage contre la chaleur, pour retraite & pour azyle contre la tempête & la pluye.* Cependant il faut avoüer que ſi aprés avoir vû que l'Egliſe Romaine eſt pleine d'erreurs, de ſuperſtitions & d'idolatries, & que ſa Diſcipline n'a aucune conformité avec la Parole de Dieu, nous trouvons encore que la Morale qu'elle pratique depuis pluſieurs Siécles, & qui a beaucoup de liaiſon avec la Diſcipline, ſoit corrompuë & ſcandaleuſe, nous pourrons conclure avec ſureté, que ce n'eſt pas la véritable Epouſe de Ieſus Chriſt.

Morale de l'Egliſe Romaine.

Or peut-on rien voir, MESSIEVRS, de plus corrompu que la Morale de vos Moines, de vos Ieſuïtes & de la plûpart de vos Caſuïſtes, qui ont la direction des conſciences, & dont les maximes relachées ſont ſi commodes aux plus libertins, ſi propres pour commettre les plus grands péchez, & en méme tems ſi favorables à ces Mrs, qui veulent captiver les eſprits de tous les hommes? Vous nous direz ſans doute, qu'à Rome depuis quelques années, on a condamné un grand nombre de ces étranges maximes. Mais nonobſtant cette prétenduë condamnation, Rome méme ne va-t-elle pas toûjours ſon premier train, à la reſerve de quelque petit changement dans l'extérieur, qui n'eſt rien au fonds? Remarque-t-on que ſa corruption diminuë? Les Caſuïſtes, les Moines, les Ieſuïtes ne ſuivent-ils pas toûjours leurs maximes, quoyqu'ils n'oſent pas les enſeigner publiquement? En effet le Pape ne les a pas proprement condamnées, mais ſe voyant preſſé par les ſollicitations des Janſeniſtes, il a ſeulement défendu de les enſeigner, pour éviter l'éclat; de ſorte qu'il laiſſe les gens dans leurs prémiéres erreurs. D'ailleurs les Ieſuïtes, ni les autres Directeurs des conſciences ne reforment pas ſi facilement des maximes, qui leur ſont d'un ſi grand uſage. En l'année 1554 la faculté de Sorbonne n'avoit

elle pas déclaré, * *qu'elle eſtimoit que la Societé des Ieſuïtes étoit dangereuſe pour la Foy, qu'elle tendoit à troubler la paix de l'Egliſe, & à renverſer la vie religieuſe, & qu'enfin elle étoit plus propre pour détruire, que pour édifier* ? Le 29 de Décembre 1594 le Parlement de Paris n'avoit-il pas déclaré que *les Ieſuïtes étoient des corrupteurs de la Jeuneſſe, des perturbateurs du repos public, des ennemis du Roy & de l'Etat?* Cependant ces Mrs ne font-ils pas toûjours leur chemin? N'ont-ils pas conſervé les mémes maximes? Peut-on nier qu'ils ne les mettent en uſage dans toute la Terre habitable? Cela les prive-t-il pourtant de l'inſtruction de la jeuneſſe? La Doctrine de la probabilité, ſelon laquelle on peut ſuivre en ſureté de conſcience, les opinions les plus monſtrüeuſes, & commettre les péchez les plus énormes, ne ſubſiſte-t-elle pas toûjours? Dans l'éxécution du deſſein que l'on a fait de nous perdre, ne ſe ſert-on pas à toute heure de ces damnables maximes; Qu'on peut faire le mal en dirigeant ſon intention à quelque fin, qu'on s'imagine être bonne: Et que pour venir à ſon but, on peut ſe ſervir des moyens les plus iniques, en diſant que c'eſt *pour une plus grande gloire de Dieu*? Y a-t-il de crime ſi atroce, qu'on ne puiſſe commettre en dirigeant de la ſorte ſes penſées? Et ne faut-il pas être abandonné à un eſprit de réprobation, pour s'imaginer que Dieu, qui eſt la Sainteté méme, veüille que ſes fidéles employent des perfidies, pour l'établiſſement, ou pour l'accroiſſement de ſa gloire? Mais il ne ſera pas inutile d'entrer un peu dans le détail de la Morale, que nous voyons être communement pratiquée dans l'Egliſe Romaine.

Doctrine de la probabilité.

Direction d'intention.

I. Peut-on nier, Meſſieurs, que l'eſprit d'intempérance ne régne dans vôtre Egliſe? Nous ne ramenerons pas ce que nous avons été obligez de dire dans l'Article de la Diſcipline, ſur le luxe & la vie mole & voluptueuſe des Eccléſiaſtiques. Nous dirons ſeulement que ſi cét eſprit d'intempérance régne parmi ceux, qui doivent être comme le ſel de la terre, que ne doit-il pas faire parmi

Eſprit d'intemperance

* Hæc Societas videtur in negotio fidei periculoſa, pacis Eccleſiæ perturbativa, Monaſticæ religionis everſiva, & magis in deſtructionem, quàm in ædificationem.

les Séculiers, qui se laissent si facilement entrainer par l'éxemple des mondains, & de leurs propres Conducteurs, quand leur vie n'est pas bien réglée? Aussi ne voit-on que déréglement dans la conduite de ceux de vôtre Communion; jusques-là que leurs dévotions mémes, ou plûtot leurs superstitions leur deviennent des occasions de débauche. En effet les fêtes de vos Patrons ne sont-elles pas autant de jours de danse, de bonne chére, & d'yvrognerie, pour vôtre Peuple; & lors qu'on se prépare parmi vous à cette sorte d'abstinence que vous avez inventée, & que vous appellez le Caréme, ne s'abondonne-t-on pas à tous les excés & à toutes les extravagances, que l'on pouvoit pratiquer dans les Bacchanales des Payens, & qui peuvent faire honte à la raison humaine, & couvrir d'opprobre le Christianisme?

Esprit d'avarice.

2. L'esprit d'avarice ne régne-il pas aussi dans vôtre Eglise? Ne possede-t-il pas entiérement le Pape, qui en est le Chef, & qui se sert de mille moyens illégitimes, Simoniaques, sales & honteux, pour tirer des richesses infinies de tous les Etats, qui sont soûmis à son Empire? Ne vend-il pas à deniers comptans le prétendu pardon des péchez les plus abominables? Ce méme esprit d'avarice n'est-il pas répandu dans les Membres de son Clergé? La plûpart d'entr'eux ne vendent-ils pas les choses saintes? Et les plus élevez en Dignité ne sont-ils pas tellement attachez aux biens immenses, dont-ils joüissent au préjudice des pauvres, qu'ils ne sauroient se résoudre à une réformation, qui feroit quelque bréche à leurs revenus? Cét esprit d'avarice n'est-il pas commun aux autres personnes de vôtre Religion? Ne voit-on pas le grand attachement qu'ils ont aussi aux biens du Monde? La plus part d'entr'eux ne se servent-ils pas de toutes sortes de voyes pour en acquerir? Et n'est-il pas vray qu'ils n'osent pas seulement ouvrir les yeux, de peur que découvrant la vérité, ils ne soient obligez de tout quitter, pour la suivre dans l'éxil & dans la misére?

Esprit d'orgueil.

3. L'esprit d'orgueil ne régne-t-il pas encore dans vôtre Eglise? N'avons-nous pas vû dans nôtre cinquiéme Lettre qu'il paroit d'une maniére prodigieuse, non seulement dans la conduite du Pape, mais

mais aussi dans celle des Cardinaux & des Prélats ? Nous voulons que toutes les personnes pieuses en jugent ; cét esprit fier & superbe peut-il s'allier avec l'Esprit de Dieu, qui n'inspire que l'humilité ? Quel mauvais exemple ne donne-t-on pas par ce moyen à tous ceux de vôtre Communion, qui ne sont déja que trop portez à l'orgueil, par le panchant que tous les hommes y ont naturellement ? Aussi voyons-nous que dans vôtre Eglise, on ne peut pas même se défaire de ce faux Dogme du mérite des œuvres, pour s'humilier sincérement & profondément devant la Majesté de Dieu ; quoy que ce soit le devoir de tous les hommes, & que l'on sache bien aussi que c'est le party le plus sûr ?

Esprit d'impudicité.

4. L'Esprit d'impudicité ne s'est-il pas aussi emparé depuis plusieurs Siécles de vôtre Eglise ? La plûpart des personnes de vôtre Communion ne regardent-elles pas les plus grandes impuretez comme de simples galanteries ? Cét esprit d'impudicité n'a-t-il pas pénétté vos Maisons Religieuses, que vous regardez comme les azyles de la chasteté & de la piété ? Ne les remplit-il pas d'une infinité d'ordures, dont le Monde est tous les jours scandalizé, quoy qu'on n'en puisse connoître qu'une très-petite partie ? N'est-ce pas ce même esprit qui a inspiré à la plûpart de vos Directeurs de conscience, ces maximes détestables, rapportées par Mr Jurieu dans ses *Préjugez légitimes contre le Papisme ; Qu'abuser d'une femme mariée n'est pas un adultère, si le mary y consent. Que la fornication en soy n'a aucune malice. Qu'un enfant n'ayant point d'ame raisonnable dans le ventre de sa Mére*, comme ces Mrs le prétendent, *une femme ne commet pas un homicide en se faisant avorter ; & qu'on peut procurer l'avortement avant que le fruit soit animé, pour éviter la honte d'une fille. Qu'un Confesseur, qui dans la* prétenduë *Confession Sacramentale, ne sollicite sa Pénitante à l'impureté, que par un Ecrit, n'est pas estimé l'avoir sollicitée dans la Confession. Qu'il ne faut pas obliger un Concubinaire à laisser sa Concubine, si elle luy est fort utile pour luy donner le divertissement appellé communement Régale. Que la Sodomie & la bestialité sont des péchez du plus bas rang, c'est pourquoy en Confession il suffit de s'accuser qu'on s'est procuré la polution. Qu'enfin celuy qui couche avec*

une

une fille sans la permission du Pére & de la Mére, & luy enléve la fleur de sa virginité de son consentement, ne péche pas contre la justice, parce que les filles peuvent disposer de leur virginité sans le consentement de leurs Parens. Ne nous dites pas non plus icy, que ces maximes ont été condamnées à Rome depuis cinq ou six ans. Car non seulement ce que nous venons de rapporter, suffiroit toûjours pour faire juger, qu'il faut bien que l'esprit d'impudicité régne dans vôtre Eglise, puisque les Directeurs de conscience ont eux-mémes si peu de pudeur, que de publier des maximes si impures & si infames: Mais encore ces maximes sont du nombre de celles que le Pape n'a pas condamnées, ayant seulement défendu de les enseigner, pour faire cesser les plaintes des Jansenistes. En effet tout le Monde sait, MESSIEVRS, que Rome qui est regardée parmi vous comme le centre de la Religion, s'abandonne toûjours aux mémes impuretez, c'est-à-dire, à la fornication, à l'adultére, à l'inceste, à la sodomie, à la bestialité, & à toutes les autres abominations, qui attirerent le feu du Ciel sur Sodome & sur Gomorrhe, & que l'Esprit immonde est capable d'inspirer à des ames reprouvées.

Esprit de mensonge.

5. L'esprit de mensonge n'est-il pas encore sur le trône dans vôtre Communion? Les directions d'intention, dont nous avons parlé, n'y donnent-elles pas lieu aux équivoques, aux retentions mentales, aux fraudes qu'on appelle pieuses, aux faux témoignages, aux calomnies, aux perfidies & aux parjures? N'avons-nous pas vû dans nôtre prémiére Lettre, que ce sont ces voyes iniques, que l'on met en usage pour nous perdre? Si on prend la peine de lire le nouveau Livre de Mr. Jurieu, dont nous avons parlé, & qui contient une infinité de choses qu'on ne voit pas ailleurs; on sera convaincu, que c'est ce méme esprit de mensonge, qui a inventé ce grand nombre de fables ridicules, sur lesquelles l'Eglise Romaine a établi toutes ses superstitions & toutes ses idolatries: Que c'est cét esprit, qui a porté vos Docteurs à falsifier, & à tronquer les Ecrits des Anciens, quand ils étoient contraires à ce mauvais Culte; & à leur supposer de faux Ouvrages: Et que c'est ce méme esprit, qui a produit toutes les calomnies, que ceux de vôtre Communion ont publiées

bliées contre les Vaudois, contre les Albigeois, contre Calvin en particulier, contre les Réformez, & contre tous les autres, qui ont renoncé à vôtre Religion. N'eſt-ce pas cét eſprit de menſonge, qui fait prendre aux Ieſuïtes toutes ſortes de figures ? Qui tantot leur fait porter la robe & tantôt l'épée ? Qui les pouſſe à ſe fourrer dans tous les Emplois & dans toutes les Charges ? Qui fait qu'ils ſont Religieux avec les Religieux, Séculiers avec les Séculiers: Rigides avec les rigides, relachez avec les relâchez : Ortodoxes avec les ortodoxes dans le ſens de ces Meſſieurs, hérétiques avec les hérétiques : Chrétiens avec les Chrétiens, idolatres & infidéles avec les idolatres & les infidéles ? Enfin n'eſt-ce pas ce méme eſprit de menſonge, qui eſt l'auteur de cette pernicieuſe maxime, qu'on n'eſt pas obligé de garder la foy à ceux qu'on regarde comme hérétiques, quoyque l'Ecriture nous enſeigne que Dieu a puni trés-ſévérement ſon Peuple, * quand il a violé les Traitez faits avec des Infidéles, comme nous en verrons un grand éxemple dans la ſuite ?

6. L'eſprit d'injuſtice n'anime-t-il pas encore communement les perſonnes de vôtre communion ? Fait-on parmi vous beaucoup de ſcrupule de ravir les biens des Réformez ? En France ne les en dépoüille-t-on pas tous les jours ſous des prétextes frivoles & illégitimes ? Quand un Réformé a un procés contre un Catholique Romain, ne faut-il pas qu'il ait des raiſons qui ſautent aux yeux, pour pouvoir eſpérer quelque juſtice ? Lors que parmi les Réformez il ſe trouve des Demas, qui aiment le Siécle, & qui embraſſent vôtre Religion, ne leur donne-t-on pas le privilege de faire tort à leurs Créanciers ? Ne les favoriſe-t-on pas méme à toute heure dans leurs chicanes & dans leurs mauvaiſes cauſes ? Ceux qui ont quelque connoiſſance de ce qui ſe pratique dans les Tribunaux de juſtice, & principalement dans les Parlemens, & devant les Intendans, ne peuvent pas conteſter cette vérité. D'ailleurs ne nous opprime-t-on pas en mille maniéres ſur des fondemens manifeſtement injuſtes, comme on là fait voir dans *l'Etat des Réformez en France* ?

Eſprit d'injuſtice.

* 1. Sam. 2a Ezech. 17.

Esprit de cruauté.

7. L'esprit de cruauté ne se fait-il pas bien remarquer depuis plusieurs Siécles dans la conduite de vôtre Eglise? Combien de fois n'a-t-elle pas employé le fer & le feu, pour exterminer ceux qui ne croyans pas pouvoir se sauver dans sa Communion, ont été obligez d'en sortir? Dans quels horribles supplices n'en a-t-elle pas fait expirer un nombre infini? N'est-ce pas cét esprit de cruauté, qui a donné lieu à cette maxime infernale de vos Casuïtes, que l'on peut tuer ceux qui s'en prenent à nôtre reputation? Ne sait-on pas méme de quelle maniére les Jesuïtes & leurs adhérans ont accoutumé de se défaire de ceux, qui s'opposent à leurs desseins? Enfin, MESSIEVRS, n'est ce pas ce méme esprit, qui vous pousse à nous plonger dans un abyme de misére, de trouble & de désolation, capable de toucher des ames de bronze? Nous n'insistons pas sur ce sujet, parce que les choses que nous avons rapportées dans nôtre prémiére Lettre, suffisent, & que dans la suite nous aurons encore l'occasion d'en parler.

Esprit d'infidélité.

8. A l'égard des Souverains, n'avons-nous pas vû dans nôtre cinquiéme Lettre, que le Pape prétend avoir le droit de détrôner ceux qu'il regarde comme hérétiques, de mettre leurs Etats à l'interdit, de dispenser leurs Sujets du serment de Fidélité, & de livrer leurs sacrées personnes aux Assassins & aux Parricides? Et lors qu'il met en vsage cette puissance tyrannique, ses ordres ne sont-ils pas éxécutez? En bonne conscience, MESSIEVRS, vôtre nouvelle Décision, qui condamne ces attentats Diaboliques, seroit-elle un bon garant à un Prince, qui viendroit à abjurer vôtre Religion? N'y a-t-il pas de l'apparence que selon la maxime qu'on met en vsage contre nous, on se croiroit alors dispensé de garder la foy à un Prince, qu'on regarderoit comme hérétique? D'ailleurs nonobstant vôtre Décision, les Jesuïtes, les Moines, & les autres Dévots du Pape, qui ont la direction des consciences, ne croyent-il pas que ce prétendu Vicaire de Jesus Christ a tout le pouvoir qu'il s'attribue?

Esprit d'impiété.

9. Enfin l'esprit d'impiété ne se découvre-t-il pas dans vôtre Eglise? Ces mémes Jesuïtes, ces Moines, & sur tout les mandians, n'ont-ils pas cette opinion, qu'on peut être absous de ses péchez, & par conséquent

conséquent être sauvé, quoy qu'on n'aime pas Dieu ? Ne disent-ils pas qu'il suffit de sentir quelque attrition, comme on parle, c'est-à dire quelque déplaisir causé par la seule crainte des peines de l'Enfer ? Peut-on douter qu'ils n'inspirent ce malheureux sentiment à ceux, dont il dirigent les consciences ? Le Pape Alexandre 7. par un Decret du 5. de May 1667, ne défend-il pas sur peine d'excommunication, de blâmer cette maxime ? Il est vray que depuis quelques années Innocent XI. à la sollicitation des Jansenistes, a fait un Decret cõtraire à celuy-là; mais c'est une marque de l'esprit de cõtradiction qui anime les Papes, & cela n'empéche pas que cette impiété n'ait toûjours son cours, car ce nouveau Decret, que l'on regarde comme l'effet d'une pure complaisance, défend seulement d'enseigner cette Morale détestable, sans la condamner en elle méme. Or que peut-on imaginer de plus impie, que de soûtenir qu'on peut se passer d'aimer Dieu ? Que deviendra donc ce grand Commandement, qui comprend la préniére Table du Décalogue, * *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta pensée* ? Que deviendra ce que dit S. Paul, † *S'il y a quelqu'un qui n'aime point le Seigneur Iesus Christ, qu'il soit anathéme maranatha* ? D'ailleurs peut-on voir de plus grande impiété, que l'abus qu'on fait tous les jours dans vôtre Egliſe, de la Parole de Dieu, en détournant d'une maniére tout-à fait honteuse le sens de cette sainte Parole, & en appliquant aux créatures, ce qu'elle dit de Dieu le Pére & de Jesus Christ son Fils ? Peut-on voir encore de plus horrible impiété, que de faire démolir les Temples consacrez au Service du Dieu vivant; d'empécher qu'on ne l'adore en esprit & en vérité, comme il l'ordonne, & qu'on ne chante ses loüanges; de faire soufrir mille maux à ceux qui s'acquitent de ces devoirs de piété; & de les forcer de vivre comme des Prophanes & des Athées, sans rendre à ce grand Dieu les hommages, que tous les hommes & tous les Anges luy doivent ?

Si on joint maintenant toutes ces choses avec celles que nous avons vûës dans nos précédentes Lettres, il en resultera un monstre Egliſe Romai. Epouſe

* Matth 22. 37. † 1. Cor. 16. 22.

de l'Ante-Chrit

d'erreur, de superstition, d'idolatrie, d'intempérance, d'avarice, d'orgueil, d'impudicité, de mensonge, d'injustice, de cruauté, d'infidélité & d'impiété, qui donnera sans doute de l'horreur à toutes les bonnes ames. Aprés cela, MESSIEVRS, pourrons-nous nous persuader qu'une Eglise qui est remplie de tant de corruption, soit cette Epouse de Jesus Christ, qui est animée de l'Esprit de sainteté, qui est chaste, qui est pure, qui est * *la plus belle de toutes les femmes, & † dont l'odeur est plus agréable que* celle *d'aucune drogue aromatique?* Ne faut-il pas reconoitre au-contraire que c'est une débauchée, qui se prostituë à l'Ante-Chrit, & dont les ordures exhalent une odeur de mort? Et ne doit-on pas par conséquent rompre tout commerce avec elle, & renoncer à toutes ses impuretez, si on ne veut tomber avec elle dans un méme abyme de perdition?

Réflexions.

Voilà, MESSIEVRS, ce que nous avions a vous dire succinctement, pour justifier nôtre Religion dans toutes ses parties. Jl ne nous reste maintenant que de faire quelques réfléxions sur les choses que nous vous avons représentées.

Prémiérement puisque nous avons rendu raison de nôtre foy, il est bien juste que nous vous demandions quels sont les motifs des traitemens inhumains, que vous nous faites soufrir. Nôtre Seigneur disoit aux Juifs, [a] *Ie vous ay fait voir plusieurs bonnes œuvres de la part de mon Pére; pour quelle de ces* bonnes œuvres *me lapidez-vous?* Nous vous avons aussi fait voir la pureté & la sainteté de tous les points de nôtre Doctrine, de nôtre Culte, de nôtre Discipline & de nôtre Morale; pour quelle de toutes ces bonnes choses nous oprimez-vous? Quand nous serions dans l'erreur, bien loin de nous afliger, vous devriez avoir pitié de nous. Nôtre malheur ne seroit-il pas assez grand, sans que vous rendissiez nôtre condition plus lamentable par cette cruelle oppression, que vous éxercez contre nous? Lors qu'une personne est malheureuse, la charité Chrétienne veut-elle qu'au lieu de la plaindre, on l'accable de millê maux? Mais vous persécutez des Chrétiens, qui font profession du pur Evangile; vous persécutez donc la vérité; vous persécutez Jesus Christ en la personne de

* Cant. 6. 1 † Cant 5. 10. *a* Iean 10. 32.

ses

ſes Membres. Aprés cela direz-vous, MESSIEVRS, que cette conduite porte le caractére du Chriſtianiſme ?

Combien de maux ne fites-vous pas ſoufrir à nos Péres ſous les Régnes des Valois ; Combien de ſang vôtre Egliſe n'a-t-elle pas depuis pluſieurs Siécles fait répandre dans le Monde, pour tâcher d'abolir la véritable Religion ? De quelle cruauté & de quelle perfidie n'uſa-t-elle pas dans le Concile de Conſtance, où contre la foy publique elle fit brûler tous vifs Jean Hus & Jérome de Prague, qui enſeignoient la pure Doctrine de l'Evangile ? De quelles horreurs & de quelles barbaries ne remplit-elle pas l'Europe, pour exterminer les Huſſites, les Uaudois & les Albigeois, qui faiſoient auſſi profeſſion de la vérité ? Combien de millions d'ames ne fit-elle pas alors périr par le fer & par le feu ? Et du tems de la Réformation, quels horribles ſupplices ne fit-elle pas éxercer contre ceux qui ſe réformoient ? Y a-t-il rien de plus inhumain que les divers genres de mort qu'elle fit ſoufrir à tant d'innocens ? Combien de milliers de perſonnes de tout age, de tout ſéxe, & de toute condition, ne fit-elle pas pendre, décapiter, noyer, rompre, brûler, ténailler, griller, écarteler, ou enterrer toutes vives ? En Allemagne, en France, en Eſpagne, en Angleterre, dans les Païs-Bas, & par tout ailleurs, vous vous repaiſſiez de ces Spectacles barbares. Le nombre des Martyrs fut méme ſi prodigieux, qu'on tient que dans les Païs-Bas ſeuls, ſous le Régne de Charles-Quint, plus de cinquante mille perſonnes périrent par divers genres de mort, pour n'avoir pas voulu abjurer la Religion Réformée. Cét eſprit de cruauté, qui animoit tout le Clergé Catholique Romain, & qui ſe communiquoit à tous ceux de vôtre Religion, alla ſi loin, qu'en France de ſang froid, de propos déliberé, & contre la foy publique, on fit des maſſacres généraux des Réformez à Paris, à Orleans, à Sens, à Tours, à Cahors, à Toulouſe, à Caſtelnaudarry, à Cabriéres, à Merindol, à Auxerre, à Bagnols, à Senlis, à Agen, à Tarraube, à Meaux, à Iſſoudun, à Amiens, à Nevers, à Poitiers, à la Charité, à Nemours, à Grenade, à Gaillac, à Abbeville, à Chalons, à Epernay, à Chatillon ſur Loire, à Angers, à Blois, à

Moulins, à Roüen, & dans un grand nombre d'autres Lieux. Vous direz sans doute ce que les Iuifs disoient à Iesus Christ, * *Si nous eussions été du temps de nos Péres, nous ne nous fussions pas joints avec eux pour répandre le Sang des Prophétes.* Mais il est bien à craindre que nôtre Seigneur ne vous dise, comme il fit aux Iuifs, † *Vous êtes témoins contre vous-mémes que vous êtes les enfans des meurtriers des Prophétes : Vous donc aussi achevez de combler la mesure de vos Péres: serpens, race de vipéres, comment pourrez-vous éviter d'être condamnez au feu de l'Enfer* ? Vous faites les œuvres de vôtre Pére, qui est meurtrier & menteur dés le commencement ; & vous suivez les traces de vôtre Mére, [a] *qui est enyvrée du sang des Saints, & du sang des Martyrs de Iesus*, & qui continuë toûjours de s'en souler dans tous les lieux où elle éxerce son Empire, & sur tout dans ceux où elle a établi son infernale inquisition.

Sur les Suites de la persécution.

A quoy tend tout ce que vous faites aujourdhuy, qu'à renouveller toutes les horreurs du Siécle passé ? Nous ne vous parlons pas du préjudice mortel, que l'Etat reçoit par la persécution que vous éxercez contre nous, & qui se fera bien mieux remarquer dans la suite ; cela n'est pas maintenant de nôtre dessein. Nous nous contentons de dire que les cruels traitemens que vous fites autrefois soufrir à nos Péres, sont capables de faire frémir ceux qui ont le moins d'humanité : Et néanmoins ne prenez-vous pas le soin de tellement engager l'autorité du Roy, que sa Majesté ne puisse plus éviter d'employer contre nous les voyes les plus dures & les plus funestes, comme vous nous en avez fait voir de tristes préludes ? Car enfin jugez si des personnes qui ne sont pas des impies & des Athées, peuvent vivre sans servir Dieu ? Cependant dés que nous entreprendrons de le faire, le Roy ne croira-t-il pas être engagé à nous punir comme des rebelles ? Ne nous fera-t-on pas envoyer des Troupes, qui selon leur coûtume, brûleront, massacreront & sacageront ? Et ne mettra-t-on pas en usage les plus cruels supplices contre ceux qui auront le plus de piété ? Il est vray qu'à l'imitation de Saul avant sa conversion, [b] *vous encouragnez quel-*

* Matth. 23. 30 † V. 31. 32. 33. a Apoc. 17. 6. b Act. 26. 11.

ques-

quès-uns de blasphémer. Vous forcez même quelques lâches Conducteurs de commettre cét horrible Sacrilége, que de démolir de leurs propres mains les Temples consacrez au Service de Dieu, de quoy vous répondrez devant ce grand Dieu aussi bien qu'eux; Et vous en portez quelques autres à chercher des accommodemens de Religion, au préjudice de leur conscience. Mais avec l'assistance de ce bon Dieu, il y en aura un nombre infini, qui luy donneront gloire au milieu des plus grandes calamitez & des plus terribles supplices.

Croyez-vous, MESSIEVRS, que Dieu ne soit plus le Dieu de vengeance? Vous imaginez-vous que le Juge de toute la Terre ne se souvienne plus de faire justice? * *Dieu ne vengera-t-il point*, dit Jesus Christ, *ses Elus qui crient à luy jour & nuit, quoyqu'il differe de se mettre en colére pour l'amour d'eux? Ie vous dis*, ajoûte-t il, *qu'il les vengera bientôt.* Avez-vous oublié la tragique histoire de ceux, qui violerent le Traité fait avec les Gabaonites? Permettez-nous, MESSIEVRS, de vous en rafraîchir la mémoire. Certes elle doit d'autant plus fraper vos esprits, que nous sommes en de plus forts termes sans comparaison, que ne l'étoit autrefois ce Peuple infidéle. Les Gabaonites étoient des Etrangers & des idolatres; & nous sommes François, nous sommes Chrétiens, & des Chrétiens, qui pour ne pas offenser Dieu par un Culte contraire à sa Parole, soufrons le ravissement de nos biens, de nos honneurs, de nôtre repos, de nos enfans & de nos vies mêmes. Les Gabaonites avoient obtenu leur Traité par une fourberie; au lieu que nos Traitez de Pacification sont pleins de justice & d'équité, car il est bien raisonnable que des Sujets qui supportent les charges de l'Etat, & qui sont fidéles à leur Prince, jouïssent de paix & de repos. Les Gabaonites n'avoient rendu aucun service à Josué; au lieu qu'on ne sauroit nier sans injustice, que nous n'en ayons rendu de trés-considérables à Henry 4, à Louis 13, & à Louis 14, nôtre invincible Monarque. Les Gabaonites n'avoient qu'un Traité, juré une seule fois; & nous en avons un trés-grand nombre, accordez ou

Sur l'Histoire des Gabaonites.

* Luc. 7. 8.

confirmez

confirmez par cinq grands Rois, Charles 9. Henry 3. Henry 4. Louis 13. & Louis le grand ; & plusieurs fois solennellement jurez dans tout le Royaume. Enfin le Traité des Gabaonites étoit contraire à l'ordre que Dieu avoit donné de les détruire ; mais nos Edits & Traitez de Pacification n'ont pour but que le pur Service de Dieu. Cependant lors que plus de trois cens ans aprés le Traité fait avec les Gabaonites, ont entrepris de violer ce Traité là, Dieu qui en étoit le garant, à cause du serment solennel qui y étoit intervenu, * punit cette infidélité d'une maniére si générale, si funeste, & si tragique, qu'on n'en sauroit lire l'histoire sans fremir. Que n'avez-vous donc pas sujet de craindre à vôtre tour, & quels fleaux épouvantables ne doit pas aussi apréhender toute la France Catholique Romaine, puisque vous violez si hautement & si cruellement tant d'Edits & Traitez de Pacification si souvent & si solennellement jurez ; & que d'ailleurs vous ne commettez ce parjure horrible que pour empêcher que nous ne servions Dieu avec pureté, & pour nous forcer de nous prosterner devant les Créatures ? Helas ! Si vous étiez bien pénétrez de cette vérité, que † *Dieu est un feu dévorant*, & que ‡ *C'est une chose terrible de tomber entre ses mains*, vous seriez remplis d'horreur à la pensée, & de tant d'outrages que vous faites à la Majesté de ce grand Dieu, & de tous les maux que vous nous faites soufrir contre la foy publique & la Religion du Serment.

Sur le dessein de réünion.

Quelles vûës pouvez-vous avoir pour colorer une si étrange conduite, & pour éviter la Vengeance Divine ? Vous faites entendre au Roy, que vous vous proposez une bonne fin, qui est la réünion des Chrétiens, mais qu'il est nécessaire de nous y disposer, & que pour cét effet il faut abolir les Traitez de Pacification, nous accabler de maux, nous ôter la consolation de servir Dieu, & nous enlever même nos enfans ; afin que lors que nous nous croirons perdus, nous entrions dans vôtre Communion, dés que vous témoignerez quelque désir de vous réformer, & que vous vous reformerez en effet sur quelques articles. Mais est-ce là la conduite des Ministres de l'Evangile ? Appellez-vous cela, ‖ *préparer la voye du Seigneur, & ren-*

* 1. Sam 21 † Heb. 12. 29. ‡ Heb. 10. 31. ‖ Marc 1. 3.

dre

dre droits ſes Sentiers? Sont-ce là les maximes de l'Eſprit de Dieu? N'avons nous pas vû dans nôtre prémiére Lettre, que ce ſont celles du Malin Eſprit?

D'ailleurs penſez-vous, MESSIEVRS, que nous puiſſions jamais nous réſoudre à nous unir avec vous, ſi vous ne faites une réformation ſincére & entiére? Ne voyons-nous pas que vous allez imiter ces Peuples, qui pendant la captivité des Iſraëlites, furent envoyez dans le Païs de Canaan, & qui firent un mélange de leur Religion avec celle du vray Dieu. [b] *Ils révéroient l'Eternel, &* neanmoins *Ils ſervoient auſſi leurs Dieux* ſelon leur ancienne coûtume. Par ce moyen ils ne ſuivoient ni l'une ni l'autre Religion; [c] *ils n'obſervoient*, dit l'Ecriture, *ni leurs Statuts & leurs ordonnances, ni la Loy & le Commandement que l'Eternel Dieu avoit baillé aux Enfans de Iacob.* C'eſt pourquoy aprés que le Peuple de Dieu eut été ramené de Babylone, [d] il ne voulut point avoir de communion avec eux. Si vous prétendez donc auſſi mêler la lumiére avec les ténébres; les ſuperſtitions & l'idolatrie avec le véritable Service de Dieu, ni la faim, ni la nudité, ni l'éxil, ni l'épée ne ſauroient nous faire conſentir à un pareil accommodement. [e] *Quelle communion*, nous dit S. Paul, *y a-t-il entre la lumiére & les ténébres? Quel accord y a-t-il entre Chriſt & Belial? Quel rapport y a-t-il entre le Temple de Dieu, & les idoles? C'eſt pourquoy ſortez du milieu d'eux, dit le Seigneur, & vous en ſéparez, & ne touchez aucune choſe ſoüillée; & je vous recevray, & je vous ſeray pour Pére & vous me ſerez pour fils & pour filles, dit le Seigneur tout-puiſſant.*

Sur le mélange des Religions.

Il eſt bien témps, MESSIEVRS, que vous penſiez ſérieuſement à vous réformer. Depuis que la lumiére de la Réformation éclaire le Monde, vous avez bien pû vous dépoüiller de vos préjugez, & reconnoître que nôtre Religion eſt le pur Evangile de Jeſus Chriſt. La vérité eſt aujourdhuy dans une ſi grande évidence, qu'à moins que de fermer les yeux, on ne peut éviter d'être frapé de ſon éclat. N'avez-vous jamais fait réfléxion ſur ce que S. Paul dit, que les choſes qui arriverent autrefois aux Iſraélites, [f] *étoient des types* de celles qui devoient arriver aux Chrétiens. N'avez-vous pas conſi-

Motifs de réformation.

b 2. Rois 17. 33. *c* v. 34. *d* Nehem. 2. 20. & 10. 30. *e* 2. Cor 6. 15. 17, 18. *f* 1. Cor. 10. 4. 11.

Eglise Judaïque type de l'Eglise Chrétienne.

dété que l'Eglise Judaïque, dans laquelle nous comprenons icy tout le Peuple d'Israel, a été la figure & l'image de l'Eglise Chrétienne; & que le même malheur qui est arrivé à l'une, est aussi arrivé à l'autre?

Dieu avoit pris beaucoup de soin pour empêcher que le Peuple d'Israel ne tombât dans la corruption. D'un côté, il luy avoit recommandé une infinité de fois par la bouche de Moyse, * d'avoir toujours sa Loy devant les yeux, afin qu'elle luy servit de guide. De l'autre, il luy avoit défendu très-expressément † de ne pas imiter les pratiques des autres Nations. Enfin il luy avoit dit de prendre garde de ne pas oublier son Dieu lors qu'il l'auroit comblé de ses biens: *Pren garde à toy*, luy avoit-il dit, *de peur que mangeant & étant rassasié, & bâtissant de belles maisons, & y demeurant, & ton gros & menu bétail étant multiplié, & l'argent & l'or t'étant multiplié, & tout ce que tu auras t'étant multiplié, alors ton cœur ne s'éleve, & que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu.* Néanmoins ce Peuple ne fut pas plûtot dans la prospérité, qu'il se corrompit. [b] *Il suivit les coutumes des Nations; il colora les choses qui n'étoient point droites devant l'Eternel son Dieu; il delaissa tous ses Commandemens; il se fit des images de fonte; il se prosterna devant toute l'armée des Cieux.* [c] *Il multiplia les autels selon l'abondance de ses revenus; & selon la fertilité de son païs, il embellit ses Statues.* [d] *Il eut autant de Dieux qu'il avoit de Villes, & il dressa autant d'autels à la chose honteuse, qu'il y avoit de ruës dans Jerusalem.* Ce qui fut cause que Dieu le fit mener en captivité à Babylone, où il gémit long tems sous la tyrannie de cette Ville cruelle, & de son Roy fier & superbe, dont le Prophète Esaïe nous fait le portrait dans le 14. Chapitre de ses Révelations.

La même chose n'est-elle pas arrivée à l'Eglise Chrétienne? Elle n'eut pas plûtot goûté la douceur du repos & de la prospérité, que les Empereurs Chrétiens luy procurerent, qu'elle commença de se corrompre. Elle attacha son cœur aux voluptez & aux vanitez du Monde; elle n'eut plus le même zele qu'elle avoit auparavant pour

* Deut. 4. 5. & suiv & 5. 32, 32, & 6. 1, 2, & suiv † Lev. 18 1. & 20. 23 Deut. 18 9. Jer 10. 2
a Deut 8 11, 12, 13, 14. b 2. Rois 17. 8, 9, 15, 18. c Osée 10 2. d Jerem. 11. 13.

le

le Service & pour la gloire de son Dieu ; elle ne s'appliqua plus à méditer & à suivre exactement sa Loy ; elle se dégoûta de la pureté & de la simplicité du Culte que cette sainte Loy nous prescrit ; elle se laissa aller au panchant que les hommes ont naturellement à la superstition & à l'idolatrie ; elle imita toutes les pratiques des Payens, comme on la * fait voir depuis peu fort clairement. Si les Payens avoient jusqu'à trente mille Divinitez, elle se fit aussi un nombre infini d'objets de Culte & de dévotion, en l'honneur desquels elle a ensuite bâti des Temples, dressé des autels, & institué des Services religieux & des Fêtes solennelles. Elle s'est prosternée devant les Anges & devant les Saints bien-heureux, qui sont appellez dans l'Ecriture, † *les armées celestes.* Les objets de sa dévotion ont été autant multipliez que ses Villes ; chaque Ville & chaque Lieu ayant son Patron, qu'on regarde comme un Dieu Tutélaire. Elle a dressé autant d'autels qu'il y a de rûës dans chaque Ville & dans chaque Lieu ; en effet dans les Villes & dans les Lieux, où la Réformation n'est pas encore établie, on voit autant de Statuës, d'images, de Croix, ou d'autres pareils objets de dévotion, qu'il y a de rûës ; & ceux de l'Eglise Romaine prenent le soin d'embélir ces divers objets de dévotion, & de les charger des fruits de la terre pour leur en faire hommage. C'est à cause de cette corruption & de ces abominations, que Dieu a permis que l'Eglise visible ait ressenti les effets de la tyrannie de la Babylone mystique, & de son Chef superbe & cruel ; les Elus mémes ayant long temps gémi sous cette dure Servitude.

Que pensez-vous, MESSIEVRS, que veüille dire l'Esprit de Dieu, lors que par la bouche de l'Ange il dit à S. Jean, [a] *Mesure le Temple de Dieu, & l'autel, & ceux qui adorent ; mais jette hors le Parvis qui est hors du Temple, & ne le mesure point, car il est abandonné aux Gentils, & ils fouleront aux piez la sainte Cité?* Vous savez bien, MESSIEVRS, Corruption de l'Eglise visible prédite.

rain Sacrificateur eſt entré pour intercéder pour nous. Que le Lieu Saint, où les Sacrificateurs faiſoient le Service ordinaire, étoit le type de l'Egliſe militante, compoſée des véritables fidéles, qui ſont les Sacrificateurs ſpirituels, & que Dieu diſtingue des hypocrites & des faux Chrétiens ; à cauſe de quoy les fidéles ſont ſouvent appellez † le Temple de Dieu. Et que le Parvis repréſentoit l'Egliſe viſible, qui eſt compoſée de tous ceux qui font une profeſſion extérieure du Chriſtianiſme, & où les bons ſont confondus avec les méchans. Ne voyez-vous donc pas que l'Ange ordonnant à S. Jean, *de jetter hors le Parvis*, & luy diſant *qu'il étoit abandonné aux Gentils, & qu'ils fouleroient aux pieds la Sainte Ville*, nous fait connoître bien clairement qu'il devoit arriver une trés grande corruption dans l'Egliſe viſible, que ce Parvis myſtique ſeroit abandonné à des perſonnes, qui en faiſant profeſſion du Chriſtianiſme, imiteroient les mœurs, les ſuperſtitions & les idolatries des Gentils ; que ces Chrétiens de profeſſion mais Payens en effet, prendroient tellement le deſſus, & ſurpaſſeroient ſi fort en nombre & en autorité les véritables fidéles, que les fidéles ſeroient comme enſevelis ſous cette multitude d'Anti-Chrétiens, & comme foulez à leurs pieds ? Ce qui commença dés que la proſpérité corrompit les Eccléſiaſtiques, & devoit durer *quarante & deux mois*, faiſant douze cens ſoixante jours Prophétiques, c'eſt-à dire douze cens ſoixante années, chaque jour Prophétique étant mis pour une année.

Mais enfin comme le Peuple d'Iſrael fut délivré de Babylone, Dieu nous a auſſi délivrez de la Babylone myſtique. Il faut même remarquer que, comme aprés la captivité, le Peuple d'Iſrael fut obligé durant long-temps de ſurmonter mille difficultez, pour rebâtir le Temple, qui comme nous l'avons dit, étoit le type de l'Egliſe Chrétienne ; qu'enſuite du temps des Maccabées, on luy fit défendre de ſervir Dieu ; & que lors qu'ils contrevint à cette défenſe, on luy fit envoyer des Troupes pour le maſſacrer. Nous avons auſſi ſouffert une infinité de maux pendant tout le temps que nous avons employé à rétablir le Service de Dieu & la forme extérieure de l'Egliſe :

* Zachar. 6. 12, 13. † 1. Cor. 3. 16, 17 2. Cor. 6, 16. ‡ Eccléſ. 5, 6. Dan. 9. 24.

Et

Et maintenant vous nous faites aussi défendre de servir Dieu, & lors que nonobstant cette défense, nous voulons nous acquiter de ce devoir religieux, vous nous faites envoyer des Troupes, qui commettent contre nous des hostilitez horribles.

Aprés cela pouvons-nous douter, MESSIEVRS, que l'Eglise Romaine, qui est la source de tous nos maux, & qui persécute les fidéles depuis tant de Siécles, ne soit l'Eglise Anti-Chrétienne, & qu'on ne doive sortir de sa Communion, si l'on ne veut périr avec elle? Eglise Romai. Anti-Chrétienne

Voyez en combien de maniéres se trouve confirmée cette importante vérité. Lors que nous avons éxaminé la Religion Romaine en elle-méme, & que nous l'avons opposée à la Réformée, qui est toute conforme à la Parole de Dieu, n'avons nous pas vû qu'elle renverse & défigure entiérement le Saint Evangile, & que par consequent c'est le pur Anti-Christianisme?

Dans nôtre cinquiéme Lettre n'avons-nous pas vû qu'en effet le Chef de l'Eglise Romaine, est l'Ante-Christ, l'ennemy du Régne de nôtre Seigneur, celuy dont la Religion & les maximes sont toutes opposées à la pureté de son Evangile, à la nature & aux maximes de son Esprit? Pape Ante-Christ.

En bonne foy à quelle autre Ville qu'à celle de Rome, rapporterez-vous la description que S. Jean nous fait de cette † *Grande Ville*, qui est le Siége de cet fils de perdition? Il nous dit que c'est Romé Babylone mystique

† *appellée spirituellement Sodome & Egipte, où nôtre Seigneur a même été crucifié*; que c'est † *la grande Prostituée, qui a son Siége sur plusieurs eaux, avec laquelle les Rois de la Terre ont paillardé, & du vin de la paillardise de laquelle ont été enyvrez les habitans de la Terre; qu'elle est montée sur une bête de couleur d'écarlate, qui est pleine de noms de blasphéme, ayant sept têtes & dix cornes; que cette femme est aussi ornée de pourpre & d'écarlate, & parée d'or, & de pierres précieuses & de perles; qu'elle a ce nom écrit sur son front, Mystére, la*

tagnes, sur lesquelles est assise la femme; qu'elles représentent *Aussi sept Rois*, ou les divers Gouvernemens qu'il y a eu; *que les dix cornes sont dix Rois, qui donneroient leur puissance à la Bête; que les eaux sur lesquelles est assise la Prostituée, sont des Peuples, & des multitudes, & des Nations & des Langues; & que cette femme est la grande Ville, qui régne sur les Rois de la Terre.* De grace, MESSIEVRS, apprenez-nous quelle est au Monde la Ville, à laquelle toutes ces diverses désignations conviennent, si ce n'est pas Rome? Quelle est la Ville, qui à cause de ses prostitutions & de sa Sodomie, mérite mieux d'être appellée *Sodome*? Qui à cause de l'oppression, qu'elle éxerce depuis long tems contre les fidéles, doive porter le nom *d'Egypte*? Dont l'autorité ait même été employée pour *crucifier nôtre Seigneur*? Qui en matiére de Religion ait sa domination établie *sur plusieurs Peuples, & Nations & Langues*? Qui enyure les Rois & les habitans de la Terre *du vin de sa prostitution* spirituelle, qui est son idolatrie? Qui dans le sens literal, aussi bien que dans le mystique, soit *la grande Prostituée, la Mére des paillardises & des abominations de la Terre*? Qui au regard de la Religion, auquel égard elle est icy principalement considérée, éxerce la puissance du dernier des quatre grands Empires, lequel dans les Prophéties de Daniel est représenté par † *une Bête à dix cornes*, & reconu de tous les Interprétes pour l'Empire Romain, dont les Princes ont en effet *porté des noms de Blasphéme*, les Empereurs Romains s'étant fait appeller des Divinitez, s'étant fait mettre au nombre des Dieux, & s'étant fait bâtir des Temples, où ils se faisoient servir religieusement? Quelle est la Ville, qui outre les précédentes désignations, soit encore *ornée de pourpre & décarlate, & parée d'or, & de pierres précieuses & de perles*? Qui puisse être appellée *en mystére, la grande Babylone*, à cause de son orgueil épouvantable & de sa tyrannie, dont le Prophéte * Esaïe nous fait le portrait? Qui soit *enyurée du sang des Saints & du sang des Martirs de Jesus*? Qui soit *assise sur sept Montagnes*? Qui ait eu *Sept Rois* ou sept divers gouvernemens, les Rois, les Consuls, les Tribuns, les De-

† Dan. 7. 7. * Esaie 14.

cemvirs

temvirs, les Dictateurs, les Empereurs & les Papes? Et qui enfin *régne sur les Rois de la Terre?* Quelques unes de ces désignations auroient peut-être pû convenir à quelqu'autre Ville, qu'à celle de Rome; mais pour empêcher qu'on ne se trompât, le S. Esprit en a ramassé un si grand nombre, que toutes jointes ensemble nous font toucher au doigt que c'est de Rome qu'il nous parle.

Chute de l'Eglise Rom. prédite.

S. Paul avoit donc bien raison de dire à l'Eglise de Rome,* *Ne s'éleve point par Orgueil, mais crain: Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles*, pren garde *qu'il n'arrive qu'il ne s'épargne point aussi: Regarde donc la bénignité & la sévérité de Dieu: Sa sévérité sur ceux qui sont déja tombez, & sa bénignité envers toy, si tu perséveres en sa bénignité; autrement tu seras aussi retranché.* Ne voyez-vous pas, MESSIEVRS, que c'est une prédiction bien expresse du malheur où devoit tomber l'Eglise de Rome, si elle imitoit la corruption de l'Eglise Iudaïque, & si elle s'élevoit par orgueil?

Réformation prédite

Enfin que nous veut apprendre S. Iean dans ses Révélations, lors qu'aprés nous avoir dit que la Bête ayant deux cornes semblables à celles de l'Agneau, & parlant comme le Dragon, † séduiroit les habitans de la Terre; il nous représente qu'il [a] *vit un Ange qui voloit par le milieu du Ciel, portant l'Evangile éternel, pour évangélizer à ceux qui habitent sur la Terre, & à toute Nation, & Tribu, & Langue, & Peuple: Disant à haute voix, Craignez Dieu, & luy donnez gloire, car l'heure de son jugement est venuë; & adorez celuy qui a fait le Ciel & la Terre, la Mer & les fontaines des eaux: Et qu'un autre Ange le suivit, disant, Elle est tombée, elle est tombée, Babylone, cette grande Ville, parce qu'elle a fait boire à toutes les Nations du vin de sa prostitution, qui allume la colere de Dieu?* Que veut-il dire quand il nous représente encore, qu'il [b] *vit un autre Ange descendre du Ciel, ayant une grande puissance; que la Terre fut éclairée de sa gloire; qu'il cria à haute voix, Elle est tombée, elle est tombée, cette*

Destruction de Rome prédite.

tez-en, mon Peuple, de peur que vous n'ayez part à ſes péchez, & que vous ne receviez de ſes playes: Car ſes péchez ſont montez juſqu'au Ciel, & Dieu s'eſt reſſouvenu de ſes iniquitez. Traitez-là comme elle vous a traitez; rendez-luy au double ſelon ſes œuvres: Dans la Coupe où elle vous a donné à boire, donnez-luy à boire deux fois autant. Multipliez ſes tourmens & ſes douleurs autant qu'elle s'eſt glorifiée, & qu'elle a été dans les délices; car elle a dit en ſoy-même, Ie ſuis ſur le thrône comme Reine, & je ne ſuis point veuve, & je ne verray point de deüil. C'eſt pourquoy les playes, la mort, & le deüil & la famine viendront fondre ſur elle en un même jour, & elle ſera brûlée dans le feu, car le Seigneur qui la jugera, eſt puiſſant .... parce qu'en elle a été trouvé le ſang des Prophétes & des Saints, & de tous ceux qui ont été mis à mort ſur la terre? Et qu'enfin *les dix cornes ou les dix Roix, qui auront donné leur autorité & leur puiſſance à la Bête, ſeront ceux qui haïront la Proſtituée, qui la reduiront dans la déſolation, qui la dépoüilleront, qui devoreront ſa chair, & qui la bruleront dans le feu?* Toutes ces choſes ne vous font-elles pas connoître, MESSIEVRS, qu'apres que la vérité auroit été obſcurcie par l'erreur, & que le Culte du vray Dieu auroit été corrompu par la ſuperſtition & par l'idolatrie; le Saint Evangile ſeroit de nouveau prêché avec pureté aux Peuples & aux Nations, qui auroient été ſéduites par l'Ante-Chriſt; qu'on leur enſeigneroit à ſervir Dieu en eſprit & en vérité, & à célébrer uniquement ſa gloire; que la Terre ſeroit éclairée par la lumiére de cette ſainte Réformation; que tous ceux qui craindroient Dieu, ſortiroient de la Communion de la Babylone myſtique; & que deſormais cette mal-heureuſe Ville ſeroit la retraite de toutes ſortes d'eſprits impurs & reprouvez? Enfin ce que nous venons de dire, ne vous fait-il pas voir que Dieu vengera ſur elle le ſang de ſes Elus; qu'il luy fera ſentir ſes plus terribles jugemens; & que les mémes Princes, qui ont employé leur puiſſance pour l'éxécution des cruels deſſeins de l'Ante-Chriſt, ſeront ceux, dont ce grand Dieu ſe ſervira, pour détruire cette Ville abominable, qui comme nous l'avons dit, eſt le Siége de ce fils de perdition?

Vous pouvez maintenant juger, MESSIEVRS, ſi ceux de nôtre

Communion

Communion, qui ont la crainte de Dieu, peuvent jamais se resoudre de retourner dans cette impure Babylone, d'où Dieu leur a fait la grace de les retirer; & s'ils n'aimeront pas mieux soufrir la misére, la prison, l'exil & la mort méme la plus inhumaine. Nous finissons en priant le Seigneur, qu'il veüille vous faire reconnoitre l'extréme malheur où vôtre Eglise est tombée. Dieu veüille vous donner une sainte horreur pour les cruelles maximes de Rome, & une salutaire componction pour la dure oppression que vous nous faites soufrir. Dieu veüille vous faire comprendre que vous persécutez ses fidéles; que vous luy faites la guerre à luy-méme; & que la Réformation que vous voulez abolir, est son ouvrage que vous ne sauriez détruire. Nous prions ce grand Dieu, qu'il vous pardonne tous les outrages que vous faites à sa gloire, & tous les maux dont vous nous accablez contre la foy publique & la religion du serment. Nous le prions qu'il vous retire à vôtre tour de la Communion de cette grande Prostituée, afin que vous ne soyez pas enveloppez dans sa condamnation; & qu'il vous rende d'excellens vaisseaux de sa Grace & de sa Misericorde. Mais sur tout nous le prions qu'il fléchisse le cœur de nôtre Monarque, envers tant de pauvres Chrétiens, à qui la piété attire mille calamitez, & qui gémissent jour & nuit en France ou dans l'exil; qu'il béniss & qu'il conserve sa personne sacrée; qu'il fasse prospérer son Royaume; qu'il le remplisse luy-méme de ses plus vives lumiéres; & qu'il le rende un puissant instrument pour l'avancement du Régne de son fils nôtre Sauveur; & pour la destruction de celuy de l'Ante-Christ, dont les Prédécesseurs de ce grand Prince ont éprouvé la tyrannie.

Le 19 de Juin 1685.

FIN.

I. Lettre. *Contenant des Plaintes & des Rémontrances à l'Assemblée du Clergé, sur le grand nombre de maux qu'il fait soufrir aux Réformez: Où l'on fait voir que la conduite qu'on tient à leur égard, est entiérement opposée aux maximes de l'Esprit de Dieu.*

II. Lettre. *Sur la vérité de la Doctrine des Réformez, par opposition aux erreurs qui se trouvent dans celle de l'Egliſe Romaine.*

III. Lettre. *Sur la méme matiére: Où l'on explique d'une maniére claire & naturelle, les deux Sacremens de la Nouvelle Alliance; & où l'on fait voir que dans l'Egliſe Romaine l'un de ces deux Sacremens est fort alteré, & l'autre entiérement défiguré; & que sur tout, le retranchement de la Coupe, le prétendu Sacrifice de la Messe, la pretenduë Préſence réelle, & la prétenduë Tranſubſtantiation, ſont manifeſtement contraires à l'Ecriture.*

IV. Lettre. *Sur la pureté du Culte des Réformez, par opposition aux ſuperſtitions & aux idolatries de l'Egliſe Romaine.*

V. Lettre. *Sur la conformité de la Diſcipline, des Charges & des Fonctions Eccléſiaſtiques de la Religion Réformée, avec l'Ecriture; par opposition à la Diſcipline, aux Charges & aux fonctions Eccléſiaſtiques de la Communion Romaine, qui n'ont aucun rapport avec la Parole de Dieu.*

VI. Lettre. *Sur la Sainteté de la Morale de la Religion Réformée, par opposition à la Morale communement receüe & pratiquée dans l'Egliſe Romaine. A quoy l'on ajoûte pour la fin des réfléxions importantes ſur les traitemens qu'on fait ſoufrir aux Réformez, quoyqu'ils faſſent profeſſion du pur Evangile; & ſur le deſſein d'accorder les deux Religions: Avec de puiſſantes conſidérations, pour porter les Cathol. Romains à ſe ſéparer de la Communion de Rome, & à faire une réformation ſincére & entiére.*

Fin de la Table.